

Proudhon

Tome II.

La propriété

L'anarchisme est rarement perçu comme une théorie et une pratique tendant à créer un droit nouveau ; pourtant, cette aspiration se retrouve constamment, dans les textes des grands théoriciens, sous la plume des militants. En affirmant que « la propriété, c'est le vol », *Proudhon se place d'emblée sur le terrain du droit*. Cette formule-choc ne rend malheureusement pas compte de la complexité de sa pensée sur la question : on peut même dire qu'elle la dessert.

Ce sont tout d'abord les positions de Proudhon sur la propriété qui ont intéressé le jeune Marx : « Et voici Proudhon qui soumet la propriété privée, base de l'économie politique, à un examen critique, au premier examen catégorique, aussi impitoyable que scientifique. » Proudhon est à l'origine d'une révolution dans l'économie politique car il « rend pour la première fois possible une véritable science de l'économie politique ».

« L'ouvrage de Proudhon : *Qu'est-ce que la propriété ?* est aussi important pour l'économie politique moderne que l'ouvrage de Sieyès : *Qu'est-ce que le tiers état ?* pour la politique moderne ¹. »

Proudhon, dit encore Marx, a démontré par le menu comment le mouvement du capital engendre la misère ; il a opposé l'apparence humaine des rapports économiques à leur réalité inhumaine ; mais s'il a révélé les contradictions du système propriétaire, il l'a fait du point de vue de l'économie politique : « Il a fait tout ce que la critique de l'économie politique peut faire en se plaçant au point de vue de l'économie politique ». La précision est importante car il s'agit de la part de Marx d'une restriction : à l'époque l'expression « économie politique » était synonyme d'« économie politique bourgeoise ».

¹ *La Sainte Famille*, éditions sociales, p. 42.

Le marxisme nous a habitués à ne considérer les concepts de droit ou de légitimité que comme des « superstructures idéologiques ». Cette attitude a certes été largement encouragée par Marx lui-même, qui écrit dans la préface à la *Critique de l'économie politique* que la structure économique de la société est « la fondation réelle sur laquelle s'élève un édifice juridique et politique, et à quoi répondent des formes déterminées de la conscience sociale »¹.

La sphère du juridique semble donc subordonnée à celle de la production, de l'économie. En réalité, les positions de Marx et d'Engels sont plus complexes. Les rapports sociaux sont une totalité dans laquelle l'économie tient une place privilégiée, mais les rapports économiques ne sont pas séparés des autres rapports. L'insistance mise sur les rapports économiques était un choix méthodologique destiné à mettre en relief l'importance du fondement économique de la société ; c'était, pourrait-on dire, un choix pédagogique. D'où le sens de la lettre d'Engels à Joseph Bloch du 21 septembre 1890, dans laquelle il déclare que c'est Marx et lui-même qui sont responsables du fait que les « jeunes » donnent plus de poids qu'il ne lui est dû au côté économique. Engels explique qu'il leur fallait souligner un principe essentiel et qu'ils n'eurent pas le temps de donner leur juste place aux autres facteurs. La base économique et les superstructures idéologiques ne sont donc pas séparées par une ligne rigoureusement délimitée².

Les rectifications apportées par Marx ou Engels au caractère unilatéral de leur propre théorie ne modifièrent pas les interprétations qui en furent faites par leurs contemporains et leurs successeurs, car elles restèrent limitées à leur correspondance. Les critiques portées par Bakounine contre l'unilatéralité des déterminations historiques restent donc pertinentes, à condition d'avoir à l'esprit que le révolutionnaire russe ne pouvait pas à l'époque connaître les réserves faites par Marx et Engels dans leur correspondance privée.

Proudhon avait noté que le politique était l'aliénation de la force collective spécifique à la vie sociale, tandis que le capital était l'aliénation de la force collective du travail. Il se défend d'ailleurs de toute accusation d'idéalisme dans sa démarche : « la justice, dit-il, ne crée pas les faits économiques, (...), elle ne les méconnaît point (...). Elle se borne à en constater la nature véritable

¹ Œuvres, Pléiade, *Economie*, I, pp. 272-273.

² Pour rappel, le passage d'Engels : « C'est Marx et moi-même, partiellement, qui devons porter la responsabilité du fait que, parfois, les jeunes donnent plus de poids qu'il ne lui est dû au côté économique. Face à nos adversaires, il nous fallait souligner le principe essentiel nié par eux, et alors nous ne trouvions pas toujours le temps, le lieu ni l'occasion de donner leur place aux autres facteurs qui participent à l'action. » (Marx Engels, *Etudes philosophiques*, éditions sociales, p. 154-155.)

et antinomique¹ ... ». De même qu'en économie la force conjuguée de nombreuses personnes dépasse de loin la simple addition de la force de chaque individu qui compose le groupe, le droit social ne se réduit pas à la simple addition des droits des individus qui composent la société.

La justice ne doit rien à Dieu ou à la transcendance ; elle est « l'essence de l'humanité », en ce sens qu'elle est un phénomène essentiellement social. Proudhon s'oppose à toute interprétation qui la relie à un « commandement de Dieu », mais il ne la limite pas à une simple convention. En posant le principe d'une justice immanente, il opère une sorte de « révolution copernicienne » : « J'ai fait comme Copernic », dit-il, en changeant « l'hypothèse sur laquelle reposait jusqu'ici le monde moral : savoir que la justice est un commandement de Dieu ».

La « racine » du droit se trouve d'abord dans tout individu, qui exige que sa dignité soit respectée. Mais la justice collective, le droit social n'équivalent pas à la somme des exigences individuelles. La réalité sociale donne à l'individu une morale « supérieure à son individualité » : la justice, dit encore Proudhon, est « inerte dans une existence solitaire ».

A la question : le droit est-il une revendication particulière ou une exigence universelle, Proudhon se place incontestablement du point de vue de l'exigence universelle, avec cette réserve que les droits de l'individu sont la conséquence de ses *devoirs* envers la société – ce qui disqualifie toutes les interprétations qui font de Proudhon un penseur individualiste. Proudhon comme Bakounine insistent en effet sur le fait que l'individu n'est rien sans la société qui l'a produit. Aux robinsonnades, Bakounine oppose l'idée que les hommes qui s'isolent volontairement de la société, comme les ermites, deviennent rapidement des crétins. Plus l'individu est développé, plus il est libre, et plus il est le produit de la société. Plus il reçoit de la société, plus il lui est redevable : sous ce rapport, les hommes de génie sont précisément « ceux qui prennent davantage à la société, et qui, par conséquent, lui doivent davantage »².

La justice n'est pas une forme sans contenu, elle est une réalité qui se vérifie dans la pratique sociale, et plus précisément dans les rapports économiques. La réalisation de la justice sera possible au sein d'une société dans laquelle sera instaurée la souveraineté des producteurs. Création spontanée de la pratique sociale, le droit acquiert une fonction de régulation de la vie sociale en protégeant contre l'oppression.

Dans une société où le droit aurait acquis la « prépondérance », selon l'expression de Proudhon, la justice ne peut être un système clos, elle ne peut être qu'un mouvement incessant s'adaptant à l'évolution des rapports sociaux.

¹ Proudhon, *De la Justice*, 3^e étude, t. II, p. 149, éd. Rivière.

² Bakounine, *L'Empire knouto-germanique*, Champ libre, tome VIII, 206.

« Nous ne saurons jamais la fin du droit, parce que nous ne cesserons jamais de créer entre nous de nouveaux rapports¹. » Le droit est un acte dans lequel l'homme social établit un rapport avec les autres, par lequel les hommes se reconnaissent dans leur égalité et leur dignité, dans la réciprocité de leurs intérêts². C'est essentiellement un rapport de réciprocité, de reconnaissance de l'autre. Le concept de justice implique des rapports contractuels, incluant la reconnaissance de la spécificité du fait collectif en même temps que la liberté du sujet. Dès lors que le droit ne se fonde pas sur un rapport de forces, dès lors qu'il n'est pas la justification de la force, il est la forme en action de la justice. Il devient lui-même une force sociale, en ce qu'il soutient les réclamations de la société. La justice est une « force de cohésion », dit Proudhon³.

L'action révolutionnaire n'a aucun sens si elle n'est pas portée par la conscience de sa légitimité, par le sentiment du droit, qui participent à la formation de la classe ouvrière et à sa constitution en sujet historique. Dans la mesure où le droit exprime les équilibres internes de la société à un moment historique donné, il n'est pas un principe transcendant au social. Ce qui est à l'ordre du jour aujourd'hui, selon Proudhon, c'est l'instauration d'un droit économique qui succéderait d'une part au droit de la guerre et de la force et, d'autre part, au droit politique se fondant sur la contrainte gouvernementale. Dans une société anarchiste, ce droit nouveau, fondé sur l'équilibre des forces économiques et sociales, est la condition d'une démocratie égalitaire dans laquelle l'idée de justice acquiert « force de loi ».

La justice est un processus permanent par lequel la société s'adapte aux évolutions qu'elle subit. C'est pourquoi le droit ne saurait se transformer en système clos et figé, car l'état de droit⁴ est un état d'adaptation constante des

¹ *De la justice*, 1^{re} étude, tome 1, p 328.

² Proudhon, *De la justice*, 2^e étude, tome I, p. 419.

³ *La guerre et la Paix*, p. 121. Marcel Rivière 1927.

⁴ « On pourrait penser que l'expression *état de droit* (avec un *é* minuscule) était formée sur le même modèle qu'*état de nature*, et désignait un environnement politique dans lequel les rapports entre les individus étaient soumis non pas à l'arbitraire, mais à des règles applicables également pour tous. Mais il est significatif que l'expression ait pris la forme d'*Etat de droit* (avec un *e* majuscule), ce qui suggère que seul l'Etat est en mesure d'édicter le droit (c'est-à-dire des rapports non arbitraires). L'Etat devient la seule source, le seul garant et la seule finalité du droit. Il s'agit d'une véritable récupération étatique d'un concept qui, en principe, ne présuppose pas automatiquement l'existence de l'Etat. L'Etat de droit devient ainsi le droit de l'Etat. Dans l'expression *état de droit*, c'est la notion de droit qui est déterminante ; dans l'expression *Etat de droit*, le droit n'est qu'un qualificatif parmi d'autres de l'Etat. Il n'y a plus de droit qui ne soit sanctionné par l'Etat : toute contestation du droit, même la plus inique, édicté par l'Etat, devient une contestation de l'Etat, donc suspecte de

rapports, des contrats, dont l'objet n'est pas de créer un ordre, mais de créer sans cesse de nouveaux rapports¹.

Avant d'être une codification, le droit apparaît comme une exigence, individuelle et collective, d'intégrité et de dignité. Phénomène éminemment social, il ne peut être abordé que relativement à la société dans laquelle il se constitue. Il n'est donc pas séparable des antagonismes sociaux qui s'y développent et constitue une manifestation des rapports de forces qui s'y affrontent. Le droit est une expression de la spontanéité sociale dans toutes ses contradictions, mais, en tant que corpus de textes qui réglementent la vie, il n'est que la face émergée de l'iceberg. Bakounine décèle derrière le droit positif codifié un autre droit, plus vivant, le droit implicite des « classes non étatiques », qui se constitue progressivement de façon souterraine et qui attend son heure.

Peut-être est-il temps de formuler une nouvelle légitimité, afin que la « justice se constitue en force », selon l'expression de Proudhon.

I. – La propriété : « Vol » ou « Liberté » ?

La question de la propriété est essentielle dans la réflexion proudhonienne sur la justice, mais l'étude de cette question présente une réelle difficulté. En effet, Proudhon a changé progressivement d'approche, adoptant à la fin de sa vie des positions apparemment contraires à celles qu'il défendait dans ses premiers écrits. Pourtant, il se défend d'avoir changé.

Il convient en tout cas de ne pas s'en tenir à la formule choc si célèbre de son *Premier mémoire* : « La propriété c'est le vol. » En effet, au-delà des formulations provocatrices, la pensée de Proudhon nécessite souvent un réel « décodage ». Car dans cette formule, le vol ne se trouve pas tant dans la propriété que dans l'appropriation induite de l'« aubaine » qu'elle autorise, c'est-à-dire le résultat du travail collectif des travailleurs, dont la valeur dépasse la simple somme des efforts individuels. Ce n'est donc pas la propriété elle-même qui est remise en cause.

Dans un premier temps, Proudhon défendit l'idée de la transformation de la propriété en possession. Ce qu'il avait en tête, c'était surtout la propriété foncière. Il s'agissait d'instaurer un régime de propriété restreinte, encadrée. A

terrorisme. On ne peut plus se réclamer d'un droit qui se situerait au-dessus du droit de l'Etat. » René Berthier, « État, droit et légitimité », *L'Homme et la Société* n° 123-124, 1997.

¹ Le livre de Pierre Ansart, *Marx et l'anarchisme* (PUF, 1969), fournit d'intéressants éléments sur cette question, cf. pp. 296 sq.

partir de 1851, il modifia son point de vue : il devint progressivement partisan de la propriété à part entière – tout en envisageant des garde-fous pour en empêcher les abus.

Il faudra donc se demander si cette évolution est simplement une autre façon de considérer le même phénomène ou s'il y a un réel basculement.

L'évolution de Proudhon sur la question n'a pas manqué d'être remarquée par les militants de son époque et ceux de la génération de la Première internationale. Cela provoqua des divergences profondes. Bakounine et ses amis prirent leurs distances avec les positions dernières de Proudhon. Ils firent dans ses œuvres des choix, sélectionnant celles auxquelles ils estimaient utile de se référer, écartant les autres. Engagés dans l'action, ils n'avaient guère le temps de prendre de la hauteur et de faire des synthèses.

Il y a pourtant une constante dans la pensée de Proudhon sur la propriété : la paysannerie, mais aussi le prolétariat, sont attachés à la notion de propriété, car elle représente la sécurité. C'est un sentiment irrationnel dont il est impossible de ne pas tenir compte si on veut changer la société. Aucun programme socialiste n'a de chance de réussir s'il n'a pas *aussi* un programme agraire. Bakounine dira également qu'aucune révolution ne peut réussir si elle se fait contre la paysannerie. L'exemple de la Russie montre de manière éclairante que la politique agraire catastrophique des bolcheviks conduisit la révolution à l'échec.

On verra que Proudhon n'abandonne pas son projet révolutionnaire en passant de l'idée d'une propriété-vol à une propriété-liberté : conscient du poids déterminant des classes moyennes dans une société complexe, son approche, malgré ses évolutions apparemment contradictoires, représente une tentative de rendre possible la solution du problème social sans que la question de la propriété ne vienne lui faire échec.

Proudhon se plaignait de ne pas être compris. Cela doit être le cas puisque les courants politiques les plus divers se réclament de lui, y compris la droite libérale et les royalistes. Il est vrai que par le mode d'exposition de sa pensée, Proudhon lui-même ne simplifiait pas les choses. Emporté souvent par sa verve argumentative, il en oublie de « coller aux faits », se perd dans de longues digressions et néglige que le lecteur n'a pas besoin de tout savoir de la chaîne des idées qui l'ont conduit à sa démonstration. Voulant contester un point de vue, Proudhon consacre souvent de nombreuses pages à développer l'argument qu'il combat en se plaçant du point de vue de celui-ci, afin de le pousser jusqu'à ses extrêmes limites. Le lecteur pas toujours attentif peut finir par croire que c'est ce que Proudhon pense réellement ! En outre, il a souvent recours à la démonstration par l'absurde, procédé dans lequel il est passé

maître, utile pour montrer l'inanité d'un raisonnement auquel il s'oppose mais qui ne contribue pas à clarifier l'exposé de ses propres doctrines. Cependant, la plus grande difficulté que le lecteur d'aujourd'hui doit affronter est sans doute celle du vocabulaire. Lorsqu'il réclame une propriété « libérale, fédérative, décentralisatrice, républicaine, égalitaire, progressive, justicière »¹ il convient de ne pas faire de contre-sens sur le mot « libérale ». Lorsqu'il parle de socialisme, c'est d'un mouvement empreint d'« une certaine religiosité tout à fait illibérale » qu'il s'agit² ; lorsqu'il parle de communisme, ce n'est absolument pas du marxisme qu'il s'agit³ ; lorsqu'il parle d'économie politique, il faut entendre ce terme dans le langage de l'époque, comme théorie économique de la bourgeoisie⁴. Pour lire Proudhon, il faut donc faire l'effort d'« entrer » dans son mode de penser.

◆ Un réformisme radical

Il faut situer la critique proudhonienne de la propriété dans le cadre de l'époque, un ordre social hérité de 1789 et du code napoléonien qui avait érigé la propriété en droit absolu. Le propriétaire avait tous les droits : d'user et d'abuser de son bien, c'est-à-dire même de le détruire. Ce droit absolu s'appliquait à la terre, aux biens immobiliers, à l'outillage⁵. La propriété était sacrée, elle seule était le garant de l'ordre social. Or, en 1840, le garant de l'ordre social pour Proudhon devrait être l'égalité, « l'égalité au point de départ ».

En fait, la perspective de Proudhon est une sorte de réformisme radical. Il veut mettre en place des changements importants, mais pas par un chamboulement général, du jour au lendemain. Il ne veut pas faire « une Saint-barthélemy de propriétaires », écrit-il à Marx le 17 mai 1846. Il ne conteste pas la propriété de celui qui travaille lui-même et fait valoir son patrimoine. Ce qu'il conteste, c'est le droit absolu de disposition dont bénéficie tout

¹ *Théorie de la propriété*. Éd. Les Introuvables, p. 208.

² Proudhon s'oppose en général au « socialisme » qu'il considère comme une forme d'utopisme, mais il emploie également le terme dans son acception positive.

³ Le communisme auquel s'attaque Proudhon est un courant utopiste vaguement religieux. Ce qu'il lui reproche est avant tout l'idée de « communauté » – qu'on ne trouve pas du tout chez Marx.

⁴ « Je ne regarde pas comme science l'ensemble incohérent de théories auquel on a donné depuis à peu près cent ans le nom officiel d'économie politique, et qui, malgré l'étymologie du nom, n'est encore autre chose que le code ou la routine immémoriale de la propriété. » *Système des contradictions*, Éditions Fresnes-Antony, p. 34.

⁵ Dans sa manie de tout analyser à travers l'exemple de Rome, Proudhon parle de « domaine quiritaire ».

propriétaire qui ne participe en rien à la mise en valeur de son capital. Il conteste le droit qu'a tout propriétaire de bénéficier d'un « droit d'aubaine » (intérêt du capital) illimité dans le temps tandis que c'est un autre qui met en valeur son bien. Proudhon attaque donc l'institution de la propriété en tant que source d'oisiveté qui entretient un propriétaire absentéiste.

Seul le travail crée la richesse ; est donc condamnable toute richesse qui n'est pas issue du travail. Le capital en soi n'est pas productif ; ce qui l'est, c'est le travail ¹. Plus que ses théories sur la propriété, qui sont moins radicales que ne laisse entendre la formule provocatrice « la propriété c'est le vol », ce sont ses développements sur la valeur travail qui seront intéressants. En réalité, le « vol » que condamne Proudhon est celui qui est la cause de l'inégalité sociale, et qu'il résume ainsi :

« 1° L'appropriation gratuite des forces collectives ;

« 2° L'inégalité dans les échanges ;

« 3° Le droit de bénéfice ou d'aubaine ². »

Les réflexions de Proudhon ne se situent pas, dans un premier temps, dans le cadre de la grande production industrielle ; des manufactures existaient bien en 1840 mais la grande industrie ne se développera en France que plus tard. Son champ de réflexion est la propriété terrienne et la production artisanale. Les choses n'étaient pas différentes en Allemagne au début de la carrière politique de Marx. Lorsque Proudhon parle de « droit au travail », il ne pense pas à l'ouvrier au chômage qui réclame un emploi salarié, il pense au droit qu'a tout professionnel qualifié à avoir accès au crédit qui lui permet d'acquérir ses outils de production. C'est le monopole du capital par une minorité qui empêche l'ouvrier de se procurer les outils.

La révolution industrielle, très avancée en Grande-Bretagne, ne prendra de l'ampleur en France que sous le second Empire. Ce n'est qu'en 1850 que la loi permet la création de sociétés anonymes, qui sont un cadre juridique indispensable à l'expansion de la grande industrie, permettant de rassembler les capitaux de nombreux actionnaires et diminuant les risques. C'est sous le second Empire également que sont créées de grandes banques de dépôt non familiales, avec des succursales qui facilitent le drainage de l'épargne et qui mettent le crédit à la disposition de ceux qui veulent investir. Le *Système des contradictions économiques*, datant de 1846, ne se situe donc pas encore dans

¹ « Par la fiction de la productivité du capital, le crédit est arrivé à la fiction de la richesse. » Une phrase qu'on peut encore méditer aujourd'hui. (*Système des contradictions économiques*, II, p. 244, édition Fresnes-Antony.)

² « Deuxième mémoire sur la propriété. Lettre à M. Blanqui », éditions Tops/Trinquier, p. 105.

cette perspective-là, et on ne peut pas le lui reprocher. Ce n'est qu'avec l'observation des évolutions que connaît le second Empire que Proudhon entrevoit la constitution de « féodalités industrielles » liées à la grande finance et à la grande industrie.

Pourtant, le *Système des contradictions économiques*, publié six ans après le *Premier mémoire* sur la propriété, développe la plupart des concepts qui permettront une analyse critique du fonctionnement du système capitaliste : la baisse tendancielle du taux de profit, les crises cycliques, le rôle du machinisme, la division du travail, la concurrence, le monopole, la concentration du capital, concepts qui seront repris et développés par Marx dans le *Capital* ¹.

Le *Premier mémoire* contient, dans l'exemple des grenadiers ², une ébauche de la théorie de l'exploitation de la classe ouvrière fondée sur l'idée d'« erreur de compte » : le possédant paie individuellement la journée de travail de l'ouvrier ; mais le travail coordonné de nombreux ouvriers crée une richesse hors de proportion avec le nombre d'ouvriers appliqués à leur tâche ; cette valeur supplémentaire, le possédant ne la paie pas, il se l'accapare. Pour Proudhon, l'activité de la classe ouvrière est par définition une activité collective due à « la force immense qui résulte de l'union et de l'harmonie des travailleurs, de la convergence et de la simultanéité de leurs efforts » ³. Or le capitaliste verse un salaire qui ne correspond qu'à la somme des forces individuelles : « Par conséquent, il reste toujours un droit de propriété collective que vous n'avez point acquis, et dont vous jouissez injustement ⁴. » Le propriétaire capitaliste s'approprie la différence entre la valeur produite par la force collective des travailleurs et le salaire qui leur est versé. C'est un vol, qui est à l'origine de l'inégalité sociale, de la division de la société en classes. Cette théorie diverge sensiblement de celle de Marx pour qui l'exploitation se définit par le non-paiement à l'ouvrier individuel du temps de travail au-delà du travail nécessaire à sa subsistance. La perspective est totalement différente.

« J'ai prouvé le droit du pauvre »

A une certaine époque, la propriété privée a joué un rôle positif dans l'histoire de l'humanité : elle correspondait à un besoin. Elle a permis la constitution de la rente, instrument nécessaire au développement social à ses

¹ Cf. Tome I du présent ouvrage : *Etudes proudhoniennes, L'économie politique*, éditions du Monde libertaire.

² Deux cents grenadiers ont dressé en une journée de travail l'obélisque de Louqsor ; un grenadier ne l'aurait pas fait en deux cents jours.

³ *Qu'est-ce que la propriété ?* Marcel Rivière 1926, p. 215.

⁴ *Ibid.*, p. 217.

origines. La fonction de la rente, malgré ses injustices, a permis la création d'un excédent, l'accumulation d'économies sociales ou, ce qu'on appelle dans le vocabulaire marxiste, l'accumulation primitive du capital. La propriété privée, à ses origines, aurait donc été une tentative de pallier l'incohérence de la société en modifiant la situation des hommes et en transformant les rapports sociaux. Les institutions sont créées par les hommes en fonction de leurs besoins immédiats.

« Par la propriété, l'homme prend définitivement possession de son domaine, et se déclare maître de la terre. Comme on l'a vu dans la théorie de la certitude, des profondeurs de la conscience, le moi s'élance et embrasse le monde ; et dans cette communion de l'homme et de la nature, dans cette espèce d'aliénation de lui-même, sa personnalité, loin de faiblir, double d'énergie. Nul n'est plus fort de caractère, plus prévoyant, plus persévérant que le propriétaire¹. »

Comment se peut-il que la propriété ait eu dans le passé une fonction sociale progressive, et qu'elle soit devenue contraire à la société, une aliénation de la force collective ? C'est que toute institution, si elle est créée spontanément, possède, une fois créée, une logique propre qui peut aller à l'encontre des fins initialement poursuivies. C'est précisément ce « système de contradictions » dont Proudhon entend dévoiler le mécanisme. Issue de la spontanéité sociale, la propriété se développe selon sa propre loi et constitue la source des aliénations économiques. Potentiellement, elle était la source du pouvoir et annonçait les conflits entre les intérêts de la communauté et ceux du propriétaire. Ce conflit devait surtout se manifester lors du développement de l'industrie. Autrefois moyen de développement économique, la propriété est devenue un obstacle à ce développement : maintenant, « la propriété fait donc obstacle au travail et à la richesse, obstacle à l'économie sociale : il n'y a plus guère que les économistes² et les gens de loi que cela étonne³. »

Les propriétaires terriens s'opposent à la rationalisation des cultures en refusant le remembrement d'un régime foncier qui compte cent vingt-trois millions de parcelles. Ils s'opposent à la cession de terrains qui permettraient la construction de routes, de canaux améliorant la circulation des biens et des personnes. Ils s'opposent à l'exploitation du sous-sol qui peut produire des richesses minières. Ces remarques de Proudhon montrent à quel point

¹ *Système des contradictions économiques*, II, éd. Fresnes-Antony, p. 247.

² Dans le vocabulaire de Proudhon, les « économistes » sont les partisans du « système propriétaire ».

³ *Système des contradictions économiques*, op. cit., II, p. 266.

l'approche de la question de la propriété au milieu du XIX^e siècle était différente de celle d'aujourd'hui.

L'accumulation du capital dans l'industrie a pour condition l'expropriation des travailleurs, l'accroissement de la richesse chez les uns aurait pour corrélatif inévitable l'accroissement de la misère chez les autres. « La propriété sépare l'homme de l'homme¹. » Dès lors, l'analyse de la propriété ne suffit plus à rendre compte du développement économique, pas plus que la seule étude historique du système. L'appropriation individuelle entraîne un système de contradictions qui vont se développer selon leur propre dynamique et leur propre nécessité.

Lors de la parution du *Premier mémoire*, Proudhon n'a pas de solution à proposer. Il le dit, d'ailleurs : « J'ai prouvé le droit du pauvre, j'ai montré l'usurpation du riche ; je demande justice : l'exécution de l'arrêt ne me regarde pas. » On a cependant une vague idée puisque, à la fin du mémoire, il écrit : « J'ai prouvé que la possession sans la propriété suffit au maintien de l'ordre social. » Il faudra donc tenter de comprendre ce que Proudhon entend par « possession ». Ce qui est envisagé est plutôt une réforme du droit de propriété permettant de remédier aux abus des propriétaires, ce qui fondera la critique de Marx accusant Proudhon de développer une idéologie « petite-bourgeoise » – alors même que les bourgeois de l'époque l'accableront de leur haine la plus féroce. Nul doute qu'à ce jeu, les bourgeois étaient plus qualifiés que Marx pour se faire une opinion.

Cependant, l'accusation de « réformisme » n'est pas entièrement fausse car Proudhon a toute sa vie tenté de trouver des solutions au problème social dans un esprit de compromis : ainsi, en 1848, il proposera le rachat aux propriétaires. Il s'agit pour lui de briser une institution qui empêchait les non-possédants d'en jouir ; il fallait réformer le régime propriétaire afin que les non-possédants ne soient plus exclus du droit d'accéder aux instruments de travail. C'est encore dans une perspective réformiste qu'il envisagera le crédit gratuit permettant aux travailleurs de se procurer les liquidités nécessaires à l'achat de leurs instruments de travail, ce qui les aurait mis hors de la dépendance des propriétaires. C'est dans cette perspective également qu'il constitua une éphémère Banque du peuple en 1848. Vision « réformiste », sans doute, mais qui visait à une transformation pacifique des rapports sociaux sur une génération. La question ne doit pas être jugée dans l'abstrait ; elle doit être évaluée en ayant à l'esprit les dégâts de l'étatisation de l'industrie et de la collectivisation forcée de l'agriculture en URSS.

Propriété et possession

¹ *Système des contradictions économiques*, op. cit., II, p. 272.

En 1848, le mouvement socialiste en était à ses débuts, il tâtonnait. Marx s'en remettait à la conquête parlementaire du pouvoir pour résoudre la question sociale, ce qui, à la lumière de l'expérience historique, était finalement plus « utopique » encore que l'approche proudhonienne¹. Le projet de Marx visait en somme à constituer un « contre-Etat » – le parti communiste – dont la fonction aurait été de réaliser par en haut les transformations nécessaires dont les grandes lignes sont exposées dans le *Manifeste communiste*². La démarche de Proudhon, tout aussi tâtonnante, est radicalement opposée. Il tente de créer une « contre-société ». Travaillant sur le terrain social, et œuvrant dans l'immédiat, pas après une hypothétique « prise du pouvoir », il *expérimente*. D'où son idée de crédit gratuit. Il n'est alors pas absolument certain que son projet fonctionne, et il est prêt à en assumer les conséquences. Ainsi écrit-il en 1849 dans *Solution du problème social*, à propos de son projet de banque : « Si je me suis trompé, la raison publique aura bientôt fait justice de mes théories, il ne me restera qu'à disparaître de l'arène révolutionnaire. » Il a parfaitement conscience du caractère expérimental de sa démarche : l'échec éventuel de son projet sera alors un « démenti de la raison générale et de l'expérience ». Sa banque du peuple échoua, mais il est vrai que l'expérience fut arrêtée par son arrestation.

Ajoutons que Proudhon avait été témoin des massacres de juin 1848 et que cette violence l'avait traumatisé. Marx, lui, n'a jamais assisté à de telles scènes. En outre, il craint par-dessus tout l'instauration d'une société qui ne garantisse pas, *en même temps que le bien-être*, la liberté. C'est la raison de son opposition au « communisme au moyen des baïonnettes »³. L'idée de

¹ La « relecture » de l'œuvre de Marx par les vainqueurs de la Révolution d'Octobre a quelque peu faussé la pensée de l'auteur du *Manifeste communiste*, qui n'envisageait pas d'autre moyen pour le prolétariat de conquérir le pouvoir que les élections. La principale revendication des communistes allemands était le suffrage universel. La « révolution » dont il est question dans ce texte n'est rien d'autre que la révolution *démocratique* qui renverse les vestiges de la société féodale.

² « Les communistes peuvent résumer leur théorie dans cette formule unique : suppression de la propriété privée », dit Marx dans le *Manifeste communiste*. Les communistes « mettent en avant la question de la propriété, à quelque degré d'évolution qu'elle ait pu arriver, comme la question fondamentale du mouvement ».

Sept des dix points programmatiques du premier chapitre du *Manifeste* touchent directement les formes de propriété : 1) l'expropriation de la propriété foncière et l'affectation de la rente foncière aux dépenses de l'Etat ; 2) l'instauration d'une fiscalité fortement progressive ; 3) la suppression de l'héritage des moyens de production et d'échange ; 4) la confiscation des biens des émigrés rebelles ; 6) la nationalisation des moyens de transport et la mise en place d'une éducation publique gratuite pour tous ; 7) la création de manufactures nationales et le défrichage des terres incultes.

³ *Système des contradictions*. Éd. Fresnes-Antony, I, p. 171.

Proudhon n'était pas seulement de pallier les défauts du système mais d'enfoncer dans le système un coin qui pourrait constituer, de l'intérieur, une alternative ¹.

Proudhon distinguait entre propriété et possession, que « tout le monde, savants et ignorants, même les légistes », confondent ². Or s'il entend dès 1840 « tuer dans un duel à outrance » la propriété, il ne remet pas en cause le droit de possession, qu'il entend consolider. En 1841, il définit « la notion la plus exacte de la propriété » : c'est « le domaine absolu, exclusif, autocratique de l'homme sur la chose, domaine qui identifie l'homme et la chose ». A ce droit absolu, il en substitue un autre, un « droit d'usufruit, d'usage, d'habitation qui, réduit à ses limites naturelles est l'expression même de la justice, et que je regarde comme devant supplanter la propriété domaniale et constituer finalement la jurisprudence » ³. Le droit de possession est donc un droit de propriété restreint, limité et soumis au contrôle d'une instance dont il reste encore à définir les contours – l'Etat, la commune. Il faut comprendre que la propriété que Proudhon remet en cause au profit de la possession ne change pas de nature selon qu'elle est privée ou d'Etat. L'étatisation de la terre et de l'industrie conduit à la même exclusion des travailleurs : privée ou étatique, cela reste une propriété. Transférer la propriété à l'Etat ne résout donc pas le problème, qui continue de se poser en termes de propriété

Dans la sixième section du Livre III – trop méconnu – du *Capital*, Marx livre une réflexion qui va tout à fait dans le sens de Proudhon :

« Dans une organisation économique de la société supérieure à la nôtre, le droit de propriété de certains individus sur le globe terrestre paraîtra tout

¹ Vers la même époque, en 1851, Herbert Spencer écrivait un texte inconnu des Français : « Le droit d'ignorer l'Etat » : « En conséquence de la proposition selon laquelle toute institution doit être subordonnée à la loi de la liberté égale pour tous, on ne peut qu'admettre le droit de tout citoyen d'être volontairement hors la loi. Si chaque homme a la liberté de faire ce qu'il veut, pourvu qu'il n'empiète pas sur la liberté des autres, alors il est libre d'abandonner toute relation avec l'Etat – de renoncer à sa protection et de refuser de payer pour le soutenir. »

Ce texte de Spencer constituait le chapitre XIX de *Social Statics*, mais l'auteur le retira des éditions ultérieures de l'ouvrage, donnant ainsi raison aux railleries de Bakounine sur les utilitaristes anglais qui faisaient un pas en arrière dès qu'ils avaient l'impression d'être allés trop loin... Bakounine accusait Spencer de « duplicité pratique ». (Bakounine, « Comment poser les questions révolutionnaires. La science et le peuple », 1868.)

² *Théorie de la propriété*, préface.

³ *Deuxième mémoire*, I, p. 284.

aussi absurde que le droit de propriété d'un être humain sur un autre. Aucune société, aucun peuple ni même toutes les sociétés d'une époque prises ensemble ne sont les propriétaires de la terre. Ils n'en sont que les possesseurs, les usufruitiers, et ils devront la léguer aux générations futures après l'avoir améliorée en *boni patres familias* (bons pères de famille) ¹. »

C'est là une vision éminemment proudhonienne...

« Est-ce un acte plus licite de spéculer sur l'habitation du peuple ? »

En 1851, la situation que décrivait Proudhon était très particulière : nous sommes au lendemain de la révolution de 1848, qu'il pense être la conséquence de la crise économique, et il analyse un problème très concret, la crise du logement à Paris ². Il ne s'agit pas là d'une question théorique, d'un point de doctrine, mais d'un problème *pratique*. La situation est suffisamment grave, pense-t-il, pour qu'il faille mettre en place un plan d'urgence. On punit l'agiotage sur le pain et les denrées de première nécessité : « Est-ce un acte plus licite de spéculer sur l'habitation du peuple ³ ? » Aussi Proudhon propose-t-il que « tout paiement fait à titre de loyer sera porté en a-compte de la propriété, celle-ci estimée au vingtuple du prix de la location » ; de même, « tout acquittement de terme vaudra au locataire part proportionnelle et indivise dans la maison par lui habitée ». Enfin, « la propriété ainsi remboursée passera à fur et mesure au droit de l'administration communale » qui « leur garantira à tous, à perpétuité, le domicile, au prix de revient du bâtiment ». Les communes pourront « traiter de gré à gré avec les propriétaires, pour la liquidation et le remboursement immédiat des propriétés louées ». Elles pourront dans ce cas opérer une diminution des loyers en reportant l'amortissement sur trente ans. Les réparations, l'agencement, l'entretien des édifices ainsi que les constructions nouvelles seront confiés par la commune à des « compagnies maçonnes ou associations d'ouvriers en bâtiment ». Quant aux propriétaires qui occupent leurs propres maisons, ils « en conserveront la propriété aussi longtemps qu'ils le jugeront utile à leurs intérêts ».

Ainsi, « une garantie plus forte que toutes les lois, toutes les combinaisons électorales, toutes les sanctions populaires, assure à jamais le logement aux travailleurs et rend impossible le retour à la spéculation locative. Il n'y faut ni

¹ *Le Capital* Livre III section 6. Pléiade Economie II, p. 1385.

² *Idée générale de la révolution, Choix d'études sur la pratique révolutionnaire et industrielle*, éditions Fresnes-Antony, pp. 158-169.

³ Cette question est devenue d'une actualité brûlante avec la crise des *subprimes* aux Etats-Unis, qui a mis à la rue des millions de familles.

gouvernement, ni législation, ni codes ; il suffit d'un pacte entre les citoyens, dont l'exécution sera confiée à la commune : ce que ne feront jamais ni dictateurs ni rois, le producteur, par une simple transaction, est logé. »

Résumons : le locataire verse un loyer dont la somme lui est créditée et qui correspond à une fraction du prix du logement. Lorsque le logement est remboursé, l'habitant en devient *possesseur*, c'est-à-dire qu'il en a l'usufruit pour autant de temps que cela lui convient. La gestion du logement est transférée à la commune. Il s'agit en quelque sorte d'une municipalisation du logement.

Le même système vaut également pour la propriété foncière qui, précise Proudhon, « intéresse les deux tiers des habitants » en France. Une fois remboursée, celle-ci « relèvera immédiatement de la commune, laquelle succédera à l'ancien propriétaire et partagera avec le fermier la nue-propriété et le produit net ». Lorsque l'ensemble de la propriété foncière aura ainsi été remboursée, « toutes les communes de la République devront s'entendre pour égaliser entre elles les différences de qualité des terrains, ainsi que les accidents de culture » ¹.

« Réformiste », Proudhon l'est certes, mais on comprend qu'on puisse le qualifier de réformiste radical : son projet est tout de même de faire progressivement passer la propriété aux mains des « usagers » : travailleurs et locataires : « Moi, chercher les opinions extrêmes ! », proteste-t-il pourtant dans *Idée générale de la révolution* ². Proudhon lui-même reconnaît que sa proposition est une conciliation, un compromis : « Nous sommes encore maîtres de procéder avec toute la prudence, toute la modération qui sera jugée utile ; plus tard, notre destinée pourrait ne plus dépendre de notre libre arbitre ». « Entre le remboursement par annuités et la confiscation, il peut exister bien des moyens termes », mais si on ne trouve pas une solution, « ce ne sera plus le droit au travail, ni le droit à la plus-value qu'invoqueront les paysans et les ouvriers : ce sera le droit de la guerre et des représailles ³. » (*Je souligne.*)

La menace est claire.

Le procédé n'est sur le fond pas très différent de celui proposé par Marx dans le *Manifeste*, qui n'envisage pas non plus de « Saint-Barthélemy » de propriétaires mais entend recourir à des « empiétements despotiques » sur le droit de propriété après la conquête du pouvoir par les élections. Les militants communistes qui seraient trop empressés de reprocher à Proudhon son « réformisme » devraient y penser à deux fois.

¹ *Idée générale de la révolution au XIX^e siècle*, éd. Fresnes-Antony, p. 166.

² Edition de groupe Fresnes-Antony, p. 169.

³ *Idée générale de la révolution*.

Proudhon n'envisage pas dans le domaine agricole un travail collectif : « Jamais on ne vit de paysans former une société pour la culture de leurs champs, on ne le verra jamais », dit-il dans *Idée générale de la révolution*. Cela ne lui semble pas convenir à la psychologie du paysan. Le travail agricole lui semble par nature un travail qui « repousse avec le plus d'énergie la forme sociétaire »¹. Les mesures qu'il propose en 1848 visent à abolir à la fois toute possibilité de morcellement et « d'agglomérations foncières », c'est-à-dire de concentration.

« Tous les socialistes, Saint-Simon, Fourier, Owen, Cabet, Louis Blanc, les chartistes, ont conçu l'organisation agricole de deux manières :

« Ou bien le laboureur est simplement ouvrier associé d'un grand atelier de culture, qui est la commune, le Phalanstère ;

« Ou bien la propriété territoriale étant rappelée à l'Etat, chaque cultivateur devient lui-même fermier de l'Etat, qui seul est propriétaire, seul rentier. Dans ce cas, la rente foncière compte au budget, et peut même le remplacer intégralement². »

Le premier de ces deux systèmes est rejeté pour son caractère à la fois gouvernemental et communiste : c'est une « conception utopique, mort-née ». Le second système semble à première vue plus acceptable mais Proudhon le rejette également car il y voit « une barrière à la liberté des transactions et des héritages ». Surprenante remarque, qu'il faudra expliquer.

Quoi qu'il en soit, la liberté de s'associer n'a pas de limite : il est donc évident que « si les paysans jugeaient utile de s'associer, indépendamment des considérations économiques qui les en éloignent, ils s'associeraient ».

Dans le domaine industriel, Proudhon distingue deux secteurs, selon qu'ils nécessitent ou non le recours à la force collective, ce qui correspond à l'artisanat et à la grande industrie. Certaines industries « exigent l'emploi combiné d'un grand nombre de travailleurs, un vaste déploiement de machines et de bras, et pour me servir des expressions techniques, une grande division du travail, par conséquent une haute concentration de forces ». On n'a plus affaire, comme au champ, à un producteur individuel ; c'est, dit Proudhon, une collectivité : « Les chemins de fer, les mines, les manufactures sont dans ce cas. »

« Là où la production nécessite une grande division du travail, une force collective considérable, il y a nécessité de former entre les agents de cette

¹ Proudhon sur ce point semble évacuer un peu vite les longues traditions d'entraide entre paysans.

² Proudhon, *Idée générale de la révolution*.

industrie une Association. (...) Toute industrie, exploitation ou entreprise, qui par sa nature exige l'emploi combiné d'un grand nombre d'ouvriers de spécialités différentes, est destiné à devenir le foyer d'une société ou compagnie de travailleurs ¹. »

Le point de vue de Proudhon sur l'administration des chemins de fer, dont on peut penser qu'il s'étend à l'ensemble des services publics ², se définit par une opposition identique à leur gestion par les compagnies capitalistes et par l'Etat. On peut se demander quelles seront les attributions des « compagnies ouvrières » auxquelles ils seront confiés, et dans quelle mesure la collectivité dans son ensemble, et pas seulement celle des salariés de ces sociétés, déterminera les orientations concernant la politique des transports. Cette attribution aux « compagnies ouvrières » de la gestion des grandes entreprises se trouve peut-être à l'origine du titre de « père de l'autogestion » qui a été donné à Proudhon ; en réalité, ce dernier se préoccupe assez peu de savoir comment cette gestion sera assurée. L'importance qu'il accorde à l'établissement d'une comptabilité nationale et l'affirmation de la nécessité de la centralisation économique ³ montrent suffisamment que c'est plutôt l'organisation générale de l'économie qui l'intéresse à travers le système fédéraliste.

Le recours à l'association n'est justifié selon Proudhon que par la nécessité, par la « nature des fonctions » exercées dans une activité. Il doit en outre être repoussé lorsqu'il n'est pas profitable ni de longue durée. Les conditions de l'association résident dans la force collective, dans l'extrême division du travail. C'est une approche essentiellement pragmatique.

C'est également cette approche pragmatique qui justifie ses positions concernant la « foule de petits ateliers qu'on rencontre dans toutes les professions », dont il estime qu'ils ne tombent pas « dans le cas juridique de la division du travail et de la force collective ». Autrement dit, la propriété mais aussi l'activité productive, restent individuelles. Proudhon n'exclut pas, d'ailleurs, que de tels petits ateliers puissent se développer : « l'entrepreneur solitaire » embauchera un ouvrier dont le sort ne sera guère différent du sien. Les commandes se multipliant on embauchera quelques ouvriers. Mais les

¹ *Idee générale de la révolution* p. 180 éd. Fresnes-Antony.

² Proudhon situe dans l'orbite des « services publics » les activités suivantes : « postes, chemins de fer, canaux, ports, routes, entrepôts, bourses et marchés, assurances, travaux publics. » (*Théorie de la propriété, op. cit.* p. 180.) Un absent de marque : l'instruction publique.

³ « ...centralisation de toutes les forces économiques ; décentralisation de toutes les fonctions politiques » écrit-il dans ses Carnets.

affaires peuvent périr, l'entrepreneur fait faillite ; ses ouvriers se dispersent, la clientèle est reprise par un autre.

Ces petits ateliers sont, selon Proudhon, « l'effet des convenances particulières des individus qui les composent, beaucoup plus que le résultat organique d'une combinaison de forces ». Il n'y a pas, dit-il, « matière à association ». Proudhon reconnaît d'ailleurs que la force collective et la division du travail se retrouvent partout, « à un degré si faible qu'on voudra » ; « on en induirait que partout aussi le travailleur doit être associé ».

On voit qu'il est faux de dire que la perspective de Proudhon se limite à un système de petite production artisanale puisqu'il propose aux ouvriers de la grande industrie, celle qui nécessite « une force collective considérable », de se rendre collectivement maîtres de l'outil de production. « L'industrie à exercer, l'œuvre à accomplir, sont la propriété commune et indivise de tous ceux qui y participent », dit-il dans *Idée générale de la révolution*. Nous ne sommes pas dans la perspective de l'étatisation de l'appareil productif qui apparaît dans le *Manifeste*, mais dans celle de sa socialisation.

Précurseur de l'idée d'autogestion, Proudhon préconise la formation de « compagnies ouvrières » ; celles-ci auront pour règle que « tout individu employé dans l'association (...) a un droit indivis dans la propriété de la compagnie ; que les fonctions sont électives, et les règlements soumis à l'adoption des associés ; que tout associé participe aux bénéfices comme aux charges de la compagnie, dans la proportion de ses services ; que chacun est libre de quitter à volonté l'association »¹.

L'« anarchisme » ou l'« anti-étatisme » de Proudhon consiste à se passer de l'Etat pour régler le problème de la propriété par une transaction avec les propriétaires. Les « possessions » ainsi acquises seront administrées par les communes, ce qui va à l'encontre de tous les projets jusqu'alors élaborés par les socialistes qui faisaient la part belle à l'Etat. Le rôle donné par Proudhon aux communes préfigure le programme de la Commune de Paris. Le transfert du pouvoir à la fédération des communes constituera pour Bakounine l'idée de base de la destruction de l'Etat.

♦ « On a fait une révolution sans une idée »

Au moment où Proudhon écrivait *l'Idée générale de la révolution* (1851), il avait achevé les principes essentiels de sa pensée économique, mais dans le domaine politique, il n'en était qu'aux généralités. Son expérience de la révolution de 1848 fut sur ce point déterminante. Il était à Paris lorsque éclatent les journées de février. Il est sceptique, en perçoit les limites mais il y participe.

¹ *Idée générale de la révolution*, pp. 185-186.

« On a fait une révolution sans une idée », dira-t-il dans ses Carnets. On garde la même organisation économique et sociale : rien ne changera donc. Il tente de formuler les bases d'une réforme économique en publiant trois brochures : « La Démocratie » ; « Organisation du crédit et de la circulation » ; « Solution du problème social ». Il se présente aux élections à l'Assemblée nationale dans trois circonscriptions de Paris mais ne sera élu qu'aux élections complémentaires de juin. La révolution, pense-t-il, a éclaté en pleine crise économique ; il faut donc trouver une issue à cette crise. La solution de la question sociale se trouve dans l'organisation du crédit, en tenant compte à la fois des besoins des petits propriétaires – artisans, paysans – très endettés, et des ouvriers qui veulent se libérer de la domination patronale. Il propose de créer une banque d'échange qui conduirait à faire baisser les prix. L'idée ne sera même pas étudiée par l'assemblée nationale. Cependant, l'idée du crédit mutualiste ne disparaîtra pas et finira par faire son chemin.

Proudhon est alors extrêmement critique vis-à-vis des ateliers nationaux, qu'il considère comme une solution étatique, stérile, improductive parce que ne favorisant pas l'initiative, et un gaspillage de la richesse nationale.

Le gouvernement provisoire avait proclamé le 25 février 1848 le droit au travail. Il y avait 6 000 chômeurs recensés à Paris mais leur nombre passe à 30 000 le 30 mars, à 64 000 le 16 avril et 117 000 le 30 avril. Louis Blanc préconisait la création d'Ateliers sociaux sous la forme de coopératives de production et d'associations d'ouvriers de la même profession en dehors de tout cadre patronal. Les Ateliers nationaux sont créés par le gouvernement pour s'opposer au projet de Louis Blanc, en s'inspirant de structures qui existaient déjà sous l'Ancien régime mais qui relevaient de la charité. Les Ateliers nationaux fonctionnèrent du 27 février au 21 juin 1848. Ils étaient censés fournir du travail aux chômeurs qui étaient astreints à une organisation et à une discipline militaires. A partir du début du mois de mars, la Garde nationale s'ouvre à tous et les ouvriers s'y engagent, faisant passer ses effectifs de 56 000 à presque 200 000 hommes. Les ouvriers sont employés à des travaux publics, mais il n'y a pas assez de travail pour tout le monde.

Création spécifiquement parisienne, leur existence fut remise en cause lorsque le suffrage universel masculin donna le pouvoir à la province et à ses notables après les élections du 23 avril. Le gouvernement provisoire issu de la révolution de février céda la place à une commission exécutive qui considérait que les ateliers nationaux étaient une aberration économique, mais surtout un danger politique puisqu'ils permettaient de rassembler de nombreux prolétaires. Les propriétaires, les rentiers, les boutiquiers qui sont désormais au pouvoir, scandalisés à l'idée que les ouvriers soient payés par les fonds publics, entendent renvoyer leur sort à la charité privée et supprimer ce que

certaines appellent les « râteliers nationaux ». Les Ateliers nationaux furent fermés le 20 juin 1848. Des barricades s'élevèrent dans Paris : c'était le début des « Journées de Juin », une insurrection populaire qui fut sévèrement réprimée.

C'est dans ce contexte que Proudhon se fait élire député. « Il faut avoir vécu dans cet isolement qu'on appelle une Assemblée nationale, pour concevoir comment les hommes qui ignorent le plus complètement l'état d'un pays sont presque toujours ceux qui le représentent » dit-il de cette période ¹.

« La cessation du commerce et de l'industrie, provenant d'un événement de force majeure, nous a placés tous, locataires et propriétaires, dans des conditions exceptionnelles, prévues d'ailleurs et expliquées dans tous les traités de jurisprudence », dit Proudhon dans le *Représentant du Peuple* ². Aussi fait-il des propositions : il suggère dans cet article qu'on oblige les propriétaires à accorder pendant trois ans une remise d'un tiers sur les loyers et les fermages. Le journal sera suspendu, mais Proudhon dépose une proposition de loi devant l'Assemblée, qui sera discutée le 26 et le 30 juillet. Devant une assemblée tumultueuse, où il ne trouve qu'un soutien, un ouvrier lyonnais nommé Greppo, Proudhon défend son projet, attaque violemment la propriété, oppose le prolétariat à la bourgeoisie.

Bakounine, qui avait rencontré Proudhon lors de son séjour à Paris entre 1844 et 1847, l'a vu et entendu prononcer un discours après les journées de Juin : d'Allemagne, il lui écrit le 12 décembre 1848 :

« Je ne saurais vous exprimer le sentiment de joie que j'ai éprouvé lorsque je vous ai vu, après les journées fatales de Juin, monter à la tribune pour défendre les intérêts et les droits de ces nobles et malheureux ouvriers de Paris, que tout, tous, excepté Vous, avaient abandonnés. Les discours que vous avez prononcés alors furent plus que des discours, ce furent des actes. Vous avez osé dire la vérité aux bourgeois réunis dans votre assemblée nationale, dans un moment où tout le monde était devenu hypocrite ; on vous a injurié, on a essayé de se moquer de vous, mais ce rire était forcé et les bourgeois ont tremblé malgré eux. »

Dans une lettre écrite à Georg Hervegh au mois d'août précédent, il avait déjà désigné Proudhon comme « le seul à Paris, le seul dans le monde politique des littérateurs, qui y comprenne encore quelque chose. Il a fait preuve d'un grand courage, dans cette époque empreinte de mal et d'hypocrisie ; son discours fut un acte réel, plein de noblesse ». Cependant, il émet une réserve :

¹ *Confessions d'un révolutionnaire*, éd. M. Rivière, p. 169.

² « Le 15 juillet », paru dans le *Représentant du Peuple*, in *Mélanges, articles de journaux*, Lacroix 1868, p. 92.

« S'il arrivait au gouvernement et que son doctrinarisme de négatif devînt positif, nous serions alors vraisemblablement contraints de le combattre, car il a, en fait, lui aussi, un petit système en arrière-plan, mais pour l'heure il est avec nous et, dans tous les cas, tu devras bien admettre qu'il a fait preuve d'un grand courage digne d'admiration ¹. »

Proudhon fonde en janvier 1849 une Banque du peuple qu'il devra liquider trois mois plus tard, lorsqu'il sera condamné à trois ans de prison pour des articles jugés injurieux envers le nouveau chef d'Etat, Louis Bonaparte, qui vient d'être élu président. Ses conditions d'emprisonnement ne sont cependant pas tragiques : il est autorisé à se marier et peut continuer son activité journalistique : le *Représentant du Peuple*, interdit, a été remplacé par le *Peuple*, remplacé ensuite par la *Voix du peuple*.

Proudhon pense alors que les classes moyennes et le prolétariat doivent s'unir contre le régime bonapartiste. On peut ainsi lire des phrases telles que : « La bourgeoisie et le prolétariat d'abord antagonistes, ne font qu'un... ». Il préconise une « réconciliation » pour laquelle, dit-il, « je sacrifie ma popularité et je serais prêt à sacrifier encore ma vie, je veux dire la réconciliation entre la bourgeoisie et le prolétariat » ². Mais il finira par revenir sur cette orientation et écrira dans *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise* : « La bourgeoisie a vécu ; tirons le rideau sur sa mort. » Ce livre, publié en 1858, sera saisi par la police et lui vaudra 4 000 F d'amende et une condamnation à trois ans de prison. A partir de 1858, donc, Proudhon comprend que l'alliance du prolétariat avec les classes moyennes est impossible.

« Laisser-faire, laissez-passer »

Le débat sur le « libéralisme », supposé ou réel, de Proudhon n'est pas nouveau. Pierre Leroux disait que c'était un libéral déguisé en socialiste ³. Louis Blanc condamnait fermement les orientations libérales de Proudhon ⁴.

Les partisans d'un Proudhon libéral ont donc quelques arguments : il emploie fréquemment le mot « libéral » dans une acception positive, mais ce n'est pas en référence au libéralisme économique que nous connaissons aujourd'hui, comme celui de l'école de Chicago, mais au libéralisme

¹ Lettre à Georg Herwegh, 1^{re} quinzaine d'août, 1848.

² Cité par E. Dolléans, *Proudhon*, Gallimard, 1948, p. 432.

³ « Dialogue avec P.-J. Proudhon », *La République* (Nov.-Déc. 1849), cité par Bruno Viard, *Pierre Leroux, A la source perdue du socialisme français*, Desclées de Brouwer, 1997.

⁴ Cf. *La Voix du peuple*, numéros de décembre 1849, la polémique avec Pierre Leroux et Louis Blanc.

philosophique ou politique tel qu'il était entendu dans le contexte du début du XIX^e siècle, lorsqu'il était un courant de pensée progressiste dans une Europe dominée par les régimes despotiques. Une citation de lui a de quoi réjouir les auteurs¹ qui tentent de tirer Proudhon vers la couverture libérale. Elle se trouve dans un programme électoral qu'il proposa en 1848 à ses électeurs² : il y réclame toutes les libertés imaginables : « liberté de conscience, liberté de la presse, liberté du travail, liberté de l'enseignement, libre concurrence, libre disposition des fruits de son travail, liberté à l'infini, liberté absolue, liberté partout est toujours ! ». Côté auteurs, il se réclame de « Quesnay, de Turgot, de Jean-Baptiste Say », et encore de « Franklin, Washington, Lafayette, de Mirabeau, de Casimir Périer, d'Odilon Barrot, de Thiers ». Il se déclare partisan du « "laisser-faire, laissez-passer" dans l'acception la plus littérale et la plus large ». On trouve dans son programme le refus de toute « autre solidarité entre les citoyens que celle des accidents de force majeure », ce qui est une récusation de ce qu'on nommera plus tard le « Welfare State ».

Avec un tel programme, il n'est plus possible de récuser l'appartenance de Proudhon au courant libéral, pensera-t-on. Pourtant, le ton même sur lequel Proudhon s'exprime montre à l'évidence qu'il « en fait trop », et que ça l'amuse.

D'ailleurs, les proclamations enflammées de Proudhon au début de ce programme – dont les préoccupations électoralistes ne sont pas absentes – participent de sa méthode argumentative qui consiste à abonder dans le sens de son lecteur – pendant un moment – afin d'attirer son attention et l'entraîner ensuite dans une tout autre direction. Il ne faut pas oublier que Proudhon était un polémiste et qu'il s'amuse en écrivant.

Précisément, le reste du texte va consister à expliquer aux électeurs, qu'il a « endormis » par ses proclamations de libéralisme, que la propriété individuelle a perdu de son importance en tant qu'institution et que la société ne fonctionne plus désormais que grâce à la circulation : « La société ne vit plus, comme autrefois, sur la propriété individuelle ; elle vit sur un fait plus générique, elle vit sur la circulation », ce qui est parfaitement bien vu : on sait que la crise de 1929 a pris une extension catastrophique parce que les échanges internationaux avaient pratiquement cessé. Tout au long de sa vie, et malgré les approches différentes qu'il aura du problème, Proudhon tente de montrer (tout en ayant l'air de la défendre) que la propriété est une exception historique, une forme transitoire, qu'elle n'a existé que pendant de courtes périodes de l'histoire et que sa fonction historique est bientôt achevée.

¹ Notamment Alain Laurent (*La Philosophie libérale*, 2002, les Belles Lettres) qui fait référence à la citation de Proudhon ici mentionnée.

² « Programme révolutionnaire aux électeurs de la Seine », *Le Représentant du Peuple*, mai-juin 1848.

Ce « Programme révolutionnaire » est incompréhensible si on ne le place pas dans le contexte de la période de la révolution de 1848 pendant laquelle la population subissait une terrible crise du logement (Cf. *infra*, « Les fins de la propriété »). Proudhon propose donc un certain nombre de décrets qui ont presque tous pour objet de réduire les effets de cette crise. Mais il faut pour cela faire face à l'opposition irréductible de la bourgeoisie que les élections ont portée au pouvoir. D'où les proclamations de libéralisme de l'auteur du projet ; mais dans son Programme révolutionnaire, Proudhon va expliquer qu'il faut supprimer l'argent et l'intérêt sur le capital ! « Se passer de numéraire, supprimer l'intérêt du capital circulant, telle est donc la première entrave à la liberté que je propose de détruire par la constitution d'une Banque d'Echange ¹. » Chose invraisemblable, Proudhon propose même de réduire les salaires afin de « diminuer les frais généraux de la production » ; mais dans son esprit il ne s'agit pas d'augmenter les profits des entrepreneurs (ce que ferait un bon libéral) ; il s'agit d'augmenter la richesse générale et d'instaurer un système dans lequel « ni le capital, ni le privilège, ni le parasitisme ne prélèvent rien », où « l'État est ramené au strict nécessaire ² » et où le producteur « reçoit l'équivalent de son produit ». Il en résulte, dit Proudhon, que « plus le salaire diminue, plus le travailleur s'enrichit ». Il propose même une « réduction à l'infini » des salaires. Même dans ses rêves les plus fous, le néo-libéral d'aujourd'hui n'oserait pas imaginer une telle chose.

Or si le corollaire de la réduction des salaires jusqu'à zéro est l'« augmentation générale de la production collective », cela implique inévitablement la mise en place d'un mode de répartition des biens et services radicalement différent de celui qui est en place, et l'abolition du salariat.

Propriété : vol, ou liberté ?

Après avoir déclaré au début de sa carrière d'écrivain que la propriété est le vol, Proudhon change de point de vue et défend l'idée que c'est la liberté. Mais le vol qu'il dénonce en 1840 dans son *Premier mémoire* ne se trouve pas tant dans la propriété que dans l'appropriation induite de l'« aubaine » qu'elle autorise, dont la valeur dépasse la simple somme des efforts individuels : « La

¹ « Programme révolutionnaire aux électeurs de la Seine », *Le Représentant du Peuple*, mai-juin 1848.

² Les partisans d'un Proudhon « libéral » font un contre-sens en jouant sur son anti-étatisme pour en faire un défenseur de l'« Etat minimum » cher au libéralisme. Proudhon remplace l'Etat par l'association des producteurs. De même pour son anti-communisme, voire son anti-socialisme. La pensée de Proudhon ne s'inscrit pas dans une problématique binaire dans laquelle on est soit libéral, soit communiste, et si on est anti-communiste, on est libéral.

propriété est un droit d'aubaine, c'est-à-dire le pouvoir de produire sans travailler. »

Or malgré ses changements d'approche du problème de la propriété, Proudhon n'abandonnera jamais cette condamnation de l'« aubaine », ou en d'autres termes de la plus-value. Dans la mesure où la légitimité de cette appropriation constitue l'un des fondements de la pensée économique libérale, on peut dès lors contester toute tentative de classer Proudhon dans la catégorie « penseur libéral ».

Les prises de position de Proudhon en faveur de la concurrence sont également un des arguments avancés par les partisans d'un Proudhon-penseur libéral. C'est oublier un peu vite le tableau terrible des effets de la concurrence qu'il dresse dans le *Système des contradictions*, qu'il ne remettra jamais en cause non plus. Même à la fin de sa vie, il condamnera ce qu'il nomme l'« accaparement », c'est-à-dire la concentration du capital liée à la concurrence. Aussi peut-on penser que lorsque d'une part, il attaque la concurrence capitaliste et, d'autre part, il en défend le principe dans le cadre d'une société d'où l'appropriation de l'aubaine aura disparu, ce n'est pas tout à fait de la même chose qu'il parle. Il faut se rappeler que Proudhon a étudié les langues anciennes et qu'il a parfois tendance à utiliser les mots dans le sens courant, soit dans le sens étymologique, selon les cas. Or *concurrence* Pourtant l'étymologie nous rappelle que concurrence vient du latin *concurrere*, «courir avec», c'est-à-dire poursuivre un objectif commun, à coté des autres.

Proudhon a compris que l'attachement de la paysannerie, mais aussi du prolétariat, à la notion de propriété relèvent la plupart du temps de la peur de l'inconnu, de la peur de la précarité de l'existence et du désir de l'individu de se garantir et de garantir à sa famille une existence décente. Proudhon a compris qu'on ne fait pas de révolution sociale sans la paysannerie lorsqu'elle représente l'écrasante majorité de la population ¹.

Il faut garder à l'esprit que, en matière de programme, le mouvement socialiste en était encore aux tâtonnements, au stade expérimental. Sans doute les communistes russes auraient-ils dû lire Proudhon : la catastrophe de leur politique agraire, qui a conduit la révolution à sa perte, aurait peut-être pu être évitée.

Les variations des positions de Proudhon sur la propriété

L'examen des positions de Proudhon sur la propriété présente une difficulté : en effet, alors qu'en 1840 il se montre un critique violent de cette

¹ « La propriété foncière, en France, intéresse les deux tiers des habitants », écrit-il dans *Idée générale de la révolution*.

institution, vers la fin de sa vie il se fait le défenseur de la propriété absolue. D'abord définie comme un « vol », la propriété est ensuite le garant de la « liberté ».

On peut aborder la question de deux manières : constater les positions inconciliables, ou tenter de voir s'il y a une cohérence derrière l'apparente contradiction. Le lecteur de « gauche » sera tenté de ne conserver que sa première théorie et à occulter la seconde ; le lecteur de « droite » sera naturellement conduit à dire que Proudhon a évolué et à ne retenir que la seconde. Ainsi s'explique sans doute que Proudhon ait pu être « récupéré » par des auteurs libéraux, voire d'extrême droite. Une autre attitude, celle que nous adopterons, consistera à tenter de voir s'il n'y a pas une cohérence qui lie ces deux théories. En cela, nous suivrons tout simplement Proudhon lui-même qui affirme dans *Théorie de la propriété*, publié après sa mort, qu'il n'a en réalité pas changé de point de vue.

* * *

Le 9 avril 1848 Proudhon écrit dans *Le Représentant du peuple* que « la question sociale tout entière se résume pour nous dans la propriété ¹. » Il poursuivra ses réflexions jusqu'à la fin de sa vie.

Tout commence avec le livre qu'il avait écrit en 1840 – il avait 31 ans – *Qu'est-ce que la propriété ?* ².

Le socialisme s'est construit autour du débat sur la propriété car, dit Proudhon, l'organisation de la propriété détermine l'organisation politique, administrative, juridique de la société.

En 1838, l'académie de Besançon met au concours le sujet suivant : « De l'utilité de la célébration du dimanche, sous les rapports de l'hygiène, de la morale, des relations de famille et de cité ». Proudhon en profite pour exposer ses opinions sur la justice et l'égalité. Son mémoire lui valut une médaille de bronze... et il se décida à le faire publier. La première édition fut tirée à deux cents exemplaires et lui valut les foudres du clergé local. Sa préoccupation était de « découvrir et constater les lois économiques, restrictives de la propriété, distributives du travail, afin de maintenir l'égalité entre les conditions ». Dès son premier écrit, on constate donc la préoccupation de notre auteur pour la question de l'égalité. Mais pour organiser l'égalité, il faut régler son compte à la propriété. Ce fut le mémoire connu sous le titre de *Qu'est-ce que la propriété ?* qu'il dédia, cette fois, à l'académie de Besançon, à la grande

¹ « Résumé de la question sociale », in *Solution du problème social*, Editions Tops/H. Trinquier p. 149.

² Le titre complet du livre est « *Qu'est-ce que la propriété ?* ou Recherches sur le principe du droit et du gouvernement – Premier mémoire ».

indignation des académiciens... qui exigèrent la suppression de la dédicace dans les éditions ultérieures de l'ouvrage. L'affaire alla même jusqu'au Conseil des ministres où on se demanda s'il ne fallait pas faire interdire l'ouvrage et engager des poursuites contre l'auteur. C'est l'économiste Adolphe Blanqui¹ qui sauva Proudhon en présentant à l'Académie des sciences morales et politiques un rapport reconnaissant le caractère scientifique du mémoire.

La démonstration de Proudhon repose sur l'idée que « la propriété est un droit d'aubaine, c'est-à-dire le pouvoir de produire sans travailler ». La propriété ne peut pas plus se justifier par des arguments juridiques que philosophiques, moraux ou économiques. Elle est, dit-il, « impossible », c'est-à-dire qu'elle ne réalise pas le principe de justice qui lui sert de justification. Proudhon s'en prend aux partisans de la propriété que sont les juristes et les économistes qui fournissent les arguments servant à la justifier : le droit naturel, le premier occupant de la terre, la loi, le travail. La propriété, dit-il, « quand elle serait juste et possible, aurait pour condition nécessaire l'égalité ».

C'est que la préoccupation première de Proudhon, au début de sa carrière d'écrivain, est l'égalité. Ce point doit être gardé à l'esprit car dans sa maturité, il s'intéressera surtout à la liberté – évolution qui ne sera pas sans conséquences sur son approche de la question de la propriété. En effet, celui qui avait condamné la propriété en 1840 en viendra après 1850 et jusqu'à la fin de sa vie à en défendre le principe.

Toute sa vie, cependant, il insistera sur le caractère contradictoire de cette institution, ce qui explique que son œuvre est jalonnée d'une double tendance à la condamnation et à la justification. C'est donc bien mal le comprendre que de limiter son point de vue à cette phrase lapidaire et provocatrice : « La propriété c'est le vol. » Mais c'est mal le connaître également que de s'en tenir à une séparation sans nuances entre deux « périodes » dans sa pensée, celle où il condamne et celle où il défend la propriété.

Les variations des positions de Proudhon sur la propriété sont essentiellement liées au contexte historique et politique. Les propositions qu'il fit lors de la révolution de 1848, pour osées qu'elles aient été pour l'époque, n'étaient pas celles d'un révolutionnaire assoiffé de sang. Le paradoxe est que

¹ Adolphe Blanqui était le frère d'Auguste Blanqui. C'était un partisan du libre échange lié à Jean-Baptiste Say, auquel il succède en 1833 à la chaire d'économie politique au Conservatoire national des arts et métiers. Il est rédacteur au *Journal du commerce*, au *Courrier français* et au *Siècle*. En 1830 il devient directeur de l'École Supérieure de Commerce de Paris, jusqu'à la fin de sa vie. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1838, député de la Gironde en 1848, et professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.

Idée générale de la révolution, livre dans lequel il expose pour la première fois une conception d'ensemble de l'*anarchie*, est aussi celui dans lequel il opte pour un retour à la propriété contre la possession... Cette évolution n'est pas une déduction d'un raisonnement économique ; ce sont ses conceptions politiques qui influent sur sa doctrine économique. Derrière l'idée de possession se trouvait celle d'égalité ; désormais derrière l'idée de propriété se trouve celle de liberté.

En 1861, Proudhon commence à rédiger un ouvrage dans lequel il compte faire un point définitif sur la question, une synthèse de ses réflexions ; il annonce qu'il compte réétudier le problème et qu'il livrera ses conclusions. Il n'eut pas le temps de terminer car il était accaparé par d'autres questions, notamment la Pologne qui s'insurge en 1863. Or ses réflexions sur la propriété et sur la Pologne se mènent parallèlement. Il fait des recherches sur l'histoire et sur le régime de la propriété foncière de ce pays. Il comptait précisément insérer la *Théorie de la propriété* dans un ouvrage plus général sur la Pologne. Il écrit ainsi à Darimon¹ le 28 juillet 1862 :

« Je viens de résumer les principes fondamentaux des États et je les accompagne d'une théorie complète sur la propriété, c'est-à-dire que je comble cette immense lacune qu'avait ouverte ma critique de 1840 à 1848 et que j'avais toujours laissée béante. Enfin, c'est terminé ; j'aurai peut-être un peu condensé ma pensée, mais je suis satisfait. Avec ces nouvelles parties, l'ensemble de nos idées se présente, je vous assure, d'une manière très respectable. »

Proudhon pense trouver dans l'analyse de l'histoire de la Pologne une clé pour la théorie de la propriété. Il écrit à Georges Grandclément, le 28 février 1863 :

« Voici où en est mon livre sur la Pologne, c'est-à-dire mon nouveau travail sur la propriété. (*Je souligne.*) Ce n'est pas à vous qu'il faut dire que la propriété est une véritable mer à boire ; que son histoire seule exigerait le sacrifice d'une vie, et je ne me sens pas assez bénédictin pour m'enterrer ainsi sur une question unique... Ce travail sur la propriété formera de 100 à 120 pages pour ce qui concerne la philosophie générale ou l'institution seulement. L'ouvrage entier aura deux volumes de 360 à 400 pages. Le

¹ Alfred Louis Darimon (1817-1902). Disciple et secrétaire de Proudhon, journaliste. Républicain convaincu, il collabore au *Peuple* en 1848 puis devient en 1850 rédacteur en chef de *La Voix du Peuple*. Il est élu député de la Seine en 1857, et réclame des chambres syndicales et des coopératives pour les ouvriers.

premier roulera tout entier sur les principes organiques des États ; le second sera la démonstration ou confirmation du premier, par l'histoire de la Pologne. (*Je souligne.*) L'esprit général de ce travail sera naturellement fédéraliste ... »

Il dira encore courant 1863 : « C'est d'après cette théorie du droit de propriété que je comptais expliquer toute l'histoire de Pologne depuis les origines jusqu'à nos jours, sa décadence et finalement son démembrement. »

« On pourrait classer les nations, les États et les gouvernements d'après la forme de propriété qui y est en vigueur ; ce serait une manière facile d'expliquer leur histoire et de prévoir leur avenir. En effet, l'histoire des nations, comme je le démontrerai à propos de la Pologne, n'est bien souvent que celle de la propriété ¹. »

Proudhon n'a pas beaucoup de sympathie pour la Pologne et il le dit : « En exprimant mon opinion, peu favorable, je regrette de le dire, aux prétentions des Polonais, j'ai mon excuse dans les circonstances ². » Bakounine, qui s'est beaucoup dépensé pour défendre la Pologne, s'en est offusqué. Et pourtant, avec du recul, l'opinion des deux hommes n'est pas si opposée que cela. Pour Proudhon, le sort qui est fait à la Pologne n'est pas seulement le résultat de ses démembrements successifs par la Prusse, la Russie et l'Autriche, il est le résultat de sa déliquescence intérieure et de la corruption irrémédiable de sa classe dominante, une noblesse par ailleurs pléthorique et totalement dépourvue d'« esprit public ». « ...qu'est-ce, je le demande, qu'une nationalité qui ne se compose que de nobles ? A-t-elle sa place dans l'Europe moderne, dans l'Europe de la Révolution ³ ? »

Proudhon estime que la question polonaise a été jusqu'à ce jour « livrée au sentimentalisme » et que les revendications des Polonais ne valent pas qu'on déstabilise toute l'Europe pour cela.

¹ *Théorie de la propriété*, op. cit., p. 180.

² *Si les traités de 1815 ont cessé d'exister ? Actes du futur congrès*. R. Dentu libraire-éditeur, 1863, p. 64.

³ *Ibid.*, p. 73. Proudhon exagère un peu mais pas tant que cela. La France d'Ancien régime avait 1 % de nobles. La Pologne 10 %. En 1789, la noblesse française ne détenait plus que 20 à 25 % du territoire et aucun domaine n'avait les proportions parfois gigantesques des biens possédés par les nobles polonais. Lorsque la princesse Caroline Radziwill épousa le prince Ludwig Adolf Friedrich de Sayn-Wittgenstein, ce dernier entra en possession du plus grand domaine privé d'Europe centrale : 12 000 km² (kilomètres carrés) de champs, de forêts, de villages et de villes en Lituanie polonaise.

« Il y a quelque chose de tellement exorbitant dans ce sacrifice des intérêts de tout un continent aux satisfactions demandées par une nationalité abrogée depuis plus d'un siècle que le sens commun se tient en méfiance, et qu'on se dit par avance qu'une telle requête ne peut être admise ¹. »

Proudhon va complètement à contre-courant de l'opinion admise de son temps. Il le sait, d'ailleurs, et cela lui plaît.

Le lien que fait Proudhon dans *Si les traités...* entre la Pologne et la question de la propriété n'est pas absolument évident. Il pourrait se résumer à ceci : la noblesse polonaise, « dépourvue d'instinct politique » ², n'a pas su créer d'Etat ³. « La royauté est terrassée par l'aristocratie, mise à néant ⁴. » La noblesse polonaise a, à ce titre, deux torts, historiquement parlant : elle a laissé « périr la possession slave, protectrice de la commune et de la liberté du paysan » ; mais en contrepartie, elle n'a pas su « constituer chez elle, pas même au profit de la noblesse, la vraie forme de propriété ». Proudhon revient encore sur la question dans *Théorie de la propriété* : « La théorie de la possession, principe de la civilisation et de la société slaves, est le fait le plus honorable pour cette race : il rachète le retard de son développement et rend inexpiable le crime de la noblesse polonaise » (*Théorie de la propriété*).

Proudhon semble intéressé par la forme traditionnelle de la propriété slave, qu'il assimile à sa notion de *possession*, en opposition à la propriété. Il sacrifie ainsi aux illusions de nombre de penseurs libéraux d'Europe qui tendent à mythifier ces institutions. Marx lui-même s'est laissé entraîner par cette tendance lorsqu'il découvrit le *mir* russe. Dans sa période anarchiste, Bakounine dénonça dans le *mir* son improductivité et son incapacité à évoluer. C'est à juste titre que le révolutionnaire russe se fâcha lorsqu'il prit connaissance des illusions de Proudhon. Ce dernier considérait comme positives les promesses que fit le tsar d'exproprier les nobles polonais pour désamorcer l'insurrection de 1863. Bakounine fit remarquer qu'il n'avait jamais été question de remettre les terres expropriées aux *paysans polonais*.

¹ *Ibid.*, p. 65.

² *Ibid.*, p. 75.

³ En cela il rejoint curieusement le raisonnement de Marx et d'Engels qui développèrent en 1848 l'idée, fondée sur leur conception matérialiste de l'histoire, selon laquelle une nation ne peut être qualifiée d'« historique » que si elle est capable de constituer un Etat et de développer les forces productives, ce qui, à l'évidence, n'était pas le cas de la Pologne. Le paradoxe était que Marx et Engels assignaient néanmoins à la Pologne le rôle de « nation historique », mais pour des raisons qui se trouvaient en contradiction avec leur théorie de l'histoire.

⁴ *Ibid.*, p. 75.

Il n'entre pas dans notre propos de nous attarder sur le point de vue de Proudhon à propos de la question polonaise. Il suffit de savoir que le Bisontin s'y est intéressé dans une recherche dans laquelle l'examen de la viabilité du régime politique et social d'un pays était menée conjointement avec l'analyse de son système de propriété. La colère de Bakounine contre *Si les traités...* ne saurait cependant cacher une large identité de vues entre les deux hommes. Bakounine s'est en fait toujours méfié des Polonais dont il pense qu'ils constituent une catégorie à part dans le monde slave. L'analyse que fait Bakounine de la noblesse polonaise est au fond la même que celle de Proudhon ; il s'est en outre toujours opposé aux nationalistes polonais qui refusaient d'envisager une réforme agraire, c'est-à-dire une réforme du régime de propriété, et aux prétentions des nationalistes polonais au rétablissement d'une Grande Pologne qui dominerait d'autres Slaves. En définitive, l'intérêt du révolutionnaire russe pour la question polonaise se limite à l'idée qu'une révolution sociale dont les paysans polonais seraient les acteurs et les bénéficiaires pourrait déclencher une révolution sociale en Russie – ce que, naturellement, les nobles polonais exilés avaient parfaitement compris... et rejeté.

La *Théorie de la propriété* paraîtra en 1865, après la mort de Proudhon. L'auteur rappelle dans ce livre que le mot propriété a eu chez lui plusieurs sens, mais qu'il n'a jamais cessé de vouloir « la liquidation de la propriété en tant que propriété-vol » ; mais il précise : « Je n'avais pas cessé un seul instant de la vouloir en tant que propriété-liberté »¹.

Les formules lapidaires de Proudhon sur la propriété ont empêché de saisir les nuances qu'il apporte à ce concept. La propriété est un vol lorsqu'elle fournit l'occasion de réaliser une « aubaine », c'est-à-dire l'appropriation de valeur produite par le travail d'autrui. Lorsqu'elle garantit la sécurité de l'individu, elle est un authentique facteur de liberté et de bien-être.

Pour changer les effets de l'institution qu'est la propriété, Proudhon pense qu'il faut maintenant « l'entourer de garanties » : « Cette transformation que je cherchais sous le nom de synthèse, nous l'avons obtenue, sans altération de principe, par un simple équilibre », dira-t-il dans la *Théorie de la propriété*. Mais Proudhon reste Proudhon et, de la spéculation philosophique, il revient rapidement au principe de réalité. Il estime en effet qu'il est impossible de ne pas tenir compte des tendances évidentes de la population :

¹ *Théorie de la propriété*, op. cit. p. 36.

« Le peuple, même celui du socialisme, veut, quoi qu'il dise, être propriétaire ; et si l'on me permet de citer ici mon propre témoignage, je dirai qu'après dix ans de critique inflexible, j'ai trouvé sur ce point l'opinion des masses plus dure, plus résistante que sur une autre question. J'ai fait violence aux convictions, je n'ai rien obtenu sur les consciences. Et, chose à noter, qui prouve jusqu'à quel point la souveraineté individuelle s'identifie dans l'esprit du peuple avec la souveraineté collective, plus le principe démocratique a gagné du terrain, plus j'ai vu les classes ouvrières des villes et des campagnes interpréter ce principe dans le sens le plus favorable à la propriété¹. »

Cette citation d'*Idée générale de la révolution* donne sans doute la clé des évolutions de Proudhon sur la question de la propriété. C'est à partir de ce constat, éminemment pragmatique qu'il introduit la défense de la propriété dans ses conceptions, mais en la subordonnant à certaines conditions.

C'est un constat terrible que fait là notre auteur. Si le socialisme est fondé sur la négation de la propriété, et si l'« instinct de propriété » est à ce point profondément enraciné dans les masses, cela signifie deux choses : soit le socialisme n'a pas d'avenir, soit il faut le reconsidérer de fond en comble et réintroduire la notion de propriété, *d'une manière ou d'une autre*. C'est donc à une remise en cause de la théorie que Proudhon va s'attaquer.

Ce type de démarche pragmatique n'a jamais effleuré le socialisme.

Pour Proudhon, il s'agit d'un constat relevant du simple bon sens. On comprend qu'il n'approuve pas cette attitude : s'il a fait « violence aux convictions », il n'a rien « obtenu sur les consciences ». Dans ce passage de *Idée générale de la révolution*, il pense à la propriété foncière. L'idée d'un « fermage universel, absolu, irrévocable » – c'est-à-dire en fait la nationalisation de la terre – n'est pas envisageable : c'est trop contraire à la psychologie du paysan. Bien sûr, Proudhon ne formule pas les choses ainsi, il dit que c'est « contraire aux aspirations les plus certaines de l'époque ». C'est pourquoi, dit-il, « après avoir liquidé la terre », il faut la remettre « en toute souveraineté » à celui qui la cultive. Notons que « la terre à celui qui la travaille » est l'un des points du programme des bolcheviks qui leur a permis d'avoir le soutien de la paysannerie et de prendre le pouvoir – après quoi ils ont nationalisé la terre.

La remise de la terre au paysan est essentielle, dit Proudhon, car sans cela « rien de stable ne peut se produire dans la société ». Aussi propose-t-il que « tout paiement de loyer ou fermage (...) acquiert au locataire, fermier, métayer, une part proportionnelle dans la propriété. »

¹ *Idée générale de la révolution*, éditions du groupe Fresnes-Antony, p. 175.

La prise en compte de la mentalité des paysans semble être une constante chez les principaux théoriciens libertaires. On retrouve cette attitude chez Bakounine pour qui, sans le soutien de la paysannerie, une révolution prolétarienne est impossible. Pendant la guerre de 1870, Bakounine avait espéré que les hostilités déclencheraient un processus révolutionnaire qui s'étendrait des villes aux campagnes. Il préconisait alors une action dirigée à la fois contre le gouvernement et les Prussiens, la transformation de la guerre patriotique en guerre révolutionnaire. Le ralliement de la paysannerie à la révolution constituait un point fondamental de la stratégie qu'il préconisait alors. A ceux qui objectaient que les paysans sont des partisans forcenés de la propriété individuelle, il répondait qu'il fallait « établir une ligne de conduite révolutionnaire qui tourne la difficulté et qui non seulement empêcherait l'individualisme des paysans de les pousser dans le camp de la réaction, mais qui au contraire s'en servirait pour faire triompher la révolution »¹. Bakounine ajoute d'ailleurs quelques mots qui prendront tout leur sens lors de la révolution russe :

« En dehors de ce moyen que je propose, il n'y en a qu'un seul : le terrorisme des villes contre les campagnes (...). Ceux qui se serviront d'un moyen semblable tueront la révolution². »

Lorsqu'il aborde la question cruciale de la collectivisation des terres³, le révolutionnaire russe affirme qu'imposer celle-ci serait une erreur, car elle amènerait le soulèvement des campagnes. Pour les réduire, il faudrait alors une immense force armée, avec une discipline militaire, avec des généraux, et toute la machine serait à reconstruire, avec le machiniste, le dictateur. On pense évidemment encore une fois au problème des rapports entre ouvriers et paysans pendant la révolution russe, les réquisitions qui ont exacerbé les antagonismes entre la ville et la campagne et qui ont abouti au désastre de la collectivisation forcée. De toute évidence, les bolcheviks n'entendirent pas cet avertissement de Bakounine.

Si Bakounine aborde la question d'un point de vue de principe, il s'interroge aussi sur les possibilités pratiques qu'aurait la classe ouvrière d'imposer la collectivisation. Il pense que les ouvriers n'auront jamais la puissance d'imposer le collectivisme dans les campagnes : c'est là, dit-il, « une aberration fondamentale du communisme autoritaire qui, parce qu'il a besoin

¹ Bakounine, *Œuvres*, VII, 118.

² Bakounine, *Œuvres* VII, 116.

³ Cf. les *Lettres à un Français*, 6 septembre 1870.

de la violence régulièrement organisée de l'Etat, et qui, parce qu'il a besoin de l'Etat, aboutit nécessairement à la reconstitution du principe de l'autorité et d'une classe privilégiée de fonctionnaires de l'Etat »¹.

Selon Bakounine, le collectivisme dans les campagnes ne pourra se produire que par la force des choses, lorsque les « conditions de l'individualisme privilégié, les institutions politiques et juridiques de l'Etat auront disparu d'elles-mêmes »², ce qui est en somme le point de vue de Proudhon. La prétention du monde ouvrier à imposer une politique à la paysannerie est un « legs politique du révolutionnarisme bourgeois », dit encore le révolutionnaire russe. Elle aboutit inévitablement à la reconstitution d'un système de domination, fondé cette fois sur la bureaucratie – les « fonctionnaires de l'Etat » chargés de l'exécution pratique de ce programme, dépossédant de ce fait la classe ouvrière de tout pouvoir.

On rejoint là encore l'idée, formulée par Bakounine, selon laquelle l'avènement de la bureaucratie d'Etat est le prix à payer pour l'échec de la révolution prolétarienne.

La propriété envisagée par Proudhon est expurgée de ses tares, elle ne conduit pas à l'exploitation de l'homme par l'homme. Elle est liée au travail, et limitée dans le cadre de la commune ou de l'association ouvrière de production. La propriété aura perdu « ses vices essentiels, elle sera transfigurée. Ce ne sera plus la même chose ! Appelons-la cependant toujours de son ancien nom, si doux au cœur de l'homme, si agréable à l'oreille du paysan, la PROPRIETE³. » Il y a donc un incontestable problème de vocabulaire, dont Proudhon a parfaitement conscience, et qui sera par la suite source de malentendus concernant sa pensée réelle sur la question. La difficulté réside dans le fait qu'il garde le même mot pour les différentes formes de propriété qu'il analyse.

Celui qui, en 1840, se vantait d'être le « fossoyeur de la propriété » en appelle maintenant à la raison des bourgeois pour leur éviter les affres d'une révolution. Etonnante naïveté ! Proudhon meurt en 1865 avant d'avoir fini le travail qu'il s'était assigné, qui sera publié l'année suivante grâce à ses amis : *la Théorie de la propriété* révèle le dernier état de sa pensée, assez éloignée de ses considérations du début, quoique Proudhon lui-même se défend d'avoir changé de point de vue.

Si la perspective de Proudhon est réformiste, on doit préciser qu'il s'agit d'un réformisme relativement radical, qui bousculait considérablement les idées de l'époque et les sensibilités facilement exacerbées des propriétaires

¹ Bakounine, Œuvres, Champ libre, VII, 117.

² *Ibid*, p. 118.

³ *Idee générale de la révolution au XIX^e siècle*.

chaque fois qu'on leur contestait leurs droits. Le réformisme aujourd'hui ne vaut plus à personne des années de prison. Beaucoup de ses idées, qui lui ont coûté sa liberté, sont devenues des lieux communs aujourd'hui. Plus de la moitié des Français sont maintenant propriétaires de leur logement. Les offices publics d'habitations permettent parfois le rachat de leur logement par les locataires en tenant compte (partiellement) des loyers versés. Il existe de nombreuses restrictions au droit de propriété, notamment lors d'expropriations pour raison d'intérêt public. Une législation complexe protège le droit des locataires.

Le titre « Qu'est-ce que la propriété ? » n'est pas innocent

Le titre « Qu'est-ce que la propriété ? » n'est pas innocent. L'interrogation se justifie par le fait que définir la propriété n'est pas une tâche évidente.

Le Premier mémoire pose la question de la justification théorique de la propriété et de sa légitimité juridique. C'est, logiquement, le premier pas dans une réflexion sur cette institution, qui sera suivi par la « reconnaissance générale des faits », c'est-à-dire par la description.

Ce n'est qu'à ces deux conditions qu'il sera possible de définir quelle sera la forme de propriété répondant à la justice.

Dans *Théorie de la propriété*, Proudhon résumera en 1862 le point de vue qu'il avait en 1840 :

« ...je m'aperçus de deux choses : la première, qu'un rapport intime, je ne savais lequel, existait entre la constitution de l'État et la propriété ; la seconde, que tout l'édifice économique et social reposait sur cette dernière, et que cependant son institution n'était donnée ni dans l'économie politique, ni dans le droit naturel. »

A une époque où cette institution semble recevoir l'approbation de *tout le monde*, Proudhon pense que la propriété n'est pas *juste* : « Je dis tout le monde, car personne jusqu'à présent ne me paraît avoir répondu avec pleine connaissance: non ¹. » Proudhon va donc engager le fer contre tous ceux qui justifient cette institution : juristes, économistes. Il va s'efforcer de montrer que les seules justifications apportées à cette institution reposent sur un consensus universel, ou sur le fait accompli, mais pas sur le droit. Quant à la justification par la première occupation ou la conquête, elle ne saurait avoir de fondement ni dans le droit ni dans la justice.

Une justification possède un fondement – mais un fondement partiel : celle qui repose sur le travail. Mais pour Proudhon cette justification ne vaut que

¹ Premier mémoire.

pour les *produits du travail*. La formule lapidaire : « la propriété, c'est le vol » ne s'applique en réalité chez Proudhon qu'à l'appropriation de ce qu'il appelle l'aubaine, c'est-à-dire la plus-value. On peut dire que cette formule obscurcit la pensée réelle de Proudhon, qui s'oppose à la fois à la propriété absolue et à la propriété communiste : le communisme ne fait que poser le problème en termes de propriété sans la dépasser :

« Chose singulière ! La communauté systématique, négation réfléchie de la propriété, est conçue sous l'influence directe du préjugé de propriété : et c'est la propriété qui se retrouve au fond de toutes les théories des communistes. Les membres d'une communauté, il est vrai, n'ont rien en propre, mais la communauté est propriétaire et propriétaire non seulement des biens. mais des personnes et des volontés ¹. »

Proudhon tempère dans le *Second Mémoire* (1841) la formule-choc du Premier : s'il a tout d'abord « ramené à une question unique et fondamentale toutes les questions secondaires », il a ensuite « cherché ce qui dans l'idée de propriété était nécessaire, immuable, absolu », et il a « affirmé, après vérification authentique, que cette idée se réduisait à celle de possession individuelle. » (*Deuxième mémoire*.) Proudhon distingue donc entre propriété et possession, la seconde étant identifiée comme une forme juste de propriété. La propriété étant une forme historique transitoire, elle représente nécessairement une réalité positive qu'il s'agit de découvrir, ce que Proudhon appelle « la reconnaissance générale des faits » ².

A la fin de son parcours, Proudhon demandera dans *Théorie de la propriété* au droit public et aux règlements de justifier la propriété. Et en définitive, on en revient au droit romain, c'est-à-dire au code Napoléon qui s'en inspire, idée qu'on trouve déjà dans le *Premier mémoire* :

« La notion la plus exacte de la propriété nous est donnée par le droit romain, en cela suivi fidèlement par les anciens jurisconsultes : c'est le domaine absolu, exclusif, autocratique, de l'homme sur la chose : domaine qui commence par l'usurpation, se continue par la possession, et reçoit enfin sa sanction de la loi civile ³. »

¹ *Premier mémoire*.

² Lettre à Vuillaumier, 21 janvier 1856. « J'ai donc commencé ou recommencé, sur nouveaux frais, un travail de *reconnaissance générale des faits, idées et institutions*, sans parti pris et sans autre règle d'appréciation que la logique elle-même. Ce travail n'a pas toujours été compris, en quoi il y a eu sûrement de ma faute »...

³ *Premier mémoire*, Appendices, Marcel Rivière 1926, p. 357.

S'engager sur le terrain du droit n'est peut-être pas l'initiative la plus judicieuse de Proudhon, pour qui la propriété juridique se limite en fin de compte aux dispositions de l'article 544 du code Napoléon : « La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. » Proudhon ne semble pas voir la contradiction qui se trouve dans cette loi, qui pose la propriété comme un principe absolu, mais dont l'usage est limité par les « lois et règlements »... En réalité, cette phrase du code Napoléon est plus un pléonasme qu'une contradiction : elle dit deux fois la même chose à condition de ne pas entendre le mot absolu dans le sens de « illimité » mais dans celui de « complet ». La propriété est le droit de disposer complètement d'une chose dans les limites de la loi. Proudhon s'est peut-être embarqué un peu trop hâtivement dans l'interprétation du mot « absolu » contenu dans l'article de loi, qu'il lit dans un sens philosophique ou religieux.

Sa méconnaissance des débats qui avaient lieu à son époque même sur le droit romain, sa lecture partielle et partielle des textes (il avait tendance à ne retenir que ce qui l'arrangeait) l'ont poussé dans une voie qui l'a mené à formuler un contre-sens et l'a conduit à une impasse : la vision d'une propriété conçue comme un absolu peut-elle conduire à définir une propriété « juste » parce que relative ?

On pourrait faire la même remarque sur la notion de « possession », qui a un sens juridique précis qui ne correspond pas à l'acception adoptée par Proudhon. L'objet de ce travail n'étant pas d'étudier la pertinence des termes juridiques employés par Proudhon, nous nous contenterons d'accepter le sens que celui-ci leur donne. S'il est indéniable que le projet de Proudhon est de constituer un droit nouveau, il serait vain de confirmer ou d'infirmer sa pensée politique en se positionnant sur le strict terrain de l'argumentation juridique.

La propriété est la détention d'un bien par une personne qui en a l'usage exclusif (sous réserve des restrictions imposées par la loi), qui peut le vendre ou le transmettre. La possession se résume en quelque sorte à l'usufruit (terme que Proudhon emploie également). Proudhon finira par renoncer à la notion de possession pour réhabiliter la propriété. Pour le reste, il convient de chercher à comprendre ce que le Bisontin a voulu dire.

D'ailleurs Proudhon contourne en quelque sorte l'obstacle en plaçant la justice sur le terrain économique, dans la mise en place d'un droit économique et social. La propriété juste n'est pas un problème de droit mais un problème de relations économiques. Elle n'est pas dans la propriété privée juridique mais dans le droit économique, dans le travail.

L'entrepreneur capitaliste qui rémunère le travailleur individuel et s'approprie la valeur résultant du travail coordonné des travailleurs associés ne reconnaît pas à ceux-ci un droit d'appropriation sur cette valeur. Les

travailleurs doivent donc se réapproprier cette valeur. En ce sens, « le travail détruit la propriété » (*Premier mémoire*), puisqu'il empêche la captation du travail d'autrui.

La distinction que fait Proudhon entre propriétaire et possesseur vise au fond à développer une théorie de l'exploitation. Il faut cependant avoir à l'esprit que la possession d'un bien est aussi dans son esprit la forme que prendra la propriété dans la période de transition vers la suppression de la propriété. C'est une forme juridique temporaire (bien qu'il ne le proclame pas trop fort) destinée à maintenir « sur place » les couches moyennes, les petits entrepreneurs et la paysannerie en tant que gestionnaires des biens de production pendant que se met en place une mutualisation globale de l'économie.

◆ Retour vers la propriété

Lorsque Proudhon, à la fin de sa vie, opère un « retour » vers la notion de propriété aux dépens de celle de possession, il faut avoir à l'esprit que c'est un « retour » à la manière de Proudhon, qui nécessite par conséquent quelques explications. En outre, il faut avoir soin de distinguer les différentes formes de propriété dont il parle, ce qui n'est pas toujours aisé. Proudhon distingue en effet plusieurs modes de propriété :

- Tout d'abord la propriété privée au sens strict, c'est-à-dire familiale, vouée le plus souvent à l'exploitation de la terre.
- Ensuite il y a la propriété « collective » sous la forme de coopératives.
- Enfin il y a la propriété qu'on pourrait qualifier de « sociale » lorsqu'il évoque les compagnies ouvrières vouées à l'exploitation des grands ensembles manufacturiers.

Proudhon continue cependant de dire que propriété et vol sont « deux équivalents économiques »¹. Il reste opposé à la propriété primitive qui représentait une « forme de civilisation inférieure, propre seulement à consolider, sous des apparences d'équité, le despotisme et la servitude ». Il entend produire une théorie de la propriété qui satisfasse à un « besoin de logique », qui éclaire la « base du système social » : cette théorie « nous révèle une des lois les plus profondes de notre nature, à savoir que la faculté égoïste, que la morale antique et chrétienne, que l'instinct de toutes les premières

¹ *Théorie de la propriété*, op. cit. p. 211.

sociétés avaient fait repousser, a été justement désignée par la nature pour être le premier représentant, le gérant du Droit ¹. »

On en revient à Bernard Mandeville, l'auteur de *La fable des abeilles* (1714), qui développe l'idée que l'égoïsme est l'élément constitutif des sociétés. La propriété, dit Proudhon, « n'est dirigée que par un seul principe, un seul sentiment, une seule idée, l'intérêt personnel, l'égoïsme ».

« L'égoïsme est tellement de l'essence du propriétaire, qu'il est aussi rare de le voir comprendre ses droits qu'exercer ses devoirs ². »

Précisément, Proudhon entend faire de l'égoïsme le principe de régulation de la propriété, de manière que « le principe d'égoïsme, usurpateur par nature et improbe » devienne « un instrument de justice et d'ordre ». La propriété est « l'égoïsme idéalisé, consacré, investi d'une fonction politique et juridique » et, dit-il, il faut qu'il en soit ainsi, « parce que jamais le droit n'est mieux observé qu'autant qu'il trouve un défenseur dans l'égoïsme et dans la coalition des égoïsmes. Jamais la liberté ne sera défendue contre le pouvoir, si elle ne dispose d'un moyen de défense, si elle n'a sa forteresse inexpugnable ».

La propriété est une « création directe de la société par elle-même ». Comme les lois de l'histoire sont les mêmes que celle de l'organisation sociale, « faire l'histoire de la propriété chez un peuple, c'est dire comment il a traversé les crises de sa formation politique, comment il a produit ses pouvoirs, ses organes, équilibré ses forces, réglé ses intérêts, doté ses citoyens ; comment il a vécu, comment il est mort. La propriété est le principe le plus fondamental à l'aide duquel on puisse expliquer les révolutions de l'histoire. » C'est, dit Proudhon, une « institution politique », sa fonction n'est pas économique, elle est de « contenir le gouvernement », de faire contre-poids à l'Etat. C'est dans ce sens que l'étatisation de la propriété est pour lui une monstruosité.

Le Bisontin s'est toujours opposé à la notion d'unité et de communauté – entendre centralisation politique et communisme. L'aversion pour la centralisation politique est fondée sur l'idée que la société est multiple, plurielle, complexe ³ ; la centralisation politique est incapable de saisir cette diversité. L'Etat, dont la tendance naturelle est de tout ramener à l'Un, est animé d'une logique interne qui le pousse à la centralisation, à l'accaparement des pouvoirs et à la remise en cause les libertés : « la police et l'autorité,

¹ *Ibid.*, p. 214.

² *Ibid.*, p. 150.

³ « Notre système social est compliqué, beaucoup plus qu'on ne l'avait cru » (*Théorie de la propriété*, *op. cit.*, p. 229.)

depuis qu'elles existent, n'ont jamais fonctionné qu'au profit du fort, dont elles ont grandi les moyens d'usurpation ¹. »

Centralisation politique et communauté des biens relèvent du même processus qui consiste à insérer de force l'individu dans un cadre contraignant et à le soumettre à la domination de l'Etat. La propriété apparaît donc comme une garantie contre les empiétements de l'Etat ; elle est, dit-il, « un don gratuit, accordé à l'homme, en vue de le protéger contre les atteintes du pouvoir et les incursions de ses semblables. C'est la cuirasse de sa personnalité et de l'égalité, indépendamment des différences de talent, génie, force, industrie, etc. » La propriété est « l'arme défensive du citoyen, son bouclier », tandis que le travail est son « épée » ².

La portée des débats de l'époque de Proudhon sur la propriété peut difficilement être comprise aujourd'hui. La *Théorie de la propriété* s'efforce de montrer que la notion de propriété n'a pas existé de tous temps, qu'elle a pris des formes multiples et que c'est une institution récente. D'autres sociétés, dont les cultures et l'économie ont été un temps florissantes, sont apparues dans l'histoire, mais aucune n'a développé le capitalisme. Proudhon semble entrevoir un phénomène qui a été décisif dans le développement d'une économie capitaliste en Europe occidentale : la sécurité du capital par rapport à l'Etat.

Nous écrivions à ce sujet dans « Etat, droit et légitimité » :

« Dans les civilisations orientales, le capital reste soumis à l'arbitraire de l'Etat. En Inde, grâce aux monopoles, le roi est le principal banquier, manufacturier et commerçant en gros. A Byzance, les manufactures d'Etat prédominent, le trésor impérial détient la majeure partie du capital disponible. Une fiscalité écrasante s'abat sur les artisans dans les pays d'Islam. En Chine, sous chaque dynastie, l'Etat s'efforce de monopoliser des secteurs entiers de la production. Les empereurs cherchent constamment à détruire les monopoles privés, à empêcher l'accumulation de capital privé par les taxes, les amendes, les confiscations³. »

En Chine, selon Marcel Granet, « la fiscalité impériale s'inspira principalement d'intentions politiques : elle chercha à constituer des droits régaliens tout en détruisant les droits seigneuriaux. Cette œuvre fut menée par les légistes au moyen d'expédients financiers, la dépréciation de la monnaie et

¹ *Ibid.*, *op. cit.*, p. 238.

² *Ibid.*

³ René Berthier, *L'homme et la société* n° 123-124.

le déséquilibre des prix étant utilisés conjointement pour justifier l'établissement de monopoles [d'Etat] ¹. »

« Dans les civilisations d'Asie, le capital ne peut pas se développer. A chaque fois que la bourgeoisie accumule du capital, celui-ci est d'une façon ou d'une autre confisqué par l'Etat despotique. Toutes les villes islamiques connaissent des cycles d'expansion et de décadence rapide à cause des expropriations dont la bourgeoisie était victime. Par peur de la confiscation, les propriétaires limitent leurs investissements, cachent leurs profits, placent leur argent dans plusieurs petites entreprises plutôt que dans une grande, thésaurisent. Au lieu de se concentrer, le capital se disperse, au lieu de s'autonomiser il croupit ². »

Le capitalisme ne peut pas se développer dans une société où la propriété privée n'est pas garantie contre les empiétements de l'Etat, contre les confiscations. En Europe occidentale, les bourgeois ont souvent subi le même sort que leurs collègues orientaux. La confiscation des biens était chose courante au Moyen Age ; les chartes communales en France contiennent toutes, de manière obsessionnelle, des dispositions contre l'arbitraire économique du pouvoir. Sous l'Ancien régime, le souverain se considère comme le maître de tous les biens.

« Ainsi le comprenait Louis XIV, qui non-seulement était d'une parfaite bonne foi, mais logique et juste à son point de vue, lorsqu'il prétendait que tout en France, personnes et choses, relevassent de lui ³. »

Les confiscations arbitraires cessent à peu près à partir du XVI^e siècle mais subsistent dans des cas exceptionnels. Ce n'est qu'à partir de la Charte de 1814 que la confiscation est abolie en France. Si ce n'était là que la reconnaissance officielle d'une situation qui était depuis longtemps passée dans les faits, la consécration de la propriété n'en revêt pas moins un caractère symbolique important. Lorsque Proudhon écrit, la garantie juridique de la propriété était donc *un fait récent*.

On ne peut donc comprendre réellement le point de vue de Proudhon sur la question de la propriété qu'en tenant compte du contexte historique, celui de la monarchie de Juillet sous laquelle s'affirme la prééminence des notables, d'une bourgeoisie propriétaire qui développe un culte acharné de la propriété. Pour Adolphe Thiers, la propriété est l'institution par laquelle « Dieu a civilisé le

¹ Marcel Granet, *la Civilisation chinoise*.

² René Berthier, *L'homme et la société* n° 123-124.

³ *Théorie de la propriété*, op. cit., p. 138.

monde et mené l'homme du désert à la cité, de la cruauté à la douceur, de la barbarie à la civilisation » ¹.

Proudhon souligne d'ailleurs que l'existence d'une classe sociale de propriétaires est, elle aussi, un phénomène marginal dans l'histoire – là encore il parle de propriétaires terriens. D'autres formes ont dominé, équivalentes à la possession : « colonat, emphytéose, bénéfice, précaire, commande, main-morte, bail à ferme et à cheptel ». Rarement a-t-on vu une classe sociale de propriétaires : « deux ou trois fois dans l'histoire », dit Proudhon : après le triomphe de César, après les invasions barbares, lors de la vente des biens nationaux après la révolution de 1789. Mais à chaque fois la propriété s'est rapidement trouvée « accablée d'impôts et de servitudes, livrée à l'anarchie, au morcellement, à la concurrence, à l'agiotage ». Elle s'est trouvée « amoindrie par le développement de la richesse industrielle et mobilière » :

« Le prétorien a vendu son lopin et s'est retiré dans la grand'ville ; le barbare a cherché protection pour son *alleu*, et l'a converti en fief ; et nous voyons aujourd'hui une foule de propriétaires, grands et petits, fatigués et déçus, faire argent de leur patrimoine, et se réfugier, qui dans le trafic, qui dans les emplois publics, qui dans la domesticité et le salariat ². »

La propriété en somme porte en elle-même les germes de sa propre dissolution. Aujourd'hui, elle est considérée comme « absolue », « inconditionnée », elle est marquée par le droit d'user et d'abuser – Proudhon n'hésite pas à parler d'« absolutisme propriétaire » et d'« abus de propriété ». Or c'est précisément en examinant les abus de la propriété qu'il sera possible d'en déduire les fins.

Les fins de la propriété

La *Théorie de la propriété*, qui résume le point de vue définitif de Proudhon, résulte, de son propre aveu, de la distinction qu'il fit tardivement entre l'alleu et le fief, la propriété allodiale et féodale :

« ...je vis sur-le-champ qu'il y avait là une opposition d'un nouveau genre qui devait avoir son emploi dans l'économie générale. Alors je réunis en un seul faisceau toutes mes observations, tous les faits déterminés, et la *Théorie de la propriété*, telle que je la donne aujourd'hui, se trouva complète. »

¹ Adolphe Thiers, *De la propriété*. Paris. Lheureux, 1868 (1848), p. 26.

² *Théorie de la propriété*, op. cit. p. 91.

L'utilisation de deux concepts qui relèvent du droit féodal peut inciter à croire que Proudhon entend faire un retour à des temps révolus. Il s'agit plutôt d'analogies. L'alleu est un terme féodal qui désignait un bien héréditaire, autrement dit une propriété à part entière, tandis que le fief est assimilé une *possession* : c'est un domaine concédé par un seigneur à un autre, sous condition de foi et hommage et assujetti à des services et à des redevances. On comprend donc mal comment Proudhon peut dire que cette distinction fut faite tardivement, puisqu'on retrouve les mêmes différences qu'il établissait vingt ans auparavant entre propriété et possession.

Dans son souci de réhabiliter la propriété, Proudhon désigne celle-ci comme un rempart : elle est « la plus grande force révolutionnaire qui existe et qui se puisse opposer au pouvoir ». C'est elle qui a renversé le régime féodal : « La propriété féodale n'engendrera jamais une république. » Elle doit continuer à jouer ce rôle aujourd'hui car l'Etat le plus libéral, le plus rationnel, dispose d'une puissance immense « capable de tout écraser autour d'elle, si on ne lui donne un contre-poids » : la seule puissance capable de contre-balancer celle de l'Etat, c'est la propriété. Pourtant, Proudhon désigne l'accaparement (que Marx désigne sous le terme de concentration du capital), comme le plus grand abus de la propriété.

La clé de ces subtilités réside sans doute dans le fait que Proudhon assimile la propriété collective, ou étatique, à laquelle il s'oppose, à la propriété féodale.

Dans le domaine foncier, l'accaparement pousse des troupes de paysans sans patrimoine à errer sur les routes « chassés de la terre qui semble leur appartenir, et refoulés par le *latifundium* dans le prolétariat des grandes villes, où ils végètent, sans droits comme sans avoir », chose qui n'arriverait pas dans un « système de propriété conditionnelle et restreinte, qui interdirait la division et l'aliénation du sol ». Proudhon est donc favorable à un régime de propriété *restreinte*. L'accaparement, donc la concentration du capital, est produit par la division et la vente, dit-il : en supprimant l'un et l'autre, en ôtant à la propriété sa « prérogative absolutiste », la terre sera possédée par tous, car elle « n'appartiendra domanialement à personne »¹.

Sans doute Proudhon a-t-il été frappé par le constat que les terres labourables en France sont divisées en 300 millions de parcelles, soit une moyenne de moins de 1/10 d'hectare (environ 30 mètres sur 30).

¹ *Théorie de la propriété, op. cit.* 146.

« On a songé maintes fois à prévenir cette parcellarité en facilitant les échanges de parcelles : ce qui permettrait de recomposer les héritages divisés. Rien n'a abouti. Le morcellement va son train, sans qu'on puisse l'empêcher, à moins d'une loi d'utilité publique qui porterait atteinte à la propriété ¹. »

Autrement dit, le caractère irrationnel de l'agriculture en France et son absence de productivité ne peuvent être combattus que par une *remise en cause de la propriété*. Proudhon se plaint d'ailleurs de l'« exploitation anarchique » de la terre, « sans concert entre les exploitants, sans capitaux suffisants, livrée à l'ignorance et au hasard » ².

Depuis la Révolution, la propriété a cessé de se concevoir comme une institution politique « faisant équilibre à l'Etat » et garantie de la liberté : elle est devenue privilège, jouissance. Il s'est constitué une « aristocratie nouvelle alliée au pouvoir par le partage des emplois, par conséquent des impôts, et intéressée de la sorte à l'exploitation des masses ». Les acquéreurs de biens nationaux ont manqué d'« esprit public ». Le citoyen qui se voit conférer la propriété doit d'une part suivre la loi de son intérêt, mais aussi, comme membre du corps social, veiller à ce que sa propriété ne se fasse pas au détriment de la chose publique – comme presque toujours, la préoccupation de Proudhon est la propriété foncière. Celle-ci a suivi un double mouvement : « tandis que le sol s'émiettait à outrance dans la classe inférieure, il s'agglomérât de nouveau, et la grande propriété se reformait à l'aide des capitaux industriels ». Proudhon regrette à l'évidence qu'elle ait « laissé prendre la prépondérance à la manufacture et au commerce » et soit devenue la « serve des grandes compagnies ».

Le projet de Proudhon n'a jamais été *d'abolir* la propriété. Le communisme, c'est-à-dire l'étatisation de la propriété, n'est pas la suppression de la propriété. La suppression des méfaits de cette institution réside dans son universalisation.

« Ainsi, sur cette grande question, notre critique au fond reste la même, et nos conclusions sont toujours les mêmes – nous voulons l'égalité *de plus en plus approximée* des conditions et des fortunes, comme nous voulons l'égalisation de plus en plus approximée des charges. »

Cela implique une distribution égale des terres entre les détenteurs – il s'agit encore de la propriété foncière. Or Proudhon sait bien qu'il y a aussi une

¹ *Théorie de la propriété*, op. cit. 156.

² On constatera que Proudhon utilise systématiquement le terme « anarchie », « anarchique » dans le sens courant de « chaotique ».

population urbaine, et une classe ouvrière ; c'est donc dans cette perspective qu'il ajoute qu'il faut instituer, « en faveur de ceux qui ne possèdent rien du sol, un équivalent ».

Nous avons précisé que la révolution industrielle n'avait touché la France que sous le second Empire et que le cadre juridique permettant l'expansion de la grande industrie – les sociétés anonymes en particulier – était une création récente. Aussi n'est-il pas concevable d'aborder les réflexions de Proudhon sur la propriété en les ôtant du contexte historique dans lequel elles sont formulées. Si sa vision reste celle d'une société essentiellement rurale, il laisse cependant une ouverture sur la société industrielle. Il appartiendra à d'autres, après lui, d'introduire le mouvement ouvrier dans le cadre de leurs réflexions.

La notion d'égalisation de la propriété est sans doute difficile à saisir. Elle n'est pas, dit-il, un « fait initial » : « elle est dans la fin de l'institution, non dans ses origines ». C'est par conséquent l'objectif qu'il faut atteindre. En insistant sur les devoirs du propriétaire, en condamnant la propriété comme simple jouissance, Proudhon introduit des restrictions à l'exercice de la propriété car celle-ci ne doit pas aller à l'encontre du bien commun. La dispersion de la propriété par son « égalisation » rend celle-ci pratiquement inopérante, dans le sens où la notion de propriété est habituellement entendue. Par ailleurs, en introduisant l'idée de « compensation » pour les populations urbaines, Proudhon introduit l'idée que la société tout entière – terre et appareil productif – est une sorte de société par actions dans laquelle chaque citoyen détiendrait une part, et serait par conséquent légitimé à participer aux décisions concernant les orientations choisies.

Peut-être est-ce cela l'abolition de l'Etat ?

En tout cas, il n'y a rien là-dedans qui permette d'assimiler Proudhon à un penseur libéral.

Féodalités industrielles

Le 15 décembre 1856 Proudhon achève de réviser un ouvrage paru quelques années plus tôt, *Le manuel du spéculateur à la Bourse*, paru alors sous forme anonyme. C'était à l'origine un texte alimentaire, mais il entend le revoir. Nous sommes en plein Second empire. Le capitalisme industriel et financier est en expansion et avec lui la spéculation boursière. La Bourse est maintenant le pivot de ce que Proudhon appelle les « féodalités industrielles », auxquelles il oppose, l'associationnisme ouvrier qui sera le moyen par lequel la classe ouvrière pourra constituer une alternative.

Cet ouvrage montre à l'évidence que la perspective de Proudhon ne se limite pas à une société dans laquelle n'existe que la propriété terrienne

individuelle et la petite production artisanale. Le capitalisme spéculatif que Proudhon décrit et critique vigoureusement ressemble étonnement à celui que nous connaissons aujourd'hui.

Le *Manuel du spéculateur à la bourse* était à l'origine un ouvrage de commande, alimentaire – « travail répugnant et pénible », commente Proudhon en introduction, destiné à fournir des « trucs » pour ceux qui jouent en bourse. Une sorte de « Jouer à la Bourse pour les Nuls » avant la lettre, « une espèce de *vade mecum* de la Bourse », selon ses propres termes. Deux éditions parurent ainsi, ce qui illustre l'importance que commençait à prendre l'économie spéculative dans la France de Napoléon III, mais aussi la capacité de Proudhon à assimiler les arcanes de cette activité. Proudhon était parfaitement avec son temps, contrairement à ce qu'affirment les auteurs qui le limitent au rôle de penseur de la petite bourgeoisie et de l'artisanat. Dans cet ouvrage, il fait une réflexion curieuse. Le capitalisme étant lié à la propriété, on considère en général que son extension équivaut à une extension de la notion de propriété. Or, dit Proudhon, le « triomphe » du système capitaliste conduit à « l'expropriation en grand du pays, la concentration des capitaux, du travail sous toutes ses formes », au profit d'une « poignée de croupiers insatiables »¹.

Nous sommes dans une perspective radicalement opposée à celle du marxisme et de la social-démocratie allemande, pour qui la concentration du capital, réduisant le nombre de capitalistes, rendra plus facile la réalisation d'une société socialiste – socialiste d'Etat, s'entend. Pour Proudhon, la concentration du capital est une forme d'expropriation dont le pays entier est la victime, qui conduit à la constitution de ce qu'il appelle des « féodalités industrielles », en d'autres termes le capitalisme monopolistique.

La notion de féodalité industrielle vient de Fourier et de l'école saint-simonienne, dit Proudhon : « elle a définitivement remplacé l'anarchie industrielle qu'avait laissée à sa suite la Révolution ».

Proudhon étudie en détail les actifs de cette « caste » : 20 milliards de francs, 30 avec les établissements non cotés.

« Trente milliards de francs ! c'est sur cette masse de capitaux, plus ou moins solidaires, que la féodalité nouvelle est assise ; c'est avec cette artillerie qu'elle mitraille à bout portant la multitude inorganisée des petites industries et des petites fortunes, qu'elle bat en brèche les garanties créées par la Révolution et toutes les libertés publiques. »

¹ 5^e édition Librairie de Garnier frères 1857, p. 171.

Ces trente milliards représentent, à titre d'intérêt sur le capital, « un tribut de quatre milliards que la nation travailleuse doit prélever chaque année sur une production moyenne de 9 milliards, pour nourrir, béatifier et défendre contre soi son aristocratie. Nous avons aboli en 89 les *droits féodaux* : qu'était-ce à côté de ces 4 milliards ? Évalués en argent, il n'y en avait pas pour 20 millions. »

Proudhon se livre à un incroyable diagnostic des effets de la domination de la « féodalité industrielle », un diagnostic dont certains points sont d'une étonnante actualité.

1. La masse exorbitante de capitaux engagés dans l'outillage industriel, notamment les chemins de fer, a été profitable aux compagnies, mais dans la mesure où ce capital a supplanté d'anciennes industries, « l'inventaire général du pays » révèle plutôt un déficit.

2. « Retour au salariat de la population industrielle à fur et mesure du développement de la société anonyme ».

3. Appauvrissement des campagnes au profit de Paris. Les chemins de fer ont causé une augmentation générale des prix : « Actuellement, l'équilibre est rompu : le chemin de fer, en assurant des prix plus élevés aux produits du sol, a créé la cherté dans les campagnes ». Proudhon fait le constat du début de l'exode rural.

4. La propriété immobilière est vaincue par la propriété mobilière, c'est-à-dire par la capital par actions : le capital se rejette vers la commandite et les emprunts publics. Les grands domaines agricoles se reconstituent ; la production céréalière est remplacée par la production fourragère, ce qui entraîne la décadence de l'agriculture et la dépopulation.

5. L'agriculture est dominée par la finance.

La suite des réflexions de Proudhon révèlent un authentique précurseur de l'écologie :

6. Le sol va s'appauvrir : en effet, des produits sont tirés du sol, mais celui-ci ne reçoit rien en retour : « Rien de ce que produit la terre n'y retourne ; tout est enlevé, transporté au sein des villes pour une consommation qui, au point de vue de l'agriculture, peut être considérée comme non reproductible. » L'usage de la chimie des engrais ne peut que « retarder de quelques années une ruine inévitable ».

« Quand la nature perd l'équilibre, elle entraîne les populations. »

7. Augmentation du prix des loyers à Paris et dans les chefs-lieux des départements, ce qui détourne entre 60 et 80 millions du commerce et de l'industrie et que se partagent chaque année entre 12 et 15 000 propriétaires.

8. Accroissement de l'impôt. Le budget des dépenses de l'Etat représente un cinquième du revenu total du pays.

9. « Besoin de plus en plus grand de numéraire pour le service de l'agiotage ». Proudhon fait la description d'une économie livrée à la spéculation financière qui présente bien des analogies avec celle d'aujourd'hui. Il y a « trop de valeurs », dit-il « trop de titres », « trop de papier sur le marché pour la somme d'espèces disponibles ». Aujourd'hui, on parlerait d'un excédent de titres émis dans l'économie virtuelle, les valeurs numériques.

10. Le dernier point soulevé par Proudhon concerne la « corruption de la foi publique » et le « délaissement du travail producteur pour la spéculation parasitaire et le jeu ». Là encore un point extrêmement actuel.

Cette féodalité industrielle, « subalternisant le travail et se résolvant en une exploitation capitaliste au profit d'une caste de parasite, appelle à son tour une révolution dans le sens du partage, ce que nous avons appelé *Liquidation*. » Le régime qui doit lui succéder, c'est celui de la *démocratie industrielle*.

A ce stade de son raisonnement, l'argumentation de Proudhon prend un tour inattendu. Il y aura, dit-il, une transition, qui se caractérisera par la « concentration économique », ce qu'il nomme l'*Empire industriel*, « le point culminant de l'absorption capitaliste et spéculative » : « ...la conversion progressive de la féodalité industrielle en empire industriel, la réalisation du programme communiste » ¹.

Ainsi, Proudhon semble adhérer à la thèse qu'adoptera plus tard la social-démocratie allemande, selon laquelle le système capitaliste évolue vers une concentration totale du capital, et que cette concentration constituera la dernière étape avant la réalisation du communisme.

En fait, la démarche de Proudhon est totalement différente. Il pense que le gouvernement ne pourra pas laisser indéfiniment au secteur privé la gestion des entreprises qui relèvent de ce qu'on appelle aujourd'hui les services publics :

« Comment croire que le gouvernement laisse à des compagnies, jusqu'à fin de bail, les chemins de fer ?

« Qu'il leur laisse les banques, le change, les assurances, les docks, les mines, les canaux, les salines, les armements ?

« Qu'il leur laisse même les forges, les gaz, les voitures, et tant d'autres industries, formées en anonyme, cotées à la Bourse, et dont la procession

¹ *Ibid.* p. 470.

s'allonge, tous les jours, aux dépenses de la production individualiste et libre ¹ ?... »

Proudhon ne pense pas, cependant, que cette sorte de capitalisme d'Etat avant la lettre soit viable : sur ce point, il n'a pas changé. La gestion de l'économie par l'Etat conduit à la banqueroute, à la catastrophe.

A cette féodalité industrielle productrice d'« anarchie », à l'Empire industriel devra succéder la *démocratie industrielle*, mise en œuvre par les *associations ouvrières*.

Mais Proudhon veut dissiper l'illusion selon laquelle en « affranchissant le travail du patronat », il sera possible de « faire jouir les ouvriers, associés entre eux et devenus maîtres, des bénéfices et prérogatives, supposés immenses, jusqu'alors réservés aux chefs d'établissements » ². En effet, « dans la plupart, pour ne pas dire la presque totalité des industries occupant des groupes de travailleurs, dans celles-là surtout où l'association spontanée pouvait paraître immédiatement praticable, les bénéfices, quand ils existent, satisfaisants pour un seul, ne sont plus rien répartis entre des multitudes ».

Ce n'est pas le produit net de l'entrepreneur qui est la cause de la misère de l'ouvrier : « ce n'est pas par conséquent la revendication de ce produit net qui peut la guérir » ³. Là se trouve sans doute l'une des causes de l'extrême réticence de Proudhon envers l'action revendicative de la classe ouvrière, dont les développements qu'il fait dans la *Capacité politique des classes ouvrières* constituera, peu avant sa mort, sont la dernière manifestation. Les associations ouvrières, dit-il dans le *Manuel du spéculateur à la bourse*, ont été fondées « en haine du patronat, sur une pensée de substitution » et ont subi des « mécomptes, fruit de l'inexpérience et du préjugé ». Ces « compagnies soi-disant fraternelles » ont connu « tous les abus des sociétés en nom collectif, en commandite et anonymes » :

« On avait rêvé d'accaparer toute l'industrie, de frapper de nullité et de mort les entreprises libres, de remplacer, en tout et pour tout, la bourgeoisie

¹ *Ibid.*, p. 470.

² *Ibid.*, p. 473.

³ *Ibid.*, p. 473. Malatesta, bien plus tard, dénoncera lui aussi les illusions simplistes qui peuvent circuler chez ces anarchistes qui font croire « qu'un seul jour de lutte épicure suffirait pour qu'ils puissent ensuite jouir sans effort, ou avec un effort minime, du paradis de l'abondance et de la liberté. » C'est là une illusion, pense-t-il, car « les affamés, les mal-vêtus sont ébahis lorsqu'ils passent devant des magasins qui regorgent de marchandises en tout genre ; mais essayez donc de répartir ces richesses entre tous ceux qui sont dans le besoin, et vous verrez que chacun en toucherait bien peu de choses. » (*Ecrits choisis*, II, groupe 1^{er} mai-Annecy, p. 51.)

par le prolétariat. Pour mieux émanciper le peuple, on prétendait exclure du cercle des communautés ouvrières ceux qui avaient été jusque-là les représentants de la liberté ¹ !... »

Cette dernière remarque est intéressante car elle révèle qu'aux yeux de Proudhon, l'émancipation du travail requiert la collaboration de cette catégorie d'entrepreneurs qui participaient au travail productif.

Equilibration

On a vu que l'approche de Proudhon sur la propriété subit après la révolution de 1848 – à partir de 1851 précisément, avec la publication de *Idée générale de la Révolution* – une évolution importante. La théorie de la possession est rejetée au profit de la défense de la propriété. Si la « puissance essentiellement abusive de la propriété » n'est pas niée, Proudhon voit dans les abus mêmes de la propriété une « fonctionnalité énergique », une « destination hautement civilisatrice » qui est favorable aussi bien au droit qu'à la liberté. Alors que l'Etat était apparu dans un premier temps comme l'instrument permettant la régulation de la société, c'est la propriété qui, maintenant se régule elle-même : elle « se manifeste comme son grand ressort ». Sans propriété, « il n'y a plus ni vie ni mouvement ». (*Théorie de la propriété*.)

En fait, Proudhon affirme avoir changé de « méthode ». Il abandonne l'idée de synthèse pour lui substituer, vers 1854, celle d'*équilibre* ; il abandonne également la référence à l'idée de possession pour revenir à celle de propriété. Les principes antagoniques ne sont plus amenés à être dépassés mais à s'équilibrer :

« ...vers 1854, je m'aperçus que la dialectique d'Hegel, que j'avais dans mon *Système des Contradictions économiques*, suivie, pour ainsi dire, de confiance, était fautive en un point et servait plutôt à embrouiller les idées qu'à les éclaircir. J'ai reconnu alors que si l'antinomie est une loi de la nature et de l'intelligence, un phénomène de l'entendement, comme toutes les notions qu'elle affecte, elle ne se résout pas ; elle reste éternellement ce qu'elle est, cause première de tout mouvement, principe de toute vie et évolution, par la contradiction de ses termes ; seulement elle peut être *balancée*, soit par l'équilibration des contraires, soit par son opposition à d'autres antinomies ². »

¹ *Ibid.* 473-474.

² *Théorie de la propriété*, op. cit., p. 206.

Proudhon avait averti au début de son livre :

« A propos du *Système des Contradictions économiques*, je dirai que si cet ouvrage laisse, au point de vue de la méthode, quelque chose à désirer, la cause en est à l'idée que je m'étais faite, d'après Hegel, de l'antinomie ¹... »

Nous ne nous hasarderons pas à examiner la pertinence des références hégéliennes de Proudhon. Le philosophe allemand n'était pas traduit en français et le Bisontin a dû son initiation à Karl Grün, Karl Marx et Bakounine, à travers des conversations dont on ne peut pas dire qu'elles aient pu réellement lui faire saisir toute la complexité d'une œuvre extrêmement dense. La compréhension qu'avait Proudhon de la pensée de Hegel était donc hasardeuse. Sachons simplement que jusqu'à présent il pensait que l'« antinomie » pouvait se « résoudre en un terme supérieur, la synthèse, distincte des deux premiers, la thèse et l'antithèse ». Il affirme être revenu de cette « erreur de logique » et pense maintenant que les deux termes dont se compose l'« antinomie » se « balancent, soit entre eux, soit avec d'autres termes antinomiques ».

A cette réserve près, Proudhon précise qu'il maintient tout ce qu'il a dit dans ses *Contradictions*.

Il est peu probable que ce soit la soudaine conscience de la nécessité de changer de *méthode* qui ait poussé Proudhon à modifier son approche du problème de la propriété. Plus probablement, son évolution sur cette question le pousse à la justifier par une autre méthode. Il suffit de savoir qu'à *un moment donné*, Proudhon a modifié son approche sur la question de la propriété et qu'il a cru devoir fonder cette approche sur une modification de méthode ².

A la réflexion, Proudhon ne semble peut-être pas si loin qu'il le croit de la dialectique hégélienne. Des explications qu'il donne, il ressort qu'il semble avoir compris que la propriété est un phénomène incontournable et qu'il attend qu'elle ait épuisé toutes ses contradictions internes pour envisager ensuite son dépassement – ce qu'il appelle l'« action de la propriété sur elle-même ». Et le « mécanisme » par lequel la propriété épuise ses contradictions sera la concurrence – une concurrence surveillée et maîtrisée par des institutions économiques et sociales. C'est finalement une vision tout à fait dialectique qu'a Proudhon. Sa défense de la propriété à tout prix relève du constat qu'elle

¹ *Théorie de la propriété*, op. cit. p. 52.

² Cf. Tome I du présent ouvrage : *Etudes proudhoniennes, L'économie politique*, éditions du Monde libertaire.

est un phénomène historique transitoire et qu'il faut la laisser poursuivre son existence jusqu'à ce qu'elle ait épuisé toutes les contradictions qu'elle porte.

Cette idée, développée dans l'*Avertissement aux propriétaires* (1848), apparaît clairement comme une approche tactique du problème de la propriété. Il s'agit, dit Proudhon, « de prendre les gens par leurs propres aphorismes » : ce parti lui semble non seulement le plus sûr, mais aussi le plus vrai ». Proudhon écrit, en lettres majuscules, qu'il veut « EPUISER LES CONSEQUENCES DU REGIME PROPRIETAIRE EN DEVELOPPANT LES DROITS DE TOUS »¹. C'est là « le seul mode rationnel de nous élever sans secousse à une forme sociale synthétique, c'est-à-dire supérieure à la communauté et à la propriété ».

« Dès lors la question se réduit à *accélérer le mouvement*, non à *changer la forme des institutions* ; à faire vivre vite la société pendant un laps de temps, et à lui faire accomplir en une génération le travail de plusieurs siècles². »

Et il s'interroge. L'iniquité reste telle, les abus si grands qu'on peut se demander si la « léthargie communiste » ou le « purgatoire féodal » ne valent finalement pas mieux que « l'enfer de la propriété ». Proudhon reste cependant convaincu qu'il ne faut pas réglementer la propriété, comprise comme « l'omnipotence du citoyen sur la portion du domaine national qui lui a été dévolue ». Le droit du propriétaire est supérieur à la loi.

C'est là un retournement complet par rapport à la condamnation du droit d'user et d'abuser qu'on trouve dans *Qu'est-ce que la propriété ?* Refus de soumettre la propriété à la réglementation de l'Etat ; refus de supprimer, voire de restreindre la « liberté des transactions et des héritages » : la seule limitation à la propriété se trouve dans la propriété elle-même, par la concurrence ; elle doit « se faire équilibre ». Par la concurrence, la propriété tend à se limiter,

¹ *Avertissement aux propriétaires*, éditions Tops/Trinquier, p. 149.

² L'attitude de Proudhon n'est pas différente de celle qu'adoptait Marx à peu près à la même époque : le mouvement ouvrier n'est pas encore en mesure de réaliser la liquidation sociale ; il lui faut attendre que les conditions soient remplies ; le développement de la bourgeoisie *accélère* le mouvement évolutionnaire. Cf. Marx dans *La critique moralisante* en 1847 : « Les travailleurs savent que la suppression des rapports de propriété bourgeois ne peut être obtenue si l'on maintient les rapports féodaux. Ils savent que le mouvement révolutionnaire de la bourgeoisie contre les ordres féodaux et la monarchie absolue ne peut qu'accélérer leur propre mouvement révolutionnaire. Ils savent que leur propre lutte contre la bourgeoisie ne pourra débiter que le jour où la bourgeoisie aura triomphé. [...] Ils peuvent, ils doivent prendre à leur compte la *révolution bourgeoise* comme une condition de la *révolution des ouvriers*. Mais ils ne peuvent la considérer un seul instant comme leur *but final*. »

« sinon à se détruire ». Curieuse affirmation si on songe que la concurrence était désignée comme un facteur de destruction de la propriété par la concentration qu'elle engendrait.

« L'action de la propriété sur elle-même, en dehors du pouvoir et des lois, tel sera donc notre premier moyen ¹. »

En réalité, il ne s'agit pas de laisser la propriété totalement livrée à elle-même ; il s'agit d'équilibrer la propriété par la mise en œuvre d'institutions dédiées à cette fonction. La propriété n'existe pas seule : « elle vit dans un milieu organisé, entourée d'un certain nombre de fonctions analogues et d'institutions spéciales, sans lesquelles elle ne pourrait subsister, avec lesquelles, par conséquent, il faut qu'elle compte ».

« L'influence des institutions, tel sera, si j'ose ainsi dire, vis-à-vis de la propriété, notre second moyen de gouvernement ². »

Proudhon n'oublie pas que la concurrence conduit à l'accaparement, à la concentration et au monopole. Il faut donc mettre en œuvre les mesures grâce auxquelles les effets de la concurrence seront atténués, faute de quoi les grands propriétaires absorberont les petits, les gros entrepreneurs tueront les petits. C'est maintenant de l'Etat que Proudhon attend ces mesures, dont la « protection » doit être « forte et garantie à chacun », grâce à « un ensemble d'institutions libérales et par la bonne exécution des services publics » : alors, « les conditions d'exploitation sont rendues égales ». Le pourfendeur de la propriété et de l'Etat attend maintenant de l'Etat qu'il protège la propriété...

Il y a encore un autre moyen de limiter la concurrence préjudiciable à l'égalité dans la propriété : « un bon système d'instruction publique ». Jusqu'alors, l'instruction ne figurait pas dans le champ couvert par la notion de « service public ». Maintenant, elle est chargée de rendre les facultés personnelles moins inégales. Proudhon pense même que la propriété détient le « maximum de puissance » quand elle est exploitée par le propriétaire, ce qui, là encore, laisse entendre que la régulation institutionnelle doit viser à empêcher la constitution d'une classe de propriétaires absenteïstes, qui n'exploitent pas leur terre – nous sommes, encore une fois, dans la problématique de la propriété foncière. La diffusion de l'instruction rendra la lutte « désavantageuse au grand apanager, favorable d'autant au petit ». La

¹ *Théorie de la propriété, op. cit.*, p. 176.

² *Ibid.*, p. 177.

grande propriété, qui produit moins et coûte plus, requiert pour son service domesticité et salariat, ou fermage, « deux succédanés du servage féodal ».

« Donnez donc l'éducation aux masses, instruisez les paysans, inspirez à tous le sentiment de leur dignité, apprenez-leur à connaître leur pouvoir et leurs droits : bientôt vous verrez le salariat et la domesticité diminuer, les conditions du fermage changer et peu à peu les propriétés se ramener les unes les autres à l'étendue moyenne de ce que peut faire valoir une famille de paysans, forte de bras, d'intelligence et d'union ¹. »

Ce processus accompli, rien n'empêchera plusieurs familles de s'associer « pour certaines opérations », ce qui permettra d'unir les avantages de la grande culture à ceux de la petite propriété : « Alors, la dissolution des vastes domaines devient inévitable, et toute agglomération nouvelle impossible ². »

La possession individuelle, avait dit Proudhon à la fin de son *Premier mémoire*, « n'est point un obstacle à la grande culture et à l'unité d'exploitation. Si je n'ai pas parlé des inconvénients du morcellement, c'est que j'ai cru inutile de répéter après tant d'autres ce que les économistes, qui ont si bien fait ressortir les misères de la petite culture, n'aient pas vu que le principe en est tout entier dans la propriété, surtout qu'ils n'aient pas senti que leur projet de mobiliser le sol est un commencement d'abolition de la propriété » ³.

Proudhon prend le contre-pied de la perspective marxiste qui voit dans la concentration du capital foncier (entre autres) et dans la liquidation de la paysannerie comme classe des faits historiques progressistes. Proudhon, au contraire, fait le constat qu'une exploitation aux dimensions raisonnables assure une productivité élevée. En outre, l'éducation de la paysannerie contribuera à briser le « crétinisme » des paysans (selon ses termes du *Manifeste communiste*). Elle permettra à cette classe d'acquérir des connaissances nécessaires pour améliorer les cultures. Rappelons que l'URSS n'a rattrapé en 1962 sa production céréalière de 1913.

Proudhon n'a pas une vision idéologique dictée par une doctrine qui remet à plusieurs générations la solution de problèmes qui seront résolus par la « marche de l'histoire » ; il voit les problèmes concrets dont il tente de trouver des solutions pragmatiques.

Selon Marx, en dépit des tragédies qu'elle provoque, la concentration du capital constitue un progrès historique dans la mesure où elle place dans un nombre de plus en plus réduit de mains la propriété du capital. Une fois le

¹ *Théorie de la propriété*, op. cit., p. 179.

² *Ibid.*

³ Page 345, éd. Marcel Rivière.

processus achevé, la classe ouvrière n'aura qu'à exproprier une petite poignée de capitalistes.

« La bourgeoisie supprime de plus en plus l'émiettement des moyens de production, de la propriété et de la population. Elle a aggloméré la population, centralisé les moyens de production et concentré la propriété dans un petit nombre de mains ¹. »

◆ Disparition des classes moyennes ?

Marx et Engels se fondent sur une théorie qui se révélera fausse : la disparition progressive des classes moyennes et l'accroissement corrélatif du prolétariat. Les classes moyennes ne disparaissent pas avec l'évolution du capitalisme, elles se renforcent au contraire. Elles sont en perpétuelle évolution ; si certaines fractions de celle-ci disparaissent du fait des mutations que subit le système, d'autres couches se constituent en permanence. L'expansion de l'industrie provoque la ruine de certaines couches de la petite bourgeoisie, mais elle suscite l'apparition d'autres couches occupées à des tâches qui entrent dans la division du travail nécessaire à la grande industrie : autour des grandes entreprises se trouve une grande quantité de petites entreprises qui se consacrent à de la sous-traitance d'activités que les grosses sociétés ne trouvent pas assez rentables.

Selon une croyance tenace chez les socialistes du XIX^e siècle, les classes moyennes étaient censées disparaître avec leur paupérisation ², et constituaient de ce fait des alliés potentiels pour le prolétariat. La conséquence au niveau de la stratégie du mouvement ouvrier était que, à terme, deux classes se trouveraient face à face : le prolétariat en expansion numérique, augmenté des éléments paupérisés des classes moyennes ; les grands capitalistes. La situation était donc simple. Il devait arriver un moment où les ouvriers seraient suffisamment nombreux pour envoyer au parlement une majorité de représentants, et le tour était joué. C'est sur cette analyse que se fondent Marx et Engels, et avec eux la social-démocratie allemande.

Les choses ne se passèrent pas ainsi : l'expansion industrielle a au contraire accru l'importance de la petite-bourgeoisie. Il était peu crédible que la petite-bourgeoisie prolétarisée identifiât ses intérêts avec ceux du prolétariat – on a toujours tendance à identifier ses intérêts avec ceux qui se trouvent « au-dessus ». Mais surtout, la petite-bourgeoisie n'a pas disparu, au contraire. Toute la stratégie de la social-démocratie s'effondrait. Le schéma du *Manifeste*

¹ *Le Manifeste communiste*.

² Thème développé en particulier dans le *Manifeste communiste*.

communiste est faux, qui voit le prolétariat devenir l'« écrasante majorité de la population » susceptible de se porter au pouvoir grâce au suffrage universel ; il ne constitue en aucune façon une majorité écrasante de la population. Il n'est par conséquent pas possible d'attendre que la concentration du capital finisse par mettre face à face une classe ouvrière majoritaire et une petite minorité de capitalistes.

Le processus de concentration du capital qui conduit, paradoxalement, à l'expansion des classes moyennes, ne produit pas les mêmes effets dans les campagnes. Les débats qui opposeront plus tard proudhoniens et marxistes dans l'AIT reprendront cette question. L'argumentaire des « marxistes » s'attachera à l'exemple de l'Angleterre. De fait, c'est ce pays, où la concentration du patrimoine foncier a commencé depuis longtemps, que Marx a en tête lorsqu'il élabore sa théorie. Pour Marx, la disparition des paysans est un des « miracles » de l'ère bourgeoise. L'une des raisons pour lesquelles, selon lui, l'Angleterre seule peut « servir de levier pour une révolution sérieusement économique » est que « c'est le seul pays où il n'y a plus de paysans »¹. Il ne lui vient pas à l'esprit que dans un pays où il n'y a plus de paysans pour nourrir les villes, aucune révolution prolétarienne n'est possible.

En dépeuplant les campagnes, dit le *Manifeste*, le capitalisme a libéré « une part considérable de la population du crétinisme de la vie rurale ». Marx omet de préciser que le capital a, de ce fait, conduit cette « part considérable de la population » à l'abrutissement des bidonvilles, mais c'est sans doute là un « progrès historique ». C'est là une des hantises de Proudhon, qui ne se résout pas à voir que le dépeuplement des campagnes conduit la population rurale à grossir les rangs des miséreux dans les villes, qui ne se résout pas au spectacle des « familles entassées sur des égouts, vivant de chambrée avec les porcs, et saisies toutes vives par la pourriture, ou habitant dans des trous, comme les albinos ; des octogénaires couchés nus sur des planches nues ; et la vierge et la prostituée expirant dans la même nudité : partout le désespoir, la consommation, la faim, la faim² ! »

Si le constat est le même – le dépeuplement des campagnes – la préoccupation de Proudhon est de trouver le moyen de maintenir cette population au travail dans les campagnes.

Marx continue, dans le *Capital* :

« Dans la sphère de l'agriculture, l'industrie moderne agit plus révolutionnairement que partout ailleurs en ce sens qu'elle détruit le paysan, le rempart de la vieille société, et le remplace par le salarié. Ainsi,

¹ Lettre à Kugelman, 28 mars 1870.

² *Système des contradictions économiques*, Éditions Fresnes-Antony, p. 237.

le besoin d'une transformation sociale et la lutte des classes sont ramenés dans les campagnes au même niveau que dans les villes ¹. »

Pour Engels, la destruction des paysans est la « loi naturelle » de la production capitaliste. Le compagnon de Marx – qui en fait souvent un peu trop – déconseille même aux socialistes de « protéger les paysans contre les prélèvements, la rapacité et les manœuvres intéressées des grands propriétaires fonciers » ² ! Marx n'avait-il pas dit que « jamais aucun mouvement communiste ne peut partir de la campagne ³ » ? Il est certain qu'avec de telles conceptions, l'alliance du prolétariat et de la paysannerie devient problématique. Elaborer une politique socialiste en direction de la paysannerie n'a plus de sens.

Si la révolution industrielle n'est pas étrangère à la destruction de la paysannerie anglaise, il y a une autre explication au moins aussi déterminante. A partir du XVI^e siècle s'est produit un mouvement d'accaparement des terres par les gros propriétaires fonciers et la noblesse : c'est le mouvement des enclosures. Les terres communales sur lesquelles régnaient une agriculture fondée sur la coopération et la communauté des biens ont été encloses et volées. Il s'en est suivi un considérable appauvrissement de la population rurale, dont une partie importante finit par émigrer vers les villes.

En France avant la révolution, la propriété foncière était elle aussi concentrée entre les mains de la noblesse, mais dans une proportion beaucoup moins importante qu'en Angleterre. Après la révolution, une partie des biens de la noblesse et de l'Eglise ont été vendus. Ce processus n'eut pas lieu en Angleterre, où la structure de la propriété rurale n'a pas changé. La propriété foncière est concentrée pour l'essentiel entre les mains de la couronne, de l'Eglise anglicane, de la noblesse et de quelques collèges de Cambridge et d'Oxford, qui détiennent la quasi-totalité des terres.

En Ecosse, la propriété privée de la terre n'existait pas dans le système des anciens clans. La monarchie anglaise n'a pu assujettir le pays que parce qu'elle a acheté les chefs de clans contre la reconnaissance de leurs droits sur les immenses surfaces de terres communes... qui ne leur appartenaient pas ⁴. Ainsi, d'innombrables paysans écossais ont été expulsés pour aller grossir dans

¹ *Le Capital*, La Pléiade, II, p. 180. Comment ne pas penser à Lénine, dont la politique agricole catastrophique mena la révolution à l'échec, et qui déclara : « « On nous accuse d'avoir introduit la guerre civile dans les villages. Nous serions plutôt disposés à nous en vanter. »

² Lettre à Sorge, 10 novembre 1894.

³ *Idéologie allemande*, La Pléiade, Philosophie, p. 1249.

⁴ *Braveheart*, le film de et avec Mel Gibson (1995), expose bien cette question.

les villes les rangs des mendiants, des prostituées et, plus tard, des candidats à l'esclavage dans les manufactures. Voir aujourd'hui la population écossaise unanime, kilt de leur clan aux fesses – un clan virtuel que seul leur nom rappelle –, participer à ces touchantes manifestations folkloriques qui célèbrent l'unité de la nation, manifestations où se côtoient les enfants des paysans déracinés, expulsés, et les quelques rejetons des chefs de clans expulseurs dont certains possèdent 50 000 hectares – grâce à l'appui des Anglais s'il vous plaît – est à pleurer de rire.

Le schéma de Marx et Engels s'est pratiquement accompli en Angleterre, mais il n'a aucunement abouti à une révolution grâce à laquelle une poignée de propriétaires fonciers aurait pu être facilement expropriés. Au contraire, la concentration de la propriété foncière rend extrêmement difficile la socialisation de la terre – ne serait-ce que parce que la socialisation de la terre doit avant tout être réalisée par des gens qui savent quoi en faire, c'est-à-dire la paysannerie. Si celle-ci a pratiquement disparu, si ses effectifs sont réduits à la portion congrue, la socialisation devient impossible.

Le modèle que Proudhon a sous les yeux est pratiquement l'antithèse de celui de Marx : un pays dont la population est très majoritairement rurale, dont la propriété foncière est très morcelée. Les deux hommes, chacun à partir de son expérience, ne *pouvaient* pas parvenir aux mêmes conclusions. Il est particulièrement mal venu de critiquer Proudhon, qui décrit un contexte particulier, à la lumière des analyses de Marx, qui en décrit un autre totalement différent. Le bilan des deux approches devrait être fait en analysant l'expérience de la révolution russe, où l'incapacité des bolcheviks à réaliser l'alliance avec la paysannerie a conduit à la catastrophe que l'on connaît, et celle de la guerre civile espagnole lors de laquelle la collectivisation de la terre à l'initiative des anarcho-syndicalistes a permis la poursuite du combat contre Franco, du moins jusqu'à la défaite militaire finale.

Aucun théoricien politique examinant le cas français en 1860 ne peut ignorer la situation de la paysannerie française : il est impossible d'élaborer le moindre programme politique en faisant comme si la paysannerie française était prête à accepter la remise en cause de la propriété. Ou alors on se condamne à n'avoir pas de programme politique.

Analyser les positions de Proudhon revient donc à analyser en quoi ses propositions permettent, tout en ne heurtant pas de front la paysannerie, de promouvoir autant que faire se peut l'objectif, qui est la rationalisation de la production agricole, la coopération dans le travail de la terre et le maintien sur la terre d'une population laborieuse vouée autrement à la misère la plus abjecte.

Garanties

La vision de Proudhon ne consiste pas à exproprier tous les propriétaires des moyens de production, quels qu'ils soient, pour remettre l'appareil productif entre les mains de l'Etat ; elle est de mettre en place un « système de garanties », c'est-à-dire un ensemble d'« institutions déterminatives de liberté et d'égalité » sur lesquelles il a longuement réfléchi et qui, en dépit de ses évolutions, visent « toujours de préférence dans l'intérêt spécial des classes ouvrières ». Et en défendant particulièrement les classes ouvrières, dit-il, il considère comme allant de soi qu'il défend également « la petite et moyenne propriété, la petite et moyenne culture, la petite et moyenne industrie »¹.

Il y a chez Proudhon, une préoccupation qu'on ne retrouve absolument pas chez Marx, et qui relève de la dimension à la fois sociologique et éthique. Plus que tout autre, il a conscience que ce qui pousse les hommes à agir, c'est la volonté féroce de survivre, de s'assurer ainsi qu'à leurs familles les moyens de vivre et de leur assurer un avenir. Le sentiment de propriété relève de cet instinct de survie, de l'angoisse de l'avenir, et de la conscience qui devait être ancrée dans les couches moyennes de la société qu'il suffisait de pas grand chose pour basculer dans la misère. Il faut ne pas connaître la classe ouvrière encore aujourd'hui pour ignorer que la première préoccupation de l'ouvrier est de devenir propriétaire de son logement ; la seconde étant que ses enfants *ne deviennent pas ouvriers*.

Proudhon en arrive ainsi à la conclusion que le moyen de vivre, c'est la propriété ; la garantie de l'avenir, c'est l'héritage. Proudhon sait qu'aucun homme ne s'engagera dans des transformations de son environnement social et politique s'il n'a pas de garanties. Cela vaut également pour les classes moyennes qui, dit-il « manquent de garanties pour l'avenir » : « La cause est la même pour tous, et conséquemment les principes de la réforme aussi les mêmes². »

Faute de tenir compte de ce fait, à savoir que le sentiment de propriété relève de l'instinct de survie, il est impossible de mettre en place un programme socialiste.

Le « programme » de Proudhon, son « système de garanties », touche huit points :

- 1° La séparation des pouvoirs de l'État ;
- 2° La décentralisation ;
- 3° L'impôt ;

¹ *Théorie de la propriété, op. cit.*, p. 180.

² *Ibid.* p. 180.

- 4° Le régime des dette publiques, hypothécaires, commanditaires ;
- 5° Les banques de circulation et de crédit ;
- 6° L'organisation des services publics, postes, chemins de fer, canaux, ports, routes, entrepôts, bourses et marchés, assurances, travaux publics ;
- 7° Les associations industrielles et agricoles ;
- 8° Le commerce international.

Chacun des points de ce programme est lié à la question de la propriété.

♦ Sans séparation des pouvoirs, la propriété tombe sous la domination de l'Etat, « ce qui entraîne la conversion de la propriété en possession subalternisée ou fief ».

♦ La décentralisation est le corollaire de la réparation des pouvoirs : la propriété, dit Proudhon, est « fédéraliste par nature ».

♦ L'impôt est le moyen d'assurer l'égalité et d'empêcher l'accaparement : « ...ce qui importe à la propriété, considérée dans la généralité de l'institution, c'est bien moins ce que l'on demande à la rente, que l'égalité de conditions que l'on assure, par ce moyen, entre les propriétaires ». Réduction de l'impôt, péréquation.

♦ Réduction des taux d'intérêt à 0,5 ou 1 %. Mutualisation du crédit.

♦ Retirer les services publics de leur assujettissement aux « compagnies de monopole ». Le problème reste aujourd'hui le même : on dirait : *empêcher* qu'ils ne tombent sous le contrôle de ces compagnies.

♦ Les associations industrielles et agricoles « ont pour objet, non pas de remplacer l'initiative individuelle par l'action sociétaire, comme on l'a cru follement en 1848, mais d'assurer à tous entrepreneurs de petite et moyenne industrie, ainsi qu'aux petits propriétaires, le bénéfice des découvertes, machines, améliorations et procédés inaccessibles autrement aux entreprises et aux fortunes médiocres ».

♦ Le commerce international, également, « intéresse au plus haut degré la propriété ». Proudhon considère que la concurrence doit être illimitée, et que l'incapacité d'une nation à faire face à la concurrence résulte du fait qu'elle est « mal administrée, mal exploitée, surchargée d'impôts, de frais parasites ; cela prouve qu'elle a besoin d'une réforme ».

Ce programme, pense Proudhon, permettra d'opérer « le nivellement et la consolidation de la propriété, à peine, pour celle-ci, de retomber en tutelle, et pour la société de recommencer une carrière de révolutions et de catastrophes ». En s'entourant de garanties qui la rendent « à la fois plus égale et plus inébranlable », la propriété sert de « garantie à la liberté et de lest à l'État ».

La *Théorie de la propriété* se termine sur une vision optimiste, voire naïve de l'avenir de cette institution qui devra être « consolidée, moralisée, entourée d'institutions protectrices, ou pour mieux dire libératrices », assurant un équilibre entre l'Etat et l'individu : « l'État se trouve élevé au plus haut degré de puissance, en même temps que le gouvernail reste aux mains des citoyens. »

Proudhon tente même de convaincre les bourgeois :

« La théorie que je propose a pour but de vous montrer comment, si vous le voulez bien, aucune révolution n'arrivera plus. Il s'agit simplement, pour les non-propriétaires, de leur faciliter les moyens d'arriver à la propriété, et pour les propriétaires, de mieux remplir leurs devoirs envers le gouvernement ¹. »

Proudhon en vient à la fin de sa vie à définir la propriété comme un fait de nature : elle « existe au milieu de ces créations de la société, de même que l'homme au milieu des créations de la nature ». Ses effets néfastes ne lui sont pas constitutifs, ils dépendent de l'usage qui en est fait. Le projet de Proudhon vise à assurer à l'individu « secours, garantie, protection ». En totale opposition avec ses premiers écrits, il défend maintenant le droit d'user et d'abuser, « sans réserve » – pas tout à fait cependant : « ce qui lui est interdit, c'est d'empiéter sur le droit du voisin, à plus forte raison sur celui de l'État » ². Proudhon, défenseur de l'Etat...

« Faire cesser la déshérence »

Proudhon est extrêmement soucieux d'assurer la subsistance du travailleur de la terre et de sa famille. A ce titre, il veut éviter deux maux : l'accaparement et le morcellement, qui résultent du droit de propriété.

L'illustration du premier phénomène se trouve dans la formation des *latifundia*, les grandes propriétés romaines, qui a abouti au dépeuplement des campagnes parce que les propriétaires préféraient mettre leurs terres en pâturages plutôt qu'en culture : cela coûtait moins cher en main-d'œuvre. Le morcellement, quant à lui, produit lui aussi des conséquences dramatiques sur la production agricole. Proudhon condamne la petite propriété parcellaire, qui est la conséquence de la législation sur l'héritage. Ainsi, dans *Idée générale de la Révolution*, il demande de faire cesser « ce morcellement absurde qui est un désastre pour la fortune publique » et de « recomposer les héritages et en empêcher à l'avenir la dissémination » ³.

¹ *Théorie de la propriété*, op. cit. pp. 218-219.

² *Ibid.*, op. cit., p. 193.

³ *Idée générale de la Révolution*, X, 225.

L'approche marxienne de la question foncière, fondée sur l'observation de l'exemple anglais, divergera grandement de celle de Proudhon. En effet, en Angleterre, la terre est extrêmement concentrée et se trouve entre un nombre relativement réduit de mains. La « liquidation sociale » y est donc perçue comme plus facile dans la mesure où on estime, en théorie, qu'exproprier quelques milliers de landlords ne présenterait pas trop de difficultés. Cette question se retrouva dans les débats au sein de l'AIT. Expliquer la divergence fondamentale entre Proudhon et Marx sur la question agraire ne saurait se limiter à asséner l'idée selon laquelle le premier serait « petit-bourgeois » et le second « révolutionnaire » ; les contextes que l'un et l'autre décrit sont radicalement différents.

Proudhon entend donner au paysan de quoi faire vivre sa famille, mais pas plus de terre qu'il n'en peut cultiver. Il fait même une estimation de la surface nécessaire : 4 ha 92 ares, répartis en terres arables, vignes et jardins, prés, cultures diverses, parts de jouissance dans les eaux et forêts...

« En deux mots une famille de paysans, composée de quatre à cinq personnes, vivra à l'aise sur un patrimoine d'environ 5 hectares de superficie » qui lui permettront de payer la contribution à l'Etat, à acquérir un supplément de denrées – produits industriels, linges, taillanderies, mobilier, poterie, etc.¹. »

Dans cet ouvrage posthume, Proudhon semble bien tomber dans l'utopie qu'il condamnait féroce dans le *Système des contradictions économiques*. En effet, cette « simulation » ne tient pas compte de la diversité des situations : nature du terrain, fertilité, etc., alors que dans d'autres textes il tient compte de ce fait.

En outre, la simulation qu'il propose peut bien correspondre à une situation où une famille de paysans assure son auto-suffisance. Qu'en est-il des habitants des centres urbains et industriels ? Et enfin, les deux ou trois enfants du paysan sont-ils condamnés à devenir eux aussi paysans, et dans ce cas les cinq hectares seront-ils divisés en trois, où y aura-t-il une procédure quelconque pour leur attribuer du terrain ?

Si on met de côté cette utopie agraire, exposée à la fin de sa vie, par un homme sans doute nostalgique des coteaux, des pâturages, des vignes et des bois du Jura de son enfance, la préoccupation de Proudhon est de trouver les moyens pratiques de généraliser une petite exploitation paysanne viable et d'en garantir la pérennité.

¹ *Capacité politique des classes ouvrières*, édition Marcel Rivière, 1924, p. 364

Dans les premiers temps de sa réflexion, c'est l'Etat, ou la collectivité, qui était chargée de garantir le droit et de maintenir une certaine égalité dans la répartition de la terre afin d'empêcher la formation de possesseurs absenteïstes. Les indications que donne Proudhon restent cependant vagues. La surface de la parcelle sera « limitée à ce qu'une seule famille peut faire valoir par elle-même et sans faculté d'amodier »¹. En outre, la possession sera révocable : ainsi, le 7^e projet de décret de son « Programme révolutionnaire aux électeurs de la Seine », stipule que « l'obligation de cultiver étant la condition *sine qua non* du droit de propriété, toute terre non cultivée ferait de même retour à l'Etat »². En 1848, Proudhon estime que les possessions ne peuvent pas être vendues mais seulement échangées. Leur vente en effet permettrait à terme la concentration du capital foncier, la « propriété dévorante et anthropophage », selon les termes du Deuxième mémoire. Contre le morcellement, des mesures devront être prises, quitte à remettre en vigueur le droit d'aînesse...

Opposé à Louis Blanc et aux saint-simoniens qui veulent supprimer l'héritage pour abolir les privilèges, il propose au contraire d'étendre la propriété pour égaliser les conditions : « Au lieu d'abolir l'hérédité, songez plutôt à faire cesser la *déshérence* »³. Cependant, son obstination à préserver l'héritage tient à ce qu'elle préserve aussi la famille, dont il est, dit-il, le « contre-fort ». L'abolition de l'hérédité revient à mettre entre les mains de l'Etat l'éducation des enfants. Déjà, en 1848, dans son « Programme révolutionnaire aux électeurs de la Seine », Proudhon protestait contre toute loi qui « aurait pour objet de restreindre ou de limiter la puissance paternelle, le principe d'hérédité, la faculté de donation et de testament ».

Dès le *Premier mémoire*, le pourfendeur de la propriété affirme que l'hérédité n'est pas contraire au régime social qu'il appelle de ses vœux : il souhaite seulement que « l'égalité n'en soit point violée »⁴ et que la société empêche toute « concentration de capitaux ou d'industrie au profit d'un seul homme »⁵. On est ainsi à l'opposé de la perspective marxienne selon laquelle la concentration du capital – y compris du capital foncier – constitue une étape indispensable à la mise en œuvre d'une économie étatisée.

Partisan d'une propriété limitée – la possession – légitimée par la transmission héréditaire elle aussi limitée par l'impossibilité de cumuler les

¹ Deuxième mémoire...

² *Le Représentant du Peuple*, N^{os} 60, 61 et 65 – 31 mai, 1^{er} et 5 juin 1848, in Proudhon, *Idées révolutionnaires*, édition Tops/Trinquier, p. 89.

³ *Système des contradictions économiques*, Éditions Fresnes-Antony, II, p. 255. éd. Flammarion, t. II, chap. XI, « La propriété », p. 255.

⁴ *Premier mémoire*, Éd. Rivière, 1926, p. 344.

⁵ *Ibid.* p. 313.

héritages, le point de vue de Proudhon ne rend pas la tâche facile aux militants ouvriers qui, dans les débats au sein de la Première internationale, auront à se prononcer sur la question de la propriété. D'autant qu'une partie des raisons qu'il invoque à l'appui de sa position – la défense de la famille notamment – peut produire un écho favorable auprès des conservateurs. On comprend dès lors que les théories de Proudhon aient pu être tirées dans un sens comme dans l'autre et conduire à des interprétations divergentes. D'autant que, favorable au début de son activité de penseur à la *possession*, c'est-à-dire une propriété limitée, il bascule ensuite dans la défense de la *propriété* vers la fin de sa vie.

Conclusion

La vision proudhonienne de la propriété et de l'héritage est intimement liée aux problèmes et au contexte de la France de son époque. Elle ne prétend pas à l'universel et n'a aucun sens, appliquée à l'Angleterre, par exemple. Elu député en 1848, sa préoccupation est de tenter de régler le problème du logement à Paris alors qu'une grave crise économique frappe le pays. Mais l'essentiel de ses préoccupations porte, nous l'avons vu, sur la situation de la paysannerie, qui constitue alors l'écrasante majorité de la population.

L'image que Proudhon semble avoir de la paysannerie est celle du citoyen-paysan de la république romaine. Sa conception de la famille n'en est d'ailleurs pas fondamentalement différente. Il veut une petite propriété paysanne indivisible et inaliénable parce qu'il pense que c'est le seul moyen d'empêcher le dépeuplement des campagnes qui jette sur les routes des milliers de personnes sans attaches qui vont s'agglutiner dans les grandes villes et fournir une main d'œuvre pour les manufactures. Marx dirait que c'est la marche de l'histoire et une étape inévitable à la concentration du capital, condition nécessaire à la réalisation du socialisme. Proudhon ne raisonne pas ainsi : il tente d'imaginer des solutions.

Cette situation est en grande partie le produit du fractionnement extrême de la terre qui conduit au gaspillage. Empêcher le morcellement de la propriété paysanne est pour lui le moyen d'éviter cette tragédie, causée à la fois par le morcellement et par l'accaparement des terres par des propriétaires non exploitants. Si la pensée de Proudhon a pu être « récupérée » par des conservateurs, son souci d'affranchissement des travailleurs de la terre ne relève en rien d'une démarche ou d'une intention conservatrice : en effet, l'aboutissement de son projet reste, une fois celui-ci réalisé, la *coopération* des petits producteurs afin de rationaliser la production dans de grands ensembles. Mais une coopération *volontaire*.

II. – Après Proudhon

♦ Les proudhoniens dans l'AIT et la question de la propriété

Les premières années de l'Association internationale des travailleurs sont marquées par une prédominance du proudhonisme chez les représentants français. Lorsque l'Internationale est constituée, Proudhon vient de publier sa *Capacité politique des classes ouvrières* qui inspire les représentants de la section française pour qui la généralisation du mutuellisme assurera l'émancipation des prolétaires.

Cependant, dès les premières heures de l'Internationale apparaissent les prémisses du conflit qui allait aboutir à son effondrement : Henri Lefort, un républicain socialiste qui n'a rien à voir avec le mouvement ouvrier, est désigné par le Conseil général de Londres pour le représenter en France¹. C'est, pour les délégués français, une ingérence dans leurs affaires et une rupture du pacte fédéral sur lequel est fondée l'Internationale. Tolain et Fribourg refusent que le Conseil général intervienne dans les affaires internes de la section française. Marx fait marche arrière tout en renouvelant sa confiance envers Henri Lefort².

En septembre 1866 se tient à Genève le premier congrès de l'Internationale. Marx ne s'y rend pas. Lorsque l'annonce en est faite, Tolain intervient :

« Comme ouvrier, je remercie le citoyen Karl Marx de n'avoir pas accepté la délégation qu'on lui offrait... Je crois qu'il est utile de montrer au monde que nous sommes assez avancés pour agir par nous-mêmes. »

¹ C'est chez Henri Lefort que Tolain avait rédigé en 1863 le Manifeste des Soixante, destiné à soutenir les candidatures ouvrières aux élections complémentaires de février 1864. Le texte fut publié le 7 février dans l'*Opinion nationale*. Le Manifeste des Soixante proclamait que « l'égalité inscrite dans la loi n'est pas dans les mœurs et qu'elle est encore à réaliser dans les faits », exigeant que les ouvriers constituent « une classe spéciale de citoyens ayant besoin d'une représentation directe ».

² D'Henri Lefort, Marx disait qu'il était « un homme de lettres, riche par-dessus le marché, donc un bourgeois, mais de la réputation la plus pure » (Lettre du 25 février 1865 à Engels).

En réalité, l'absence de Marx n'est pas motivée par le refus d'un intellectuel de s'immiscer dans les affaires des prolétaires – ce genre de scrupule n'étouffa jamais Marx – mais sans doute principalement parce que Marx était incapable de parler en public s'il devait affronter une opposition. Le seul congrès auquel il assista fut celui de La Haye, où des délégués soigneusement triés sur le volet avaient été convoqués et où toute la salle lui était acquise.

Un amendement, présenté par Tolain exigeant la qualité d'ouvrier pour voter au Congrès, est rejeté par 25 voix contre 20. Ce fut le premier échec de la délégation française. Bakounine s'opposera fermement à l'attitude ouvriériste de Tolain¹.

Au congrès de Lausanne, en septembre 1867, les proudhoniens sont encore majoritaires mais pour peu de temps. La question de la propriété fait l'objet d'un échange de vues. Le délégué belge César de Paepe « s'était trouvé à peu près seul à défendre l'opinion "collectiviste" »², écrit James Guillaume. Les Italiens soutiennent la position française, favorable à la propriété individuelle. La décision est cependant reportée au Congrès suivant.

Le congrès de Bruxelles (septembre 1868) sera décisif. La nouvelle commission est composée d'Eugène Varlin, dont l'influence va grandir,

¹ « Les principes sociaux, disait Bakounine, ne constituent la propriété de personne : ils sont plus naturellement représentés par les ouvriers que par l'intelligence qui s'est développée au milieu de la classe bourgeoise... Mais du moment que nous avons accepté ces principes autant par notre intelligence que par notre sentiment de justice, au point qu'ils sont devenus une condition vitale pour nous, personne, ni d'en haut ni d'en bas n'a le droit de nous défendre d'en parler, de nous associer et d'agir au nom de ces principes – qui sont à nous autant qu'aux ouvriers si même ils le sont d'une autre manière. » (« Protestation de l'Alliance »)

Bakounine réclame pour les intellectuels d'origine bourgeoise le droit de s'associer au prolétariat dans sa lutte, ce qui implique évidemment, entre autres choses, leur contribution à l'élaboration théorique. Le révolutionnaire russe s'oppose radicalement aux théories simplistes selon lesquelles le prolétariat n'a pas besoin des intellectuels. S'il est lucide et ne se fait pas d'illusions sur ces derniers, il se méfie aussi des « ouvriers à demi littéraires, prétentieux, ambitieux » qui « se posent comme des chefs, comme des hommes d'Etat des associations ouvrières » qui craignent « la compétence des hommes sortis de la bourgeoisie, souvent plus dévoués, plus modestes et moins ambitieux qu'eux-mêmes ».

² La notion de "collectivisme" a été quelque peu dévaluée après les désastres économiques et sociaux du collectivisme soviétique, qui ne fut rien d'autre que de l'étatisation. Or à l'origine le collectivisme se définissait précisément en *opposition* à l'étatisation. L'emploi de ce terme dans le présent ouvrage fait évidemment référence à l'acception qu'il avait au sein de l'Internationale.

Benoît Malon, Théisz, Pindy, de futurs membres de la Commune mais aussi Albert Richard et Audry, des blanquistes qui ont évolué vers le mouvement ouvrier.

Le débat sur la propriété au congrès de Bruxelles (1868)

Cette fois, la question de la propriété foncière figure explicitement à l'ordre du jour. La commission du congrès présenta un projet de résolution qui établissait que les mines, les houillères, les carrières, les chemins de fer, le sol arable, les canaux, les routes, lignes télégraphiques, les forêts, doivent appartenir à la « collectivité sociale ». Trente délégués sur cinquante votèrent la résolution. Cinq votèrent contre, une quinzaine s'abstinrent. Il fut décidé que la question serait de nouveau mise à l'ordre du jour du congrès suivant.

La question des machines avait également fait l'objet d'un débat et les délégués convinrent que celles-ci et tout l'outillage social devaient appartenir aux travailleurs. Les délégués furent unanimes sur ce point. Tolain déclara à ce sujet : « Dans une nouvelle organisation, le crédit mutuel établi, le salariat tendra à disparaître et donnera l'outil à l'ouvrier ». (Il va de soi que dans cette formulation, il faut entendre que c'est *la nouvelle organisation*, et non le *salariat*, qui donnera l'outil à l'ouvrier...)

La section bruxelloise déclarait dans son rapport :

« Le jour où les machines cesseront d'être le monopole exclusif du capital et passeront, avec tous les autres instruments de travail, aux mains des ouvriers constitués en associations agricoles et industrielles, ce jour-là le travailleur sera affranchi, la paix conclue, et la justice régnera¹. »

La résolution votée est d'inspiration nettement proudhonienne : le congrès en effet déclare que « ce n'est que par les associations coopératives et par une organisation du crédit mutuel que le producteur peut arriver à la possession des machines ». Ce qui fait dire à James Guillaume que le congrès était unanimement collectiviste sur le but à atteindre mais qu'il restait, dans sa majorité, mutuelliste quant aux moyens à employer.

Se parant de l'autorité de Rousseau, Tolain réclame une institution qui soit capable de protéger le bien général tout en garantissant la liberté de chacun. C'est cette exigence qui doit faire l'objet des recherches de l'Internationale.

¹ James Guillaume, *L'Internationale, documents et souvenirs*, Champ libre, T. I, p. 66.

« Dans la propriété collective, le citoyen est soumis à cet être abstrait que l'on appelle l'Etat, et qui prime tous les intérêts particuliers, toute liberté individuelle au profit de la majorité, de telle sorte qu'un citoyen peut être, selon qu'il se trouve parmi le grand nombre ou dans les rangs de la minorité, tour à tour oppresseur et opprimé, réalisant ainsi l'égalité dans la tyrannie ¹. »

Cependant Tolain se garde, en défendant la propriété individuelle, de défendre l'ordre social actuel car, dit-il, « aujourd'hui la propriété est privilégiée et oppressive », ce qui est parfaitement « orthodoxe », du point de vue proudhonien. Il faut donc « en changer les conditions » et en « généraliser les effets ». La propriété individuelle est une « extension du moi » et la propriété collective une « diminution de l'individu ». Il faut donc « garantir la liberté individuelle, qui par le moyen de la fédération peut arriver à servir à l'intérêt général ». Cependant, comme les citoyens ont des devoirs qui leur sont communs, Tolain et ses amis reconnaissant comme « propriété de la collectivité seuls les services publics, tels que canaux, mines, chemins de fer, etc. », ce qui va dans le sens de la motion qui sera votée à Bruxelles.

On a donc un régime dans lequel la propriété des moyens de production serait individuelle et les services publics à la charge de la collectivité, dans une société fondée sur de petites unités de production. Le partisan de l'ouvrier ou du paysan possesseur de son outil de travail ne nous dit cependant pas ce qui se passe si l'un ou l'autre se trouve dans une situation où il est contraint d'embaucher de la force de travail, c'est-à-dire un ou des ouvriers non-possesseurs de leur outil de travail. La vision de Tolain s'arrête en effet au seuil des grandes manufactures industrielles, qui s'étaient répandues en France à l'époque où il intervient. Sous le Second empire, les sociétés anonymes, créées en 1850, avaient littéralement « explosé », permettant la constitutions de ce que Proudhon appelle des « féodalités industrielles ».

On comprend dès lors la cassure qui s'est produite dans l'Internationale entre ceux qui se réclamaient de Proudhon – mais d'un Proudhon dont ils n'avaient manifestement pas saisi sa pensée dans toute sa perspective – et ceux qui voyaient se développer une économie industrielle dans laquelle le propriétaire individuel de son outil de travail n'avait pas de sens. Le rapport de la section bruxelloise, collectiviste, révèle parfaitement cette fracture. Contre les socialistes qui se retranchent derrière Adam Smith pour expliquer l'inutilité des grèves, les militants internationaux de Bruxelles répondent :

¹ Congrès de Bruxelles, in *La Première Internationale*, 10/18, p. 216.

« Ceux qui répètent aujourd'hui ces paroles du père de l'économie politique semblent n'avoir rien vu de l'immense évolution économique qui s'est accomplie depuis l'époque où écrivait Adam Smith ; l'état économique, au milieu duquel Adam Smith vivait, n'est plus complètement identique à celui où nous vivons. D'une part, à la lutte individuelle, isolée, du salarié contre le capitaliste, s'est substituée la lutte collective des associations ouvrières. D'autre part, dans un grand nombre d'industries, à l'employeur, le patron, le maître manufacturier, s'est substituée l'association des capitalistes, soit sous forme de sociétés anonymes, soit sous toute autre forme, et cette élimination de l'employeur est même une des tendances les plus marquées et les plus remarquables de la période économique que nous traversons en ce moment ¹. »

Le congrès de Bruxelles de l'AIT et, dans une certaine mesure le suivant, celui de Bâle, montrent à l'évidence que deux mondes ouvriers se confrontent dont les projets, les stratégies divergent radicalement.

Dans son intervention de Bruxelles, Tolain semble bien avoir surtout en tête la question de la propriété du sol. Ce qu'il dit n'est d'ailleurs pas à rejeter en entier, et mérite qu'on s'y arrête.

Il rejette en particulier l'argument que la grande propriété terrienne soit plus productive que la petite. C'était également le point de vue de Proudhon. L'agriculture intensive est sans doute plus profitable en ce sens qu'elle réduit au minimum l'emploi du travail vivant, humain, mais c'est une logique à laquelle on n'est pas forcé d'adhérer. Le cultivateur individuel peut très bien « trouver par la coopération les moyens d'acheter l'outil et de travailler la terre, tout en conservant son droit sur le coin de terre qui lui appartient, et, déterminé par son intérêt particulier, il travaillera davantage et fournira une production plus abondante que celle qu'il donnerait pour le service de la collectivité ». L'expérience de la collectivisation forcée de la terre en Russie montre parfaitement la portée de mesures prises contre la volonté des paysans.

Les positions de Tolain sur l'industrie sont en régression par rapport à celles de Proudhon : dans l'industrie, dit-il, « on avait longtemps cru à la nécessité de l'association, mais depuis cette opinion a fait place à l'idée coopérative, qui laisse le bon côté de l'union collective, tout en conservant à chacun sa liberté de production et de vente. » Cependant, le délégué belge Eugène Hins apporte une précision qui montre que la préoccupation des proudhoniens ne se réduit pas à un système qui se limiterait à la petite production artisanale : « nous voulons voir, dit-il, chaque ouvrier industriel

¹ Rapport de la section bruxelloise, Congrès de Bruxelles, in *La Première Internationale*, 10/18, p. 185.

propriétaire de ses outils, *de sa part d'usine* »... Il s'agit donc bien d'une propriété collective et d'une gestion collective non étatique.

Longuet fait une réflexion qui éclaire peut-être le fond du débat qui oppose les différents points de vue en présence, en tout cas celui des proudhoniens et des bakouniniens, qui s'opposeront au congrès suivant. Il parle de « malentendu » :

« Il y a un malentendu entre nous et le rapporteur.

« Si la majorité avait bien compris la banque d'échange, elle n'aurait certes pas eu d'autres conclusions que les nôtres ¹. »

De fait, si les délégués furent divisés sur la question de la rente foncière et celle du collectivisme – ce sont des concepts difficiles à appréhender et dont les définitions peuvent varier – aucun d'entre eux n'entendait maintenir la propriété sous la forme qu'elle avait alors. Tolain protesta contre l'accusation d'*individualiste* dont on le qualifiait, se réclamant du mutuellisme. Les proudhoniens voulaient également la destruction des privilèges de la bourgeoisie. James Guillaume écrit que « le congrès s'est prononcé avec une formidable unanimité sur la nécessité de la liquidation sociale par la révolution ». Les critiques véhémentes que Bakounine prononce quelques années plus tard contre Tolain sont en quelque sorte anachroniques, dans ce sens qu'il est motivé, dans des textes postérieurs à la guerre franco-prussienne de 1870-1871, par l'attitude du représentant proudhonien pendant la Commune. Le comportement de Tolain ne saurait en aucun cas rejaillir sur tous les proudhoniens de l'Internationale, dont beaucoup participèrent activement à la Commune.

Longuet dit presque que la propriété constitue un faux débat : « La propriété n'est pas un fait principal de la société ; déjà même elle n'existe plus réellement, dominée qu'elle est par le phénomène de l'échange... » Là encore, Longuet reprend intégralement le point de vue de Proudhon.

Longuet revient également sur la question de la grande et de la petite culture, affirmant que cette dernière « présente autant d'avantages que la grande ». Contre le rapporteur qui affirme que la grande culture tend à la propriété collective, il demande : « à quoi notre manière de voir exclut-elle la grande culture ? », entendant sans doute par là que la propriété juridique individuelle de la terre n'exclut en rien la « grande culture », c'est-à-dire, dans son vocabulaire, la culture extensive.

L'approche des problèmes par les proudhoniens de l'Internationale était sans doute vouée à l'échec. A un moment d'intensification extrême de la lutte

¹ *Ibid.* p. 219

des classes en Europe, où le nombre des ouvriers exploités dans les manufactures s'accroissait considérablement, où la répression s'abattait sur les mouvements de grève, les partisans de Proudhon demandaient qu'on examine la question de la propriété sereinement, faisaient remarquer qu'il n'y avait pas de paysans parmi les délégués aux congrès de l'Internationale et que pour savoir vraiment de quoi on parlait, il convenait d'étudier la question sérieusement. Longuet conclut son intervention en demandant « que l'on ne prenne aucune résolution immédiate ; car nous ne pouvons pas statuer avant d'avoir fait une enquête sérieuse parmi les populations agricoles ; et que cette question si grave, si importante, dont la solution n'est pas possible aujourd'hui, soit réservée pour un autre congrès ». C'était incontestablement la voix de la sagesse mais le contexte de l'époque ne permettait pas qu'on l'écoute.

Eccarius souligne que la question de la propriété a déjà été débattue au congrès précédent, à Lausanne et, sans doute pressé par Marx, s'oppose à ce qu'elle soit ajournée. A quoi Murat réplique que cette question ne figurait pas à l'ordre du jour du congrès de Lausanne, qu'elle n'y a été discutée qu'incidemment : par conséquent « elle ne serait remise que pour la première fois, et je crois que la question mérite bien l'attention de plusieurs Congrès ».

Hins, de Bruxelles, resitue le débat dans une perspective proudhonienne en assurant que les maux attribués à la propriété individuelle ne lui sont pas intrinsèques mais sont liés à la mauvaise organisation de l'échange et à l'usure. Le reste de l'intervention de Hins montre qu'il n'a malheureusement pas saisi la pensée de Proudhon ; il se lance dans une réfutation confuse des différentes positions en présence. Il appuie cependant l'ajournement de la discussion demandée par Tolain et Longuet,

« ... d'abord parce qu'il n'y a pas ici assez d'ouvriers agricoles¹ ; ensuite parce que cette question est trop importante pour être votée au pas de charge. Il faut du temps pour que tous acquièrent la science, et que toute l'Internationale puisse arriver à une opinion unique sur un sujet qui a fait reculer les plus grands penseurs. Enfin, les résolutions sur la propriété peuvent être différentes suivant le pays, et il serait très imprudent de voter immédiatement². »

De fait, les situations varient énormément. En Angleterre, où la structure de la propriété foncière est radicalement différente de celle de la France, la terre appartient à un petit nombre de *landlords*. La position d'Eccarius, reflétant celle de Marx, est simple :

¹ Je souligne.

² *Op. cit.* p. 224.

« En Angleterre, sauf quelques oisifs, personne ne perdrait à ce que la terre devînt propriété collective ; elle appartient actuellement à de grands propriétaires, et pour en faire profiter la généralité des citoyens, il n'y aurait qu'à écarter ces quelques hommes, et le fermier au lieu de payer la rente au maître, la payerait à l'Etat ¹. »

Eccarius reconnaît cependant qu'en France, « où la propriété est morcelée, une semblable transformation rencontrerait de grandes difficultés ».

Fontaine, de Bruxelles, appuie lui aussi la proposition de Tolain et fait un rappel du *Système des contradictions économiques* de Proudhon. Il déclare que « la propriété du sol n'est pas pour nous, comme le dit le Code, le droit d'user et d'abuser, mais seulement de cultiver dans la mesure de nos moyens ». Il ne s'agit donc pas d'une défense de la propriété en vue d'accumuler mais seulement d'assurer la sécurité matérielle des producteurs contre l'anarchie capitaliste que défend le « Code », qui permet tous les abus du droit de propriété, mais aussi contre l'Etat et le communisme « que l'on a si bien qualifié la religion de la misère » : « Nous voulons travailler pour une société meilleure, pour la société de l'avenir, qui n'aura plus la religion de la misère, mais celle de la fortune ². »

L'intervention de Fontaine est suivie de celle de Coenen, d'Anvers, qui tient un discours étonnamment proche de celui que tiendra Bakounine : « ... aucun produit n'est la création purement individuelle du travailleur. Tout produit est une œuvre collective, car il a exigé le travail, non seulement de la génération présente, mais des générations passées. Aucun produit ne devrait donc être propriété individuelle, sauf les choses usuelles qui le sont de fait par l'assimilation que l'individu en fait ³. »

C'est l'intervention de César De Paepe, remarquable d'intelligence politique, qui clôt la séance. Ce n'est pas un bakouninien à proprement parler en ce sens qu'il n'a jamais adhéré à l'Alliance bakouninienne, tout en ne récusant pas les objectifs de cette dernière. Il est très proche des idées du révolutionnaire russe. Son intervention sur la question de la propriété va révéler la pertinence des propos de Longuet sur le malentendu qui est fait à propos des idées des proudhoniens. De Paepe va cependant permettre de révéler que le malentendu se trouve peut-être aussi du côté des proudhoniens eux-mêmes : il va réfuter une partie de leurs prises de positions par les idées de Proudhon lui-même.

Il n'y a pas de partisans absolus de la propriété individuelle, affirme-t-il, puisque les collectivistes ne font qu'étendre à la propriété agricole ce que

¹ *Op. cit.* p. 221.

² *Op. cit.* p. 225

³ *Op. cit.* p. 225.

Tolain et ses amis « admettent fort bien pour les mines, les chemins de fer, les routes, canaux, etc. ». En outre, les collectivistes ne demandent pas que « l'Etat se fasse cultivateur ou salarié des ouvriers agricoles », pas plus qu'ils de demandent que « l'Etat se fasse mineur, et salarié les ouvriers des mines ».

« ... Nous voulons que le sol soit concédé à de grandes compagnies agricoles comme les mines, les chemins de fer, etc., à de grandes compagnies ouvrières. »

Le champ de l'agriculteur n'est au fond qu'une « mine à la superficie du sol, mine d'où l'on extrait des végétaux au lieu d'en extraire des pierres, du marbre, des minerais, du charbon ».

« Nous croyons être plus logiques que nos adversaires ; le sol comme le sous-sol étant tous deux donnés gratuitement à l'humanité par la nature, nous en revendiquons la propriété pour l'humanité entière, et nous en demandons l'exploitation par des associations¹. »

C'est exactement le point de vue de Proudhon. Or De Paepe nous apprend que la nécessité de ces compagnies sont contestées par les proudhoniens. Par ailleurs, De Paepe conteste les propos des « compagnons Tolain et Longuet » affirmant que la petite culture pouvait être supérieure à la grande, en rappelant que « Proudhon lui-même reconnaît la supériorité nécessaire de la grande culture et dénonce le morcellement comme la plaie de l'agriculture française. (Voir sa nouvelle *Théorie de la propriété*.) »

En fait, Proudhon condamnait le morcellement extraordinaire des terres en France, cause d'improductivité ; il condamnait également la grande propriété terrienne comme fruit de l'accaparement ; mais il pensait qu'une exploitation de superficie raisonnable, c'est-à-dire pas trop grande, à la mesure d'une famille de cultivateurs, était plus productive. Enfin, il estimait qu'une telle exploitation n'était pas incompatible avec une *organisation générale* à grande échelle.

A ceux qui avançaient que la petite propriété n'est pas incompatible avec la culture en grand puisqu'il est possible de réunir les parcelles, chacun restant néanmoins propriétaire de sa parcelle, De Paepe réplique qu'il ne faut pas jouer avec les mots :

« Pardon, du moment où les parcelles sont réunies dans une exploitation commune, chacun n'a plus, comme aujourd'hui, la *libre disposition* de son

¹ *Op. cit.* pp. 226-227.

champ ; cette libre disposition, qui est l'essence même de la propriété, est alors transférée au groupe, c'est donc celui-ci qui devient propriétaire, il y a donc tout bonnement copropriété, propriété collective. Après cela, libre à chacun de se dire propriétaire individuel de sa part indivise, c'est une petite vanité qui n'a rien de dangereux, mais de fait il n'y a plus alors de propriétaire *individuel*. »

De Paepe touche ici une question de fond. Le souci qu'avait Proudhon de maintenir une certaine fiction de propriété était au fond tactique et visait deux objectifs : a) Ne pas heurter la sensibilité paysanne ; b) Créer une situation où la coopération entre paysans individuels dans le travail de la terre constitue une situation irréversible. De Paepe semble avoir bien compris le point de vue de Proudhon, mais il refuse de « jouer le jeu ».

Il semble bien que les hommes comme Tolain et Longuet aient parfaitement perçu la difficulté de promouvoir le collectivisme chez les paysans, mais qu'ils en sont restés là. De Paepe, quant à lui, ne semble pas avoir perçu la vision tactique de Proudhon, car la réfutation qu'il fait des positions de Tolain et Longuet dans la citation faite ci-dessus correspond *précisément* à l'intention de Proudhon... dont Tolain et Longuet n'avaient sans doute pas conscience. En d'autres termes, ils n'avaient pas su lire Proudhon entre les lignes !

De Paepe semble penser qu'il y a une logique interne au développement de l'agriculture qui pousse à la grande exploitation : « C'est parce que la grande culture est supérieure en rendement, qu'inafailliblement elle triomphera partout. » Il en résulte que l'alternative se trouve entre grande propriété individuelle – et on a ce que Proudhon estime être un retour au Moyen Âge – ou grande propriété collective – et il prend évidemment le parti de la seconde. L'Internationaliste belge estime que la voie conduisant à cette solution sera différente selon les pays. Décréter en France « l'entrée du sol à la propriété collective de la société » serait une folie, dit-il, car « le paysan s'accroche à la terre avec opiniâtreté ». Cette option sera sans doute précédée de la formation d'associations agricoles – ce qui concorde avec le point de vue proudhonien. Nous verrons que Proudhon estimait nécessaire la centralisation de l'économie. Ce qui était décentralisé, c'était le politique, c'est-à-dire le lieu où sont *décidées* les orientations économiques dont l'*application* est centralisée.

De Paepe passe ensuite à la critique de l'argumentaire de Hins. Le travailleur peut être propriétaire de son outil de travail tant que celui-ci se limite au marteau et à la truelle – De Paepe force sans doute le trait – mais « lorsque partant de cette idée, on veut l'étendre aux grands outils, tels que machine, atelier, usine, on tombe évidemment dans l'absurde ». Ces grands outils nécessitent l'usage de la force collective et « ne peuvent être la propriété

des travailleurs qu'à la condition d'être propriété collective, soit d'un groupe particulier de travailleurs, soit de la société entière composée uniquement de travailleurs ». De Paepe commente : « Pour les machines, ateliers, etc., la propriété collective restreinte à l'association industrielle nous paraît suffisante », mais pour ce qui concerne la propriété du sous-sol, il faut une « propriété collective sur une plus vaste échelle, parce que ce ne sont plus là de simples outils pour une catégorie spéciale de travailleurs, mais une matière première pour l'humanité entière ».

On trouve dans *Idée générale de la révolution* de nombreuses réflexions sur les restrictions à la propriété imposées par l'intérêt commun, autrement dit par la nécessité de mettre en œuvre des infrastructures nécessaires aux services publics. Ces questions-là ne relèvent pas d'une approche localiste mais doivent être envisagées dans leur ensemble. Lorsqu'il demande : doit-il y avoir un chemin de fer entre Lyon et Avignon ? et, accessoirement, qui paiera, il va de soi que ce n'est pas une affaire locale.

Hins fait, semble-t-il, une lecture extrêmement restrictive de Proudhon, car celui-ci ne limitait aucunement sa perspective à la petite production artisanale. Nous avons évoqué les longs développements contenus dans *Idée générale de la Révolution* et dans la *Capacité politique des classes ouvrières* sur les « associations mutuellistes » et les « compagnies ouvrières de production » appelées à remplacer l'organisation industrielle du régime capitaliste.

De Paepe considère que la terre est « un outil d'une nature toute particulière » dont la propriété ne saurait être confiée à des individus ou à des groupes restreints, « parce que ces groupes ou individus détiendraient ainsi la source de tous les objets de consommation, et par conséquent la vie de tous ». Le militant belge est opposé à la propriété communale du sol – idée développée par Proudhon – « parce que cela nous fournirait entre les communes une inégalité analogue à celle qui existe aujourd'hui entre les propriétaires individuels ». Or Proudhon avait prévu cette situation : lorsque l'ensemble de la terre sera municipalisée, il évoque la nécessité de définir des péréquations tenant compte des conditions particulières telles que la fertilité du sol, etc.

De Paepe tempère son jugement en précisant que ceux qui défendent cette idée, comme les travailleurs de Rouen, « entendent simplement dire par là que la propriété foncière serait administrée par la commune, c'est-à-dire, par exemple, que lorsque des cultivateurs exprimeraient le désir d'exploiter une certaine portion du sol, ils s'adresseraient aux administrateurs communaux », ce qui est conforme à l'optique proudhonienne.

La réfutation des positions du compagnon Hins porte De Paepe à aborder la question de la rente foncière et le problème des « terres d'inégale fertilité à égalité de travail ».

Le sol intervient dans la détermination de la valeur bien qu'il soit lui-même un fait naturel. Cependant, il n'est pas « incréé », dans ce sens que sa valeur est elle-même la conséquence du travail de l'homme à travers les générations. Le sol a donc lui-même une valeur dont l'expression est la rente foncière, c'est-à-dire ce qu'il rapporte en tant que sol. Ayant une valeur, il peut être vendu. Dans ce cas, la rente foncière est représentée par le prix de l'achat. De Paepe affirme que la rente foncière n'est pas, comme l'intérêt du capital, un « prélèvement sur le travail ».

Les économistes non seulement ne s'accordent pas sur la définition de la rente foncière mais en donnent parfois des définitions contradictoires. Pour Ricardo, « la rente est cette partie du produit de la terre qui est payée au propriétaire foncier pour l'usage des pouvoirs originels et indestructibles de la terre ¹. » Ricardo précise qu'elle est souvent confondue avec l'intérêt et le profit du capital et que, dans le langage courant, elle désigne tout ce qui est annuellement versé au propriétaire par le fermier. En distinguant la rente et l'intérêt du capital, De Paepe montre qu'il est au fait des débats sur la question.

Ricardo aborde également une question qui sera reprise par Proudhon, et qui sera également évoquée par César De Paepe lors du congrès de Bruxelles de l'AIT. Il prend le cas de deux fermes dont la terre est d'une fertilité identique dont l'une est bien drainée, dispose de bâtiments adéquats, qui est avantageusement divisée par des haies, des barrières, etc. alors que l'autre ne dispose d'aucun de ces avantages. Pour l'usage de la première ferme une rémunération sera versée, supérieure à celle de la seconde, « quoique, dans les deux cas, cette rémunération sera appelée rente ». Pourtant, il est évident, dit Ricardo, qu'une portion seulement de la rémunération pour la meilleure des fermes correspondra aux « pouvoirs originels et indestructibles de la terre », tandis que l'autre portion sera versée pour l'utilisation du capital qui a été employé pour l'amélioration de la terre, la construction des bâtiments ².

¹ « Rent is that portion of the produce of the earth, which is paid to the landlord for the use of the original and indestructible powers of the soil. »

² Engels définit ainsi la rente foncière dans « Esquisse d'une critique de la *Nationalökonomie* » : « La rente foncière est le rapport entre la productivité du sol, entre l'élément naturel (qui consiste lui-même dans les qualités naturelles du terrain et dans la culture apportée par l'homme, dans le travail qu'il a apporté à son amélioration) et l'élément humain, la concurrence. » Traduit par K. Papaioannou, in Karl Marx, *Ecrits de jeunesse*, éd. Quai Voltaire.

Proudhon avait évoqué le cas où c'est le fermier lui-même qui, au fil dans ans, travaille à l'amélioration de la terre et des rendements. Comme Ricardo, il abordera le problème des terres dont les rendements divergent. De Paepe évoque lui aussi cette question dans la réfutation qu'il fait de Hins :

« Quelle que soit l'origine de la rente, c'est un fait qu'il y a des terres d'inégale fertilité à égalité de travail, et que la rente peut servir à exprimer la plus-value naturelle de telle terre sur telle autre ; cette plus-value provient des qualités du terrain, de sa situation à l'égard des montagnes, des forêts, des cours d'eau ¹. »

De Paepe veut montrer que la valeur relative du sol ne dépend pas seulement du travail du paysan mais de la nature elle-même, mais aussi de l'environnement social : un terrain agricole à proximité d'un grand centre urbain aura plus de valeur. Or la rente va à des « propriétaires non cultivateurs » : c'est, dit De Paepe, « un vol ».

Mais dans une société où « tout cultivateur serait propriétaire d'une portion de terre et dans une société où le sol serait concédé gratuitement à des compagnies agricoles », les disparités dans la qualité et la valeur des sols, dues à la nature ou à l'environnement social, feront que « les mieux favorisés jouiraient d'une rente qui n'est point le fruit de leur travail ». De Paepe est donc favorable au versement de la rente à la « collectivité sociale » – ce qui laisse entendre que le montant de cette rente différerait selon la nature et la situation du sol. Elle deviendrait ainsi « la sauvegarde de l'égalité » ce qui, implicitement, signifie une forme de mutualisation. De Paepe ne fait pas de différence entre les notions de « collectivité sociale » et d'Etat. Il écarte donc la critique de Hins qui craint que la rente payée à l'Etat serait « plus dangereuse que la rente payée aujourd'hui à des particuliers ». Il affirme au contraire que dans la situation d'aujourd'hui, « payer la rente à l'Etat ou aux propriétaires, c'est à peu près la même chose pour le prolétaire ».

« Mais l'Etat, tel que nous le concevons dans une organisation nouvelle, c'est la société elle-même, c'est la fédération des divers groupes de travailleurs. Là, la rente payée à l'Etat serait consacrée au bien de tous et non plus d'un seul, là, la rente diminuerait d'autant l'impôt, là du reste chacun aurait son mot à dire sur l'usage de la rente-impôt ; tandis qu'aujourd'hui l'impôt, prélevé toujours en dernier ressort sur notre travail, ne sert qu'à la bourgeoisie, et la rente, empochée par le propriétaire, est à jamais perdue pour nous. »

¹ Rapport de la section bruxelloise, Congrès de Bruxelles, in *La Première Internationale*, 10/18, p. 232

Cette intervention de De Paepe aborde une question capitale : la faculté pour chaque producteur de donner son avis sur *l'affectation des ressources* de la société.

Le débat sur la propriété au congrès de Bruxelles révèle une situation curieuse : De Paepe réfute les positions proudhoniennes d'Eugène Hins mais avec des arguments qui le rapprochent étonnamment de Proudhon, opposant à Hins des positions de Proudhon que Hins semble ignorer ! Car dans les solutions que Proudhon tenta d'apporter, se trouve précisément l'idée d'une sorte de péréquation destinée à compenser l'inégale qualité des sols. Les communes auxquelles sera dévolue la gestion de la terre, dit en effet Proudhon, auront à délimiter les possessions « en ayant soin de compenser autant que possible l'étendue superficielle avec la qualité du fonds, et de proportionner la redevance au produit »¹. De même, lorsque la propriété foncière aura été intégralement remboursée, les communes s'entendront pour compenser l'inégalité des terrains : « La part de redevance à laquelle elles ont droit sur les fractions de leurs territoires respectifs servira à cette compensation et assurance générale ». alors, conclut Proudhon, « l'impôt foncier sera aboli »².

Un enjeu politique

Dans les sections suisses de l'Internationale, à Genève en particulier, s'opposaient deux courants ; l'un qui préconisait l'action exclusive des travailleurs dans leur organisation de classe, l'autre qui entendait mettre en place des alliances électorales engageant l'AIT dans le sillon du radicalisme bourgeois. La question de la propriété constituait donc un enjeu vital pour chacun de ces courants car la victoire de l'un ou l'autre devait engager l'organisation pour longtemps.

A Genève, les radicaux bourgeois tentaient depuis longtemps d'utiliser l'Internationale à des fins électorales et de museler *l'Egalité*, le journal des Internationaux. Les bakouniniens étaient vigoureusement combattus par les partisans de la « Fabrique »³, c'est-à-dire les citoyens ouvriers de Genève et les radicaux bourgeois. Les publications de ceux qui se désignaient comme les

¹ *Idee générale de la Révolution au XIX^e siècle*, éd. Fresnes-Antony, p. 166.

² *Ibid.*

³ On appelait ainsi les ouvriers horlogers très intégrés à la bourgeoisie, partisans des alliances électorales avec celle-ci. Bakounine explique que l'internationale de Genève était partagée en deux tendances, celle du « socialisme et du radicalisme bourgeois représentée par la Fabrique », et celle du « socialisme révolutionnaire soutenue par le juste instinct des ouvriers en bâtiment ».

« socialistes révolutionnaires », ou collectivistes, parlaient de l'abolition du droit d'héritage, de l'organisation de la propriété et du travail collectifs, ce qui ne pouvait évidemment convenir aux citoyens-ouvriers de Genève. Les intrigues des comités de sections de la Fabrique aboutirent à la démission de Brosset, président du conseil fédéral et représentant des ouvriers du bâtiment.

Au congrès de Bruxelles, la propriété collective et l'héritage avaient fait l'objet de débats, ce qui avait déplu aux représentants de la Fabrique. Ces deux sujets devaient être de nouveau discutés au congrès de Bâle : « deux questions qui de tout temps eurent le don de mettre en fort mauvaise humeur les coryphées, les meneurs de la Fabrique de Genève », écrit Bakounine.

Les radicaux bourgeois, auxquels Outine, un proche de Marx, s'était rallié, étaient alliés à une partie des ouvriers genevois, ceux que Bakounine appelle les « citoyens-ouvriers », c'est-à-dire les ouvriers qualifiés qui gagnaient bien leur vie. Comme le congrès de Bâle approchait (septembre 1869), ces citoyens-ouvriers entendaient empêcher toute discussion sur deux points problématiques qui devaient y être discutés : la question de l'héritage et la propriété. Il se constitua à cette fin une véritable collusion entre les citoyens-ouvriers, les radicaux bourgeois et la direction de l'Internationale. Nicolas Outine était en quelque sorte l'agent de Marx dans cette affaire et servait d'intermédiaire entre le Conseil général de Londres et les démocrates bourgeois de Genève. Ces derniers étaient bien décidés à empêcher qu'on parle de ces deux questions à Bâle.

« C'était pour eux non seulement une nécessité de cœur et d'esprit, mais une nécessité de position politique. Ils s'étaient définitivement entendus et alliés avec la bourgeoisie radicale de Genève. On travaillait activement toutes les sections proprement genevoises, c'est-à-dire les ouvriers-citoyens de la Fabrique pour les grouper autour du drapeau radical dans les prochaines élections qui devaient avoir lieu en Octobre ¹. »

Il fallait évidemment, dans cette perspective, empêcher toute discussion sur la question de l'héritage et de la propriété et éviter de « choquer la délicatesse de leurs nouveaux alliés les bourgeois-radicaux de Genève ». Aussi firent-ils nommer des commissions pour préparer des rapports sur toutes les questions, sauf ces deux questions brûlantes.

Lors d'une assemblée populaire, l'Alliance joua au trouble-fête et fit nommer des commissions pour présenter leur rapport à temps. Les collectivistes avaient pris soin de convoquer tous leurs partisans, ce qui fit que le Temple unique ² était plein d'ouvriers du bâtiment. Les orateurs de la

¹ Bakounine, *Rapport sur l'Alliance*.

² Dans *Autour d'une vie*, Kropotkine écrit que les sections genevoises de l'AIT « se

Fabrique se succédèrent à la tribune pour dire que « c'était un scandale, une inutile perte de temps, une action subversive, que de venir proposer de pareilles questions à des ouvriers... qu'il fallait s'occuper de questions pratiques et réalisables, par exemple de la coopération bourgeoise, etc. » Ils furent néanmoins battus.

« L'Assemblée Générale décida à une immense majorité qu'on nommerait incessamment des Comités pour les deux questions déplaisantes – Bakounine fut élu pour le Comité sur la question d'héritage, Robin pour celui de la propriété collective ¹. »

La réponse de la Fabrique ne se fit pas attendre. Il avait été décidé que les frais des délégués du congrès de Bâle seraient mutualisés, ce qui était « évidemment dans les intérêts des sections des bâtiments, ces sections étant beaucoup moins riches que les sections de la fabrique ». Lors de l'Assemblée populaire qui suivit, les représentants de la Fabrique firent savoir qu'ils n'acceptaient de pratiquer cette mutualisation des dépenses que si on supprimait ces deux questions litigieuses sur l'héritage et la propriété collective.

Les orateurs de l'Alliance eurent beau jeu de protester avec indignation :

« Nous montâmes à la tribune pour expliquer aux ouvriers en bâtiment qu'en leur faisant une telle proposition on les insultait, on attentait à la liberté de leur conscience, à leur droit ; que mieux valait pour eux n'envoyer qu'un seul délégué, ou même ne pas en envoyer du tout, que d'en envoyer cinq ou plus à des conditions qui leur seraient imposées au nom des sections de la Fabrique et qu'ils ne sauraient accepter. Alors les orateurs de la réaction revinrent à la tribune pour chanter l'éternel refrain de l'union, si nécessaire pour constituer la force de la classe ouvrière ; ils rappelèrent aux ouvriers en bâtiment la reconnaissance éternelle qu'ils devaient aux Citoyens genevois de la Fabrique pour le concours qu'ils leur avaient prêté dans la grande grève du printemps. Ils les prémunirent

réunissaient alors dans le vaste Temple Unique, siège de la Loge maçonnique. Plus de mille personnes pouvaient trouver place les jours de réunion générale dans la vaste salle... » Les travailleurs y recevaient l'instruction gratuite d'un « très petit nombre d'hommes de la classe moyenne ». « C'était à la fois une université populaire et un forum populaire. » La franc-maçonnerie n'était pas tout à fait inutile. Kropotkine, cependant, émettra de sérieux doutes « sur la sincérité de l'agitation organisée au Temple Unique ».

¹ Bakounine, *Rapport sur l'Alliance*.

surtout contre certains étrangers, qui venaient semer la division dans l'Internationale Genevoise. A cela les étrangers – Brosset, Robin, Bakounine et d'autres – répondirent, qu'il ne pouvait y avoir d'étrangers dans l'Internationale ; que la reconnaissance et l'union étaient sans doute de fort belles choses, mais qu'elles ne devaient pas aboutir à l'asservissement, et que mieux valait se séparer que de devenir esclaves. Cette fois la victoire fut encore à nous. Les questions et leurs comités furent maintenus à une immense majorité ¹. »

Finalement la Fabrique envoya un seul délégué avec mandat impératif de s'abstenir de voter sur les deux questions litigieuses ; les ouvriers du bâtiment réunis aux tailleurs et aux cordonniers en envoyèrent trois, avec mandat impératif de voter en faveur de ces résolutions. La section de l'Alliance se fit représenter au congrès par l'Espagnol Gaspard Sentiñon, également délégué de la section de Barcelone. Bakounine avait un mandat des ouvriers ovalistes de Lyon, qui venaient d'adhérer à l'Internationale, et un mandat de la section des mécaniciens de Naples.

Le Congrès de Bâle

La question de la propriété avait été évoquée dans les instances de l'Internationale sans qu'une position nette soit définie, mais il était maintenant impossible de l'évacuer. C'est lors du quatrième congrès, tenu du 5 au 12 septembre 1869 à Bâle, qu'elle fera l'objet de débats et de confrontations. Ce congrès est le premier auquel assiste Bakounine. Le révolutionnaire russe joua un rôle déterminant dans les prises de position de la section genevoise dont il était membre, et il joua également un rôle déterminant dans les débats du congrès sur cette question car il fera partie de la commission du congrès. Ainsi, après s'être opposé à Marx sur la question slave, Bakounine va-t-il s'opposer à lui sur la stratégie du mouvement ouvrier. Ce sera là un crime capital.

Quatre-vingt-deux délégués représentent la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Suisse, l'Italie, l'Autriche, l'Espagne, les Etats-Unis. C'est le plus international et le plus important des congrès de l'Internationale, auquel participe une majorité importante de collectivistes. A l'ordre du jour : la propriété foncière, le crédit mutuel, le droit d'héritage, l'instruction, l'action des sociétés de résistance, c'est-à-dire des syndicats, sur l'émancipation des travailleurs.

A Bâle, le courant collectiviste l'emporta sur le mutuellisme proudhonien grâce à une alliance de fait entre Bakounine, Marx et les blanquistes,

¹ Bakounine, Rapport sur l'Alliance. Dans ce texte,

préoccupés d'écarter le réformisme. Ce qui fait dire à Blanqui : « Les hommes de la légalité baissent la tête, mais les hommes de l'égalité ont relevé la tête. » En fin de compte, le Congrès fut dominé par un courant communiste non « autoritaire » confronté aux mutualistes et aux marxistes. La majorité fit adopter le principe de l'abolition de la propriété foncière et du droit d'héritage. Les proudhoniens – Tolain et Murat – étaient battus.

Le congrès adopta les résolutions suivantes sur la propriété :

« 1. Le Congrès déclare que la société a le droit d'abolir la propriété individuelle du sol et de faire entrer le sol à la communauté ;

« 2. Il déclare encore qu'il y a aujourd'hui nécessité de faire entrer le sol à la propriété collective. »

Mais l'opposition entre les étatistes et les libertaires empêcha que le mode d'organisation de la propriété collective fût défini ; aussi le congrès décida « que toute section de l'AIT prépare pour le prochain congrès un travail sur le mode pratique d'amener la solution de la propriété collective. » Le congrès de Bâle en outre invita les travailleurs à créer des caisses de résistance et à former des associations nationales de corps de métiers.

Les opinions divergeaient au sein de la commission chargée du rapport sur la manière dont la production agricole devait être organisée, mais une majorité estimait que le sol devait être « cultivé et exploité par les communes solidarisées » – ce qui, à proprement parler, est tout à fait dans l'esprit proudhonien.

Une certaine confusion régnait, il faut le dire, et les opinions n'étaient pas aussi tranchées ni aussi inconciliables qu'on pouvait le penser, du fait même que la question de la propriété foncière et de l'organisation de l'agriculture était tout à fait inédite. Ainsi, De Paepe se faisait le porte-parole d'un courant qui estimait que « la société devait accorder l'occupation de la terre soit aux agriculteurs individuels, soit de préférence à des associations agricoles qui paieraient la rente à la collectivité », ce qui était proche des positions de Proudhon.

Langlois, un proudhonien, déclara que « la terre en tant qu'elle n'est pas un produit de l'industrie humaine, appartient indistinctement à tous », ce qui pourrait être associé à un point de vue collectiviste. Langlois et Murat disaient que « tout en concédant à quelques-uns (individus ou groupes) le droit de cultiver, à l'exclusion de tous autres, une partie du domaine commun, la société ne saurait leur abandonner aucun droit sur la rente foncière, et que cette rente appartient à la collectivité ».

Appelés à défendre leur point de vue, les mutuellistes Chemalé, Tolain, Langlois, Murat expliquèrent :

« Notre devise est celle-ci : l'outillage à celui qui le met en œuvre ; la matière première à celui qui la transforme et lui donne la valeur. Et le cultivateur serait exclu de ce principe ? Nous voulons réaliser une société où, par la réciprocité des services et la mutualité des garanties, l'égalité résulte de la pratique de la liberté. »

Tolain, après avoir revendiqué les droits naturels de l'individu, auxquels la collectivité ne peut porter atteinte, proposa une déclaration ainsi conçue :

« Le Congrès déclare que, pour réaliser l'émancipation des travailleurs, il faut transformer les baux de fermage, etc., en un mot, tous les contrats de location, en contrats de vente ; qu'alors la propriété, étant continuellement en circulation, cesse d'être abusive par ce fait même ; que, par conséquent, dans l'agriculture comme dans l'industrie, les travailleurs se grouperont comme et quand ils le jugeront convenable, sous la garantie d'un contrat librement conclu, sauvegardant la liberté des individus et des groupes. »

Tolain se place parfaitement dans une perspective de proudhonienne, mais en même temps il révèle les limites de l'argumentaire de Proudhon. Celui-ci, en effet, avait développé ses thèses à partir des années 1840, à une époque où le mouvement ouvrier était tout à fait embryonnaire. Le pays était dominé par une population rurale. La petite bourgeoisie avait exproprié la population laborieuse de sa révolution de Février.

Proudhon haïssait la propriété – les propos qu'il tient à la fin de sa *Théorie de la propriété* ne laissent aucun doute là-dessus – mais il ne pense pas possible de l'attaquer de front ; il propose donc des mesures qui en limitent les abus. Il connaît suffisamment la mentalité des paysans pour savoir qu'ils sont très chatouilleux sur cette question. Son idée de leur laisser la *possession* du sol (et non la propriété) à condition qu'ils la cultivent en commun, de manière coordonnée, dans l'intérêt de la collectivité est une manière de ne pas les heurter de front.

Tolain et ses amis reprennent le discours de Proudhon textuellement, alors que la situation a changé radicalement. Le mouvement ouvrier commence à s'organiser, et il le fait sur un plan international.

Pendant les premières années, l'AIT ronronnait tranquillement. A partir de 1866, les luttes sociales s'amplifient et un vaste mouvement de grèves se

répand dans toute l'Europe. Les grèves, qui avaient jusqu'alors un caractère fortuit, deviennent de véritables combats de classe, provoquant une répression impitoyable. Un extraordinaire mouvement de solidarité internationale s'organise à travers le canal de l'Internationale ; les ouvriers font ainsi l'expérience pratique de la solidarité qui leur arrive, souvent, de l'étranger.

Au lieu d'atténuer le mouvement, la répression souvent féroce de ces grèves ne fait qu'accroître l'influence de l'Internationale, créée seulement deux ans auparavant. Lors de la grève des bronziers parisiens en février 1867, des collectes sont organisées par l'AIT. En mars 1867 des grèves touchent les tisserands et des fileurs de Roubaix. Entre avril 1867 et février 1868, des grèves s'étendent dans le bassin minier de Fuveau, de Gardanne, Auriol, La Bouilladisse, Gréasque ; les mineurs de Fuveau adhèrent à l'AIT. Pendant toute cette période, l'essentiel de l'activité des sections françaises de l'Internationale consistera à soutenir ces grèves et à organiser des actions de solidarité pour épauler les grèves à l'étranger.

En Belgique, la grève des mineurs de Charleroi est réprimée durement par l'armée et entraîne un renforcement de l'AIT. Les tisserands de Verviers se mettent en grève pour conserver leur caisse de secours dans l'AIT ; les voiliers sont en grève à Anvers. L'AIT soutiendra les grévistes par des fonds. Toute la partie industrialisée de la Belgique est touchée par l'Internationale.

A Genève, grève des ouvriers du bâtiment, déclenchée dans une période favorable de plein emploi, bien conduite, qui se termine avec succès. Solidarité internationale efficace. Un délégué au congrès de l'AIT à Bruxelles déclara : « Les bourgeois, bien que ce soit une république, ont été plus méchants qu'ailleurs, les ouvriers ont tenu bon. Ils n'étaient que deux sections avant la grève, maintenant ils sont vingt-quatre sections à Genève renfermant 4 000 membres. »

L'AIT recommande souvent la modération, mais elle est amenée à assumer des luttes de plus en plus nombreuses et violentes. Sa seule existence, appuyée par quelques succès initiaux, crée un phénomène d'entraînement, un effet cumulatif. *La violence de la répression elle-même pousse les ouvriers à s'organiser.* A chaque intervention de l'armée, les modérés perdent du terrain, et, peu à peu, l'Internationale se radicalise ; cette radicalisation, faut-il le préciser, n'est pas le résultat d'un débat idéologique mais celui de l'expérience à la fois des luttes et de la pratique de la solidarité internationale sur le terrain.

Le « réformisme » proudhonien n'a plus de prise, il apparaît comme dépassé. Il n'est désormais plus question de transformer la société existante par des réformes ; il s'agit maintenant d'assurer la victoire du socialisme par la révolution sociale. Ainsi le rapport de la section de Genève déclare-t-il :

« On dirait que la bourgeoisie a décidé de se suicider plutôt que de faire la moindre concession. Elle veut la guerre ! Eh bien, elle l'aura. Le prolétaire est las de souffrir la misère et les humiliations, il veut sa part de bien-être et de dignité. Pour obtenir cette part, il veut jouir de l'intégralité des produits de son travail. Il sait que pour cela il faut ôter aux capitalistes le monopole de la terre et des capitaux. Il veut rentrer dans les biens qui lui reviennent légitimement et que les classes privilégiées ont géré si longtemps à son grand détriment et à leur grand profit. Il demande à être réintégré dans les biens que la nature donne à tous, tels que le sol, les mines, les forêts, les eaux et dans ceux que son propre travail a créés tels que les outils, les machines, les ateliers. Or, comme la bourgeoisie semble peu disposée à entrer en conciliation, il faudra bien que le grand procès en restitution soit attenté. »

Un autre constat explique sans doute le décalage entre les positions que Proudhon avait commencé à développer vingt-cinq ans auparavant, et la réalité sociale du moment. L'argumentaire de Proudhon est relativement complexe, il nécessite une certaine gymnastique d'esprit qui ne convient pas à un congrès. Alors que Proudhon était au fond opposé à la propriété, il n'est pas certain que Tolain et ses amis proudhoniens aient saisi que la logique du programme de Proudhon en matière de propriété foncière conduisait, par une succession de mesures telles qu'il n'est plus possible de revenir en arrière, à la propriété commune – *non étatique* – de la terre. Proudhon tenait compte de l'état d'esprit des paysans dans son programme de réformes du statut de la propriété, mais son objectif était clairement de liquider la propriété. Il n'est pas certain que les proudhoniens de l'Internationale aient réellement saisi cette partie-là de son programme.

Dans un congrès international, il était difficile, voire impossible, d'entrer dans les nuances sur cette question. Au congrès de Bâle, Bakounine répondit aux proudhoniens que l'individu est le produit de la société, sans laquelle il n'est rien ; le travail productif est avant tout un travail social dû à la combinaison du travail des générations passées et présentes. Il n'y a donc pas à proprement parler de travail individuel. Or, Proudhon aurait été tout à fait d'accord avec cela.

Dans le compte rendu du congrès de Bâle, l'intervention de Bakounine est ainsi rapportée :

« Il [*le congrès*] est donc partisan de la propriété collective, non seulement du sol, mais de toute la richesse sociale. Quant à l'organisation de la production agricole, il conclut à la solidarisation des communes,

proposée par la majorité de la commission, d'autant plus volontiers que cette solidarité implique l'organisation de la société de bas en haut, tandis que les propositions de la minorité supposent un Etat. Il demanda "la destruction de tous les Etats nationaux et territoriaux, et, sur leurs ruines, la construction de l'Etat international de millions de travailleurs, Etat que le rôle de l'Internationale sera de constituer." ¹ »

Là encore, il n'y a pas d'opposition avec les positions de Proudhon.

La frontière entre proudhoniens et collectivistes n'était d'ailleurs pas imperméable. Ainsi, Hins, un délégué qui avait défendu le point de vue « individualiste » au congrès précédent, est venu à Bâle avec un mandat collectiviste. Il explique sa conversion par les incohérences des partisans de la propriété privée.

« ...il avait dû reconnaître, qu'il n'était pas possible, au nom de la justice, d'admettre qu'avec le même travail deux cultivateurs obtinssent une somme inégale de produits. La supériorité naturelle d'un sol sur un autre crée la rente foncière. Il fut forcé de se dire que cette rente devait appartenir non au cultivateur mais à la collectivité ². »

Manifestement, Hins ignorait les positions de Proudhon sur la question.

Hins avança d'autres objections : la propriété, dit-il, « devait se transformer inévitablement en simple possession » – ce en quoi Proudhon, encore une fois, était d'accord.

Enfin, Hins fit remarquer que la transmission de la terre par l'héritage pouvait conduire soit au morcellement excessif de la terre, soit à la monopolisation entre les mains d'un petit nombre. Là encore, cette question avait été abordée par Proudhon. En effet, les mesures qu'il proposait étaient essentiellement destinées à empêcher le monopole, auquel il était féroce ment opposé ; la monopolisation ultime de la propriété terrienne étant celle de l'Etat. Quant au morcellement, il estimait que le paysan possesseur de la terre

¹ James Guillaume, *l'Internationale, documents et souvenirs*, II, ch XI, p. 192. James Guillaume fit remarquer à Bakounine la contradiction qu'il y avait à revendiquer la destruction des Etats et à revendiquer un « Etat international ». Bakounine répliqua que l'idée d'Etat international était une contradiction dans les termes, impossible à réaliser, et qu'elle équivalait à la négation de l'Etat. James Guillaume commente : « Procédés bizarres, habitudes d'esprit que nous lui reprochions en riant, et dont il ne put jamais se défaire complètement, en ancien hégélien qu'il était. » *Op. cit.* p. 198 note.

² James Guillaume, *op. cit.* p 198.

devait pouvoir la transmettre, en tant que *possession*, mais qu'au terme du « rachat » de la rente foncière la *propriété* en revenait à la commune.

Toutes ces subtilités, assez complexes, certes, étaient manifestement ignorées des militants de l'époque, ignorance sans doute dues en grande partie à la complexité du *mode d'exposition* de sa pensée par Proudhon lui-même.

Enfin, il y a un autre point qu'il convient de souligner pour comprendre l'opposition des collectivistes aux proudhoniens. D'autres courants de l'Internationale défendaient le principe de la propriété privée, auxquels les bakouniniens se heurtaient. On a vu qu'en Suisse, en particulier, les radicaux bourgeois et les ouvriers embourgeoisés s'opposaient à Bakounine et à ses amis.

Ces conflits avec la bourgeoisie radicale sur la question de la propriété expliquent sans doute en grande partie que les collectivistes bakouniniens n'aient pas cherché à trouver des points d'accord avec les positions des proudhoniens. L'atmosphère d'un congrès ne permettait sans doute pas d'entrer dans les nuances entre partisans bourgeois de la propriété et partisans mutualistes. C'est que les congrès de l'Internationale n'étaient sans doute pas des lieux favorables aux nuances. Tolain et ses amis apparaissaient à l'évidence comme des défenseurs de la propriété privée ; c'est la raison de l'opposition de Bakounine. Il ne reconnaissait pas les prises de position du Proudhon qu'il avait connu. Le révolutionnaire russe évoque cette « petite coterie ouvrière qui s'était formée dans les dernières années de la vie de Proudhon, autour de ce grand penseur, grand théoricien révolutionnaire, formidable dans la négation rationnelle, mais organisateur et homme d'action pitoyable » – il pense en particulier à Chaudey, « ci-devant international, mais aujourd'hui assis à côté de Tolain sur les bancs de l'Assemblée de Versailles »¹.

Il est vrai que la hargne de Bakounine contre les proudhoniens de l'Internationale s'exprime *après la Commune*. Tolain avait été élu maire du XI^e arrondissement en novembre 1870. Il fut présenté aux élections législatives de février 1871 par l'Internationale et élu député de la Seine mais, une fois élu, il désavoua la Commune. Le 12 avril 1871, il fut exclu de l'Internationale par le conseil fédéral des sections parisiennes pour « avoir déserté sa cause de la manière la plus lâche et la plus honteuse ».

Tolain, dit Bakounine, fut « le principal orateur des mutualistes français » ; mais s'il fut exclu de l'Internationale, ce n'est pas en tant que mutualiste « mais comme traître contre cette loi et contre cet engagement mutuel de solidarité pratique, qui est le principe suprême de l'Internationale : pendant

¹ « Théologie politique de Mazzini », Fragment T. août-octobre 1871.

que ses frères de Paris étaient égorgés par les ordres de l'Assemblée de Versailles, au lieu d'accourir dans leurs rangs pour partager leur sort, il continua de siéger, immobile et muet, et le stigmate de la trahison sur le front, lui, le délégué de cette population égorgée, dans cette Assemblée de bourreaux. – Voila un de ces crimes que l'Internationale ne pardonnera jamais¹. »

En évoquant les faits plusieurs années après les débats des premiers congrès de l'Internationale, Bakounine ne peut s'empêcher de juger les proudhoniens comme Tolain et Chaudey à la lumière de ce qu'il sait de leurs prises de position ultérieures sur la Commune. Cela fausse un peu la perspective.

A partir du congrès de Bâle, dans un contexte de forte agitation sociale et de répression sanglante, le problème du mode pratique de la révolution prolétarienne ne pouvait plus être éludé. C'est là qu'éclate le conflit entre ceux qui, avec Marx à leur tête, veulent transformer l'Internationale en partis politiques nationaux hiérarchisés et présentant des candidats aux élections avec pour objectif la prise du pouvoir, et ceux qui, avec Bakounine comme expression publique, estiment qu'une société égalitaire ne peut résulter que de la prise en mains collective des outils de production par les travailleurs associés.

AIT : Sur le droit d'héritage

Sur le droit d'héritage, la commission dont Bakounine faisait partie au congrès de Bâle conclut : « Le congrès reconnaît que le droit d'héritage doit être complètement et radicalement aboli et que cette abolition est une condition indispensable à l'affranchissement du travail. » Cette position allait à l'encontre de celle de Marx qui proposait des mesures transitoires telles que l'extension de l'impôt sur le droit d'héritage et la limitation du droit de tester. L'enjeu n'était pas en soi vital, mais la question constituait un test.

Au congrès de Bâle se trouvait une forte majorité de collectivistes : les principaux points discutés avaient fait l'objet de thèses idéologiques opposées. La proposition « marxiste » sur le droit d'héritage, rejetée par 37 voix contre 19², donne une idée du rapport des forces en présence.

L'échec de la résolution sur l'héritage présentée au congrès de Bâle par le Conseil général, c'est-à-dire Marx, avait été durement ressenti : Johann Georg

¹ Article français 7 janvier 1872.

² Autrement dit 66 %.

Eccarius, qui avait proposé une résolution au nom du Conseil général, s'était alors écrit : « Marx va être furieux ! »

Le projet de résolution présenté à l'initiative de la commission du congrès disait :

« Considérant que le droit d'héritage, qui est un élément essentiel de la propriété individuelle, a puissamment contribué à aliéner la propriété foncière et la richesse sociale au profit de quelques-uns et au détriment du plus grand nombre, et qu'en conséquence il est un des plus grands obstacles à l'entrée du sol à la propriété collective ;

« Que d'autre part le droit d'héritage, quelque restreinte que soit son action, en empêchant que les individus aient absolument les mêmes moyens de développement moral et matériel, constitue un privilège dont le plus ou moins d'importance au fond ne détruit point l'iniquité en droit, et qui devient ainsi une menace permanente au droit social.

« Qu'en outre le Congrès s'est prononcé pour la propriété collective, et qu'une telle déclaration serait illogique si elle n'était corroborée par celle qui va suivre,

« Le Congrès reconnaît que le droit d'héritage doit être complètement et radicalement aboli, et que cette abolition est une des conditions indispensables de l'affranchissement du travail. »

Les « marxistes » avaient une approche différente de la question. Le rapport présenté par Eccarius disait :

« La loi de l'hérédité n'est pas la cause, mais l'effet, la conséquence juridique de l'organisation économique actuelle de la société, ... ce que nous avons à discuter, c'est la cause et non l'effet ... la disparition du droit d'héritage sera le résultat naturel d'un changement social abolissant la propriété individuelle dans les moyens de production, mais l'abolition du droit d'héritage ne peut être le point de départ d'une pareille transformation sociale. Cela serait aussi absurde que de vouloir abolir la loi de l'offre et de la demande tout en continuant l'état actuel des conditions de l'échange ; ce serait faux en théorie et réactionnaire en pratique. En traitant des lois de l'héritage nous supposons nécessairement que la propriété individuelle dans les moyens de production continue d'exister. Toute mesure concernant le droit d'héritage ne peut conséquemment avoir rapport qu'à un état de transition sociale. Ces mesures transitoires ne peuvent être que les suivantes :

« A. Extension de l'impôt sur le droit d'héritage... ;

« B. Limitation du droit de tester... »

James Guillaume estime que le projet du Conseil général part d'une déclaration théorique très radicale mais qu'il aboutit à des mesures pratiques « propres à orner un programme politique genevois ou zurichois », c'est-à-dire radical-bourgeois. Deux approches semblaient s'opposer : celle de Marx pour qui l'abolition de la propriété privée conduisait naturellement à la disparition de l'héritage, et celle de Bakounine. James Guillaume fait à ce sujet un commentaire qui resitue le débat par rapport aux thèses proudhoniennes. Selon lui, Bakounine ne « prenait pas pour point de départ théorique l'hypothèse d'un état social où la propriété aurait été abolie ». Le révolutionnaire russe savait que la propriété individuelle était un fait et qu'elle serait difficile à transformer en propriété collective chez les paysans. Son objectif était donc d'abolir le droit d'héritage afin d'« enlever à l'ordre de choses existant la sanction juridique et transformer en une simple possession de fait, ce qui avait été jusque-là une propriété revêtue de la garantie sociale ». Ce qui, encore une fois, correspond au projet de Proudhon, à cette différence près que ce dernier était opposé à la suppression de l'héritage, ce dernier était progressivement dissous par l'intégration de la terre dans une organisation mutualiste, c'est-à-dire en fait collective. La distance qui séparait les collectivistes « libertaires » des positions de Proudhon n'était donc pas si grande que cela.

Ce problème s'est d'ailleurs posé très concrètement en Espagne pendant la guerre civile, dans le processus de collectivisation de la terre. Certains petits propriétaires intégrèrent spontanément les collectivités agricoles, mais d'autres – qualifiés d'« individualistes » par les anarchistes – refusèrent. Ces derniers eurent donc à assumer seuls les tâches du travail de la terre pendant que les petits propriétaires qui avaient intégré les collectivités bénéficiaient du soutien de la collectivité dans leur travail, de l'entraide, des machines que les petits propriétaires n'avaient pas, etc. Nombreux parmi les « individualistes » furent ceux qui, finalement, rejoignirent les collectivités, *parce que leurs conditions de vie s'amélioraient*. C'est tout à fait la perspective proudhonienne.

Entre ceux qui pensaient qu'après avoir voté l'abolition de la propriété privée il n'était pas nécessaire de voter celle de l'héritage – Eccarius et le Conseil général, c'est-à-dire Marx – et ceux qui pensaient qu'il était nécessaire de procéder à un tel vote – Bakounine et ses amis – il n'y avait, selon James Guillaume, qu'une « simple différence de point de vue ».

« Les uns se placent en plein avenir, et prenant pour point de départ la propriété collective, trouvent qu'il n'y a plus lieu de parler du droit d'héritage. Nous, nous partons au contraire du présent, nous nous trouvons sous le régime de la propriété individuelle triomphante, et, en marchant vers la propriété collective, nous rencontrons un obstacle : le droit d'héritage. Nous pensons donc qu'il faut le renverser. Le rapport du Conseil général dit que le fait juridique n'étant jamais que la conséquence d'un fait économique, il suffit de transformer ce dernier pour anéantir le premier. Il est incontestable que tout ce qui s'appelle droit juridique ou politique n'a jamais été dans l'histoire que l'expression ou le produit d'un fait accompli. Mais il est incontestable aussi qu'après avoir été un effet d'actes ou de faits antérieurement réalisés, le droit devient à son tour la cause de faits ultérieurs, devient lui-même un fait très réel, très puissant, et qu'il faut renverser si l'on veut arriver à un ordre de choses différent de celui qui existe.

« C'est ainsi que le droit d'héritage, après avoir été la conséquence naturelle de l'appropriation violente des richesses naturelles et sociales, est devenu plus tard la base de l'Etat politique et de la famille juridique, qui garantissent et sanctionnent la propriété individuelle. Donc, il nous faut voter l'abolition du droit d'héritage¹. »

Bakounine évoque cependant une raison pratique qui justifie le vote :

« On nous a beaucoup parlé de pratique. Eh bien, c'est au nom de la pratique que je vous convie à voter l'abolition du droit d'héritage. On a dit aujourd'hui que la transformation de la propriété individuelle en propriété collective rencontrera de graves obstacles chez les paysans, petits propriétaires de la terre. Et, en effet, si, après avoir proclamé la liquidation sociale, on tentait de déposséder par décret ces millions de petits cultivateurs, on les jetterait nécessairement dans la réaction, et, pour les soumettre à la révolution, il faudrait employer contre eux la force, c'est-à-dire la réaction. Il faudra donc bien les laisser les possesseurs de fait de ces parcelles dont ils sont aujourd'hui les propriétaires. Mais si vous n'abolissez pas le droit d'héritage, qu'arrivera-t-il ? Ils transmettront ces parcelles à leurs enfants, avec la sanction de l'Etat, à titre de propriété. Si, au contraire, en même temps que vous ferez la liquidation sociale, vous proclamez la liquidation politique et juridique de l'Etat, si vous abolissez le droit d'héritage, que restera-t-il aux paysans ? Rien que la possession de fait, et cette possession, privée de toute sanction légale, ne s'abritant plus

¹ James Guillaume, *l'Internationale, documents et souvenirs* II, ch. XI, 202.

sous la protection puissante de l'Etat, se laissera facilement transformer sous la pression des événements et des forces révolutionnaires¹. »

* * * * *

A partir du congrès de Bâle, le conflit éclate entre un courant qui se situe dans la perspective marxiste qui veut que le prolétariat se constitue en contre-Etat, et un courant qui reprend, quoi qu'on en dise, l'essentiel de l'enseignement de Proudhon et veut qu'il se constitue en contre-société.

La tendance qu'on appela « anti-autoritaire » n'apparut pas dans l'AIT avant 1868. Les libertaires eux-mêmes ont accrédité l'idée d'une continuité entre les premiers proudhoniens et les internationaux antiautoritaires. En réalité, ces derniers avaient combattu les premiers proudhoniens, partisans de la propriété privée, qui avaient été éliminés progressivement. Bakounine lui-même avait soutenu Marx dans la lutte contre les proudhoniens « réformistes ». La nouvelle génération de proudhoniens qui participent à la vie de l'Internationale ou qui seront actifs pendant la Commune sont désormais des collectivistes révolutionnaires et s'opposeront eux aussi aux proudhoniens « réformistes ».

Sur le continent européen, le mouvement ouvrier se trouve confronté, à la fin des années soixante, à une intensification de la répression étatique qui laisse peu de place à l'option « réformiste ». C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la confrontation entre la tendance collectiviste et la tendance proudhonienne dans l'Internationale sur la question de la propriété. Pourtant, si l'action révolutionnaire du prolétariat apparaît, à partir du congrès de Bâle (1869) nécessaire pour résoudre le problème social, rien n'est encore décidé quant aux pratiques auxquelles la classe ouvrière devra recourir.

Le fossé qui apparemment séparait les collectivistes proches de Bakounine et les proudhoniens aurait pu être largement comblé si les malentendus ou les simples divergences de perspective avaient pu être réglés. Malheureusement, l'atmosphère d'un congrès se prête peu à ce genre d'exercice. Plutôt que de s'allier avec les « marxistes », les collectivistes auraient alors pu s'assurer une majorité plus durable dans l'Internationale, quitte à régler entre eux leurs divergences.

On retrouvera d'ailleurs le même problème, beaucoup plus tard, au sein de la CGTU, lorsque deux courants qui auraient dû être naturellement proches – ceux de Pierre Besnard et de Pierre Monatte – se sont confrontés, laissant aux

¹ Ibid., II, XI, p. 203.

communistes le champ libre pour prendre le contrôle de l'organisation. Ce sont là deux leçons à méditer...

Proudhon-Marx-Lénine

Marx avait envisagé la possibilité du reversement de la rente foncière à l'Etat. Dans la sixième section du Livre III du *Capital*, il évoque bien le cas où les producteurs ont en face d'eux non pas des propriétaires individuels mais l'Etat, qui est « à la fois propriétaire et souverain ». La souveraineté, dit alors Marx, « n'est que la continuation de la propriété foncière à l'échelle nationale ». Marx perçoit parfaitement la possibilité de concentration des moyens de production et du pouvoir entre les mêmes mains ; mais dans ce passage du *Capital*, ce cas est limité à l'Asie et correspond à des formes économiques du passé. Le système bureaucratique n'est pas envisagé comme une forme politique de l'avenir.

Au risque de surprendre, il y a de curieuses concordances entre les réflexions de Proudhon d'une part, de Marx et Lénine de l'autre, sur la question de la terre et de la rente foncière. Lénine estime que nier la propriété privée de la terre n'est pas nier le capitalisme, c'est au contraire « exprimer les exigences du plus pur développement capitaliste »¹. La liberté de la propriété « est impossible sans la liberté d'achat et de vente de la terre », dit-il. Se référant à Marx, il précise que la propriété privée signifie la nécessité de dépenser du capital pour l'achat de la terre. Cette dépense de capital fait que ce dernier ne peut être investi dans la culture. En somme, la nationalisation du sol libère le fermier de ses dettes, de l'usure, lui évite cette dépense et accroît le capital qui circule dans la sphère de la production. On croirait lire du Proudhon ! La propriété privée de la terre, avec les immobilisations de capital liées à son achat, est un « obstacle au libre investissement du capital dans la terre », elle est une pénétration détournée du capital privé dans l'agriculture, sous forme d'usure, d'intérêts bancaires, « l'asservissement de la terre par le propriétaire foncier, la cession de la terre au fermier possesseur de capital ». C'est, faut-il le rappeler, exactement le point de vue de Proudhon.

C'est encore en termes quasi-proudhoniens que Lénine parlera de *possession*, distinguée de la propriété. La nationalisation, dit-il, aboutira à un partage de la terre. Les fermiers, dans le nouveau régime de *possession*, en viendront à exiger la « consécration de ce nouveau régime agraire, c'est-à-dire la remise des terrains qu'ils tiennent à bail de l'Etat en leur propriété ». Proudhon avait envisagé cette éventualité et prévu des garde-fous institutionnels pour empêcher l'accaparement.

¹ « Programme agraire de la social-démocratie dans la première révolution russe de 1905-1907 », Œuvres complètes, tome 13, pp. 229-452.

Certains possesseurs, dit Lénine, pourront vouloir assurer la consolidation des nouveaux rapports agraires ou « augmenter leur revenu aux dépens du reste de la société ». Lénine objecte très vaguement que « la force opposée constante sera le développement du capitalisme qui accentue la supériorité de la grosse agriculture et exige que la “consolidation” des petits terrains des fermiers en des terrains plus étendus s’affirme avec une facilité constante. » En d’autres termes, après avoir préconisé l’éparpillement de la terre en de multiples mains, il s’en remet au mécanisme de concentration de la terre propre au capitalisme. Il déclare, sans préciser, qu’il est « impossible de prédire exactement les conditions où la revendication du partage émise par les nouveaux fermiers l’emportera sur *toutes* les influences qui s’y opposent. Or, il importe de tenir compte du fait que le capitalisme, en se développant, créera inéluctablement après la révolution bourgeoise lesdites conditions. »

Les questions qu’aborde Lénine ici furent précisément débattues lors des deux congrès de l’AIT de 1868 et 1869.

Le programme que Lénine propose consiste, en résumé, à exproprier les latifundiaires et à remettre la terre à une masse de paysans devenus les fermiers de l’Etat. Cette éventualité est parfaitement « orthodoxe » d’un point de vue marxiste. Le paiement de la rente foncière à l’Etat est une des mesures de *transition* contenues dans le *Manifeste communiste*, et Marx précise dans une lettre à Sorge du 30 juin 1881 que « cette conception, à l’origine, appartient aux économistes bourgeois ». Le versement de la rente foncière à l’Etat, disait encore Marx en 1847, dans son pamphlet contre Proudhon, est « la franche expression de la haine que le *capitalisme industriel* voue au *propriétaire foncier*, qui lui paraît une inutilité, une superfétation dans l’ensemble de la production bourgeoise ». Mais, précise Marx dans cette lettre,

« ...ce desideratum des économistes bourgeois *radicaux* d’Angleterre, en faire la *panacée socialiste*, déclarer que cette procédure est la solution des antagonismes cachés au sein de la production de notre époque, c’est ce qui a été fait d’abord par Colins (...). Tous ces “socialistes”, depuis Collins, ont ceci en commun qu’ils laissent subsister le *travail salarié*, et donc la *production capitaliste* ; ils veulent se leurrer, ou leurrer le monde, en promettant que, par la transformation de la rente foncière en impôt payé à l’Etat, *toutes les tares* de la production capitaliste vont disparaître d’elles-mêmes. »

On voit que Marx décrit une situation en tous points identique à celle à laquelle Lénine est confronté.

Cependant, il y a quelques différences de contexte qui ne sont pas négligeables. Marx envisage les choses dans le cadre d'une société capitaliste développée, où s'est opérée une forte concentration du capital foncier, c'est-à-dire où existent de grandes propriétés terriennes. Lénine essaie de convaincre le lecteur que la chose est possible, voire encore plus facile, dans une société capitaliste en formation : « L'opinion selon laquelle la nationalisation n'est réalisable que sous le régime du capitalisme hautement évolué, ne peut être qualifiée de marxiste », dit-il.

Ceux qui sont censés verser la rente foncière à l'Etat sont les grands propriétaires ; or Lénine entend créer une situation où une multitude de petits exploitants se trouveraient dans cette situation. Marx avait envisagé cette possibilité, mais l'opinion qu'il en a ne conviendrait certainement pas à Lénine : « Nationaliser la terre, pour la louer par petits morceaux à des individus ou à des associations de travailleurs, ce serait, sous un gouvernement bourgeois, donner le départ d'une concurrence effrénée, qui aboutirait, par l'accroissement progressif de la "rente", à donner aux usurpateurs de nouveaux moyens de vivre aux dépens des producteurs », dit-il dans un texte datant de 1872, *La nationalisation de la terre* ¹. On peut se demander pourquoi, quitte à « innover », Lénine n'en est pas venu à préconiser une politique d'association de l'énorme masse des paysans sans terre, des petits et moyens propriétaires, association qui aurait abouti à la collectivisation. Une telle démarche lui était impossible, à cause des pesanteurs de sa vision idéologique de la révolution.

La propriété individuelle telle que la défendent les proudhoniens de l'Internationale présente des caractéristiques très proches de celles que Marx décrit dans le *Capital* :

« La propriété privée du travailleur sur les moyens de son activité productive est le corollaire de la petite industrie, agricole ou manufacturière, et celle-ci constitue la pépinière de la production sociale, l'école où s'élaborent l'habileté manuelle, l'adresse ingénieuse et la libre individualité du travailleur ². »

Ce mode de production dans lequel le producteur maîtrise un métier et son outil de production « ne prospère, il ne déploie toute son énergie, il ne revêt sa forme intégrale et classique que là où le travailleur est le propriétaire libre des conditions de travail qu'il met lui-même en œuvre, le paysan, du sol qu'il cultive, l'artisan, de l'outillage qu'il manie, comme le virtuose, de son instrument. » Tolain et ses amis sont des nostalgiques de cette période du

¹ La Pléiade, I, 1478.

² Livre I, chapitre 32. Les citations qui suivent sont toutes extraites de ce chapitre.

développement capitaliste et de cette classe ouvrière en formation que Marx décrit avec force :

« Ce régime industriel de petits producteurs indépendants, travaillant à leur compte, présuppose le morcellement du sol et l'éparpillement des autres moyens de production. Comme il en exclut la concentration, il exclut aussi la coopération sur une grande échelle, la subdivision de la besogne dans l'atelier et aux champs, le machinisme, la domination savante de l'homme sur la nature, le libre développement des puissances sociales du travail, le concert et l'unité dans les fins, les moyens et les efforts de l'activité collective. Il n'est compatible qu'avec un état de la production et de la société étroitement borné. L'éterniser, ce serait, comme le dit pertinemment Pecqueur, "décréter la médiocrité en tout." »

Les proudhoniens de l'AIT n'ont pas perçu, comme le fait Marx, que cet état de la production et de la société a évolué : « ...son mouvement d'élimination transformant les moyens de production individuels et épars en moyens de production socialement concentrés, faisant de la propriété naine du grand nombre la propriété colossale de quelques-uns, cette douloureuse, cette épouvantable expropriation du peuple travailleur, voilà les origines, voilà la genèse du capital¹. » La chose est dite : le peuple travailleur s'est fait déposséder de son outil de production et, plus généralement, du cadre social dans lequel il travaillait. Les proudhoniens de l'Internationale veulent revenir à cet état de choses, ils entendent maintenir une propriété privée « fondée sur le travail personnel, cette propriété qui soude pour ainsi dire le travailleur isolé et autonome aux conditions extérieures du travail ». Mais cette propriété-là « va être supplantée par la propriété privée capitaliste, fondée sur l'exploitation du travail d'autrui, sur le salariat ». C'est toujours Marx qui écrit.

Dans ce chapitre, Marx veut montrer que *c'est le système capitaliste lui-même qui détruit la propriété individuelle* fondée sur le travail en changeant les producteurs en prolétaires. Proudhon ne dit pas autre chose : la concurrence au sein du régime capitaliste provoque une lutte au terme de laquelle la « victoire est assurée aux plus gros bataillons »². La classe moyenne se prolétarise en même temps que le capital se concentre : le monopole est « le terme fatal de la concurrence »³ : Proudhon prédit « la formation incessante d'une aristocratie financière et territoriale, la déroute prochaine de la petite propriété »⁴.

¹ K. Marx, *Le Capital*, Livre I, VIII^e section, ch. 32.

² *Système des contradictions économiques*, Éditions Fresnes-Antony, I, p. 207

³ *Système des contradictions économiques*, Éditions Fresnes-Antony, II, p. 218.

⁴ *Système des contradictions économiques*, Éditions Fresnes-Antony, I, p. 199.

C'est bien la logique propre au capitalisme qui détruit la propriété individuelle.

La socialisation du travail, c'est-à-dire la transformation de la production en un processus complexe, intégré, soumis à la division du travail et mettant en œuvre simultanément un grand nombre de travailleurs, conduit à l'élimination de la propriété individuelle des producteurs. Mais alors que Proudhon, conscient de la constitution de « féodalités industrielles », d'un capitalisme manufacturier et financier, veut organiser le prolétariat en conséquence, Tolain, au congrès de Bruxelles, voudra le maintenir au niveau de coopératives. « Dans l'industrie, par exemple, on avait longtemps cru à la nécessité de l'association, mais depuis cette opinion a fait place à l'idée coopérative... », dit-il. On est loin des « compagnies ouvrières » de Proudhon, qui devaient prendre en charge les grandes manufactures.

« L'appropriation capitaliste », dit encore Marx, exproprie « cette propriété privée qui n'est que le corollaire du travail indépendant et individuel », que les proudhoniens veulent maintenir à tout prix. Mais ce ne sont pas tant les collectivistes qui veulent exproprier les petits producteurs individuels : le capitalisme s'en charge. Face aux proudhoniens de l'Internationale, des hommes comme César De Paepe, puis Bakounine à partir du congrès de Bâle, veulent organiser le prolétariat en vue de réaliser non plus « l'expropriation de la masse par quelques usurpateurs », mais « l'expropriation de quelques usurpateurs par la masse », pour reprendre la phrase de Marx.

Plus proche de Marx que de certains proudhoniens de l'Internationale, Bakounine avait très clairement pris position sur la viabilité des coopératives comme alternative au capitalisme : elles peuvent fonctionner pour de petites unités de production ; là où de grandes quantités de capitaux et de machines sont nécessaires, elles sont vouées à l'échec ¹.

La question du statut de la propriété apparaîtra à la limite secondaire à la lecture de la vision portée, au congrès de 1869, par la section de Bruxelles, pour qui les sociétés de résistance ne sont plus vues comme des palliatifs au système capitaliste mais comme « les embryons de ces grandes compagnies ouvrières, qui remplaceront un jour les compagnies de capitalistes ayant sous leurs ordres des légions de salariés, au moins dans toutes les industries où la force collective est mise en jeu et où il n'y a pas de milieu entre le salariat et l'association. »

¹ « ...les coopératives ne sont possibles que dans les branches d'industrie qui ne sont pas encore exploitées par le grand capital, car aucune association ouvrière ne peut concurrencer ce dernier dans la production des biens de consommation sur une grande échelle... » Bakounine, « Alliance révolutionnaire internationale pour la démocratie sociale ».

« Alors, cette transformation des sociétés de résistance ne se faisant pas seulement dans un pays, mais dans tous, ou du moins dans ceux qui sont à la tête de la civilisation ; en un mot, toutes ces associations de tous pays fédérées interviendront d'abord pour la lutte, mettant cette fédération à profit pour l'appliquer à l'échange réciproque des produits au prix de revient, le mutuel-échange international remplacera et le protectionnisme et le libre échange des économistes bourgeois. Et cette organisation universelle du travail et de l'échange, de la production et de la circulation, coïncidant avec une transformation inévitable et nécessaire dans l'organisation de la propriété foncière en même temps qu'avec une transformation intellectuelle, ayant pour point de départ l'instruction intégrale donnée à tous, la régénération sociale sera opérée dans le double domaine matériel et mental. »

On opère là un paradoxal retour à Proudhon, non pas le Proudhon réinterprété par Tolain, mais celui de l'*Idée générale de la révolution*.

Proudhon reste « égalitaire et antigouvernemental »

Proudhon n'envisage pas une transformation en profondeur de la société à partir du constat arithmétique – erroné, d'ailleurs – selon lequel la classe ouvrière constituerait la majorité de la population. Car c'est bien, chez Marx et Engels, de cela qu'il s'agit : la classe ouvrière, majoritaire, prendra le pouvoir par les élections et dès lors opérera des « empiètements despotiques » sur le droit de propriété bourgeois, selon les termes du *Manifeste*. Dans le marxisme vrai, celui de Marx, *il n'y a rien d'autre*. Dès lors qu'on en reste à un processus qui conduit la classe ouvrière au pouvoir par les élections, la question de la propriété ne nécessite pas une réflexion plus approfondie. La démarche de Proudhon est tout autre. La modification du statut de la propriété doit se faire par un processus qui met en jeu l'ensemble de la société à travers ses groupements associés.

Au fond, Proudhon n'aimait pas la propriété. Sa *Théorie de la propriété* est une tentative de montrer que la société elle-même nie la propriété, que celle-ci est une exception historique. La propriété est une institution qui est le symptôme de la faiblesse humaine et de la peur de la précarité. Il a compris qu'il était inutile de raisonner sur ce terrain et qu'il ne servait à rien de tenter de convaincre les gens que ces craintes ne sont la plupart du temps pas justifiées. Il a compris qu'un programme socialiste qui ne tient pas compte des réactions irraisonnées de la population sur cette question n'a aucune chance de convaincre. C'est là sans doute que se trouvent la clé de ses théories sur la

propriété et le fil conducteur qui lie ses premières prises de position – la propriété est le vol – et celles qu’il développera à la fin de sa vie – la propriété est la liberté. On s’aperçoit alors que la contradiction qui est soulignée entre les unes et les autres s’atténue considérablement.

Dans la *Capacité politique*, son dernier ouvrage, il écrit que malgré les restrictions qu’il a pu établir à son exercice, hors desquelles « elle demeure usurpatrice et odieuse », la propriété « conserve quelque chose d’égoïste qui m’est toujours antipathique ». Cette réflexion est importante, car elle fut livrée à la fin de sa vie, dans un texte qui sera publié après sa mort, et révèle donc son point de vue à un moment où, en principe, il a *achevé* d’exposer sa pensée dernière sur la question. Il clame qu’il est toujours « égalitaire et antigouvernemental », ennemi des abus de la force. La propriété demeure à ce titre « un bouclier, une place de sûreté pour le faible » mais, ajoute Proudhon, « mon cœur ne sera jamais à elle ». C’est un moindre mal, et il faut désigner ce contre quoi elle constitue un « bouclier » : l’Etat. Si Proudhon est un penseur libéral, c’en est un qui décidément n’aime pas la propriété.

Quel que soit le point de vue sous lequel on aborde la question de la propriété chez Proudhon – en prenant en considération ses prises de position avant 1851 ou après – il part du constat de l’existence d’une nombreuse couche sociale intermédiaire attachée à la propriété et qui n’est pas disposée à abandonner facilement cette idée. Il a compris en particulier qu’*on ne fait pas de révolution sociale contre la paysannerie*. Il se situe par conséquent dans une perspective radicalement différente de celle de Marx pour qui, en somme, la révolution sociale ne sera possible que lorsque le capitalisme aura fait disparaître la paysannerie. Le marxisme n’a pas d’approche tactique par rapport à la paysannerie, puisque celle-ci ne *doit* plus exister. Dès le départ, on a une des divergences les plus fondamentales opposant le mouvement libertaire et le mouvement communiste : le premier a toujours rallié la paysannerie dans ses tentatives de réalisation d’une société socialiste ; le second jamais¹.

Toute la problématique de Proudhon semble de trouver les moyens d’attacher la paysannerie à des réformes progressives du statut de la propriété, sans la heurter de front². C’est là sans doute que se trouvent la clé de ses

¹ Nous excluons de notre champ de réflexion les mouvements communistes du tiers monde, composés d’une masse de paysans conduits par des intellectuels qui se réclament du communisme, mais qui ne sont que des formes mystifiées de mouvements nationalistes.

² Pendant la guerre franco-prussienne, Bakounine appliquera littéralement les positions de Proudhon. Il avait espéré que les hostilités déclencheraient un processus révolutionnaire qui s’étendrait des villes aux campagnes. Il préconisait alors une action dirigée à la fois contre le gouvernement et les Prussiens, la transformation de la guerre

théories sur la propriété et le fil conducteur qui lie ses premières prises de position – la propriété est le vol – et celles qu’il développera à la fin de sa vie – la propriété est la liberté. On s’aperçoit alors que la contradiction qui est soulignée entre les unes et les autres s’atténue considérablement. Dans *Théorie de la propriété*, l’ouvrage même où il semble réhabiliter la propriété, Proudhon précise qu’il s’agit d’une propriété « transformée, humanisée, purifiée du droit d’aubaine ». On imagine mal un entrepreneur capitaliste adhérer à un système dans lequel il n’aura pas la possibilité d’exploiter la force de travail d’autrui. Quelle que soit la complexité de l’approche proudhonienne et les contorsions dialectiques auxquelles il a recours, il convient de garder cela à l’esprit.

Concernant le prolétariat, le problème semble moins compliqué. En déclarant que le capitaliste s’approprie le produit du travail collectif de l’ouvrier tandis qu’il ne le paie que sur la base de son travail individuel, « il reste toujours un droit de propriété collective » dont le capitaliste jouit injustement. Ce « droit de propriété collective » revient donc légitimement aux travailleurs. La question reste de savoir sous quelles formes institutionnelles ce droit de propriété va s’exercer. Les communistes considèrent que l’Etat est cette instance légitime. Pour Proudhon, ce sont les associations de travailleurs et les fédérations industrielles.

On a là un autre des termes du débat qui opposera le mouvement communiste et le mouvement libertaire.

patriotique en guerre révolutionnaire. Le ralliement de la paysannerie à la révolution constitue un point fondamental de la stratégie qu’il préconise alors. A ceux qui objectent que les paysans sont des partisans forcenés de la propriété individuelle, il répond qu’il faut « établir une ligne de conduite révolutionnaire qui tourne la difficulté et qui non seulement empêcherait l’individualisme des paysans de les pousser dans le camp de la réaction, mais qui au contraire s’en servirait pour faire triompher la révolution ». Les bolcheviks seront confrontés au même problème quarante ans plus tard : Bakounine ajoute d’ailleurs quelques mots qui prendront tout leur sens lors de la révolution russe : « En dehors de ce moyen que je propose, il n’y en a qu’un seul : le terrorisme des villes contre les campagnes (...). Ceux qui se serviront d’un moyen semblable tueront la révolution. » (« Lettre à un Français sur la crise actuelle », septembre 1870, Œuvres Champ libre, VII, 116-118.)

♦ Au-delà de Proudhon

Dans les débats qui eurent lieu au sein du mouvement socialiste vers le milieu du XIX^e siècle, la question de la propriété était centrale. La critique de la propriété faite par Proudhon a été déterminante dans la formation de la pensée du jeune Marx. Le statut de la propriété est alors considéré comme le principal déterminant d'un système économique. Pourtant, une lecture attentive des œuvres de Proudhon montre que si la question de la propriété a un impact psychologique par les représentations qu'elle engendre, son importance réelle doit être considérablement relativisée en tant qu'institution constituante du mode de production capitaliste.

Nous tenterons de cerner l'impact que la réflexion proudhonienne peut avoir un siècle et demi plus tard.

Statut de la propriété et économie de marché

Marx pense que la propriété est le seul élément déterminant du système capitaliste et c'est dans ce sens que la seule alternative à la propriété privée est la propriété étatique. Seule l'étatisation de la propriété – autrement dit des moyens de production – permet de soustraire la classe ouvrière à l'appropriation privée de la valeur produite par le travail collectif. L'Etat est alors le seul capable de mettre en place une répartition optimale (avec des modalités sur lesquelles Marx ne s'étend jamais) de cette valeur. Il y a donc amalgame du pouvoir politique et du pouvoir économique, ce que Proudhon ne peut en aucun cas envisager, car cela signifie inévitablement substitution du pouvoir politique au pouvoir économique. La gestion étatique de l'économie – industrie et agriculture – apparaît à Proudhon comme *impossible* en pratique parce que trop complexe ; elle conduirait à une hypertrophie de l'appareil administratif et à un formidable gaspillage de ressources.

A ce titre, Proudhon rejoint von Mises pour qui l'étatisation du capital supprime le marché et rend impossible le calcul économique. Nous verrons l'importance que Proudhon accordait au calcul économique et à la nécessité de « constituer la valeur », qui impose qu'on puisse comparer les prix, ce qui à son tour impose une certaine forme de concurrence. Le système marxien aboutit à une détermination centralisée de l'affectation des ressources et à la définition centralisée des moyens à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs définis – ce qui est simplement impossible.

L'examen de la pensée proudhonienne de l'économie, et en particulier de la propriété, montre que l'économie libérale d'une part, l'économie étatisée de

l'autre, ne sont que les termes extrêmes d'un même système de logique. Proudhon se situe « ailleurs ».

Le système capitaliste fonde sa légitimité sur deux arguments :

- ♦ L'économie politique ayant pour objet de satisfaire les besoins de la population, le moyen le plus rationnel pour réaliser cet objectif est le marché.

- ♦ L'agent qui réalise cette opération est l'entrepreneur capitaliste qui investit des fonds. A ce titre, il prend des risques. Le profit est la rémunération de ce risque ¹.

Ces deux arguments ont fini par prendre force de loi. Du point de vue de l'économiste libéral, voici comment les choses se passent.

Un entrepreneur identifie un besoin, c'est-à-dire qu'il estime que tel produit a une clientèle potentielle. Il décide donc d'investir afin de mettre ce produit sur le marché. Il prend ainsi un risque, car après tout il peut se tromper. Si le produit correspond à un besoin, l'entrepreneur fait des profits. D'autres entrepreneurs décident alors d'investir dans ce même produit afin de se positionner eux aussi sur ce marché. Apparaît alors une concurrence entre entrepreneurs. Le prix du produit, de ce fait, baisse, jusqu'à atteindre un seuil tel que les profits ne sont plus suffisamment attrayants. Certains entrepreneurs peuvent faire faillite, d'autres vont investir dans d'autres secteurs dans lesquels leur flair les aura conduits.

Ce mécanisme bénéficie au consommateur, dit le partisan de l'économie libérale. Il permet d'identifier les besoins, et la concurrence conduit à une baisse des prix. Voici comment un économiste libéral, Raymond Barre, décrit ce processus :

« Lorsque la concurrence parfaite règne sur tous les marchés, l'économie fonctionne avec l'efficacité la plus grande possible. En effet, aucun producteur ne peut obtenir de recettes supplémentaires en agissant sur les prix, mais seulement par une réduction de son coût de production. Là où il y a profits anormaux, la liberté d'entrée ² permet d'accroître la production et d'abaisser les prix. Toute modification des désirs des consommateurs se communique aux producteurs par l'intermédiaire des modifications du prix des biens. Ces modifications se répercutent elles-mêmes sur les prix des facteurs de production qui sont attirés dans certains

¹ Dans le film de x et y sur Proudhon, un entrepreneur est interviewé; on lui demande ce qu'il pense des conceptions de Proudhon. Il répond clairement que le profit est la rémunération du risque qu'il prend.

² C'est-à-dire la possibilité pour d'autres capitalistes d'investir dans ce secteur.

emplois ou écartés dans d'autres emplois. L'économie n'est pas menacée par le sous-emploi de facteurs de production¹ ; ceux-ci sont en effet mobiles et se déplacent des zones de production délaissées par les consommateurs vers les zones où se porte la demande. La concurrence parfaite assure à la fois l'équilibre et la meilleure répartition des ressources de l'économie ²... »

Il va de soi que la rationalité attribuée par M. Barre à l'économie de marché est parfaitement orientée dans le sens de la rationalité capitaliste. En effet si un entrepreneur, en régime de « concurrence parfaite », ne peut « obtenir de recettes supplémentaires en agissant sur les prix », mais seulement par une « réduction de son coût de production », cela signifie pour le salarié soit la prolongation de la journée de travail, soit l'augmentation de la productivité et de l'intensité du travail, soit l'élimination de la main-d'œuvre humaine par l'introduction du machinisme.

Ainsi, nous disent encore les économistes libéraux, l'économie de marché est un mécanisme qui assure sa rationalité au système. Sans marché, les consommateurs ne pourraient pas faire connaître leurs besoins et les entrepreneurs ne sauraient pas quoi produire pour satisfaire les besoins. Le mécanisme du marché fonctionne par lui-même, c'est un automatisme. Il est donc essentiel que l'Etat n'y intervienne pas.

La réalité est plus complexe :

- Le capitalisme de libre concurrence, où existe une multitude de détenteurs de capitaux individuels en concurrence entre eux, et une multitude de capitalistes produisant chaque type de produit, ce capitalisme-là n'a existé qu'en une brève période de l'histoire, et encore de façon beaucoup moins caractéristique qu'elle n'est présentée généralement. La phase concurrentielle du capitalisme, apparue en Angleterre, a été rapidement remplacée par le capitalisme de monopole, dans lequel une ou plusieurs grosses entreprises assurent la production d'une marchandise et peuvent influencer sur les conditions du marché, ou même manipuler le marché. Dans son *Système des contradictions économiques*, Proudhon décrit parfaitement ce mécanisme et il est inutile d'insister à quel point il a montré que la concurrence dans le régime

¹ C'est-à-dire des machines tournant en-dessous de leurs capacités de production.

² Raymond Barre, *Principes d'analyse économique*, polycopié de l'Institut d'études politiques.

capitaliste conduit au monopole¹. Plus près de nous, un auteur comme Galbraith exposa, sous le nom de « filière inversée », l'idée que « ce sont les entreprises qui imposent des produits aux consommateurs, et non l'inverse »², ce qui revient à dire que la notion d'économie de marché se trouverait invalidée, puisque par définition un marché est fait de consommateurs qui sont censés exprimer des besoins... La simple observation de la société de consommation suffit à montrer la réalité de cette thèse. Les consommateurs sont largement conditionnés par les moyens énormes dont disposent les grandes entreprises monopolistiques pour conditionner la demande.

• Le capitalisme de (relative) libre concurrence implique une grande fluidité de capitaux : dès que les taux de profit baissent dans une branche, on investit dans une autre. Cela suppose que le capital nécessaire pour réinvestir dans cette autre branche n'est pas trop considérable. On peut facilement retirer ses capitaux d'un secteur où les machines (capital mort) sont peu importantes par rapport à la force de travail (capital vivant), comme dans le travail intérimaire, pour prendre un exemple extrême. Mais lorsqu'on investit par exemple dans la sidérurgie, autre exemple extrême, où l'importance relative des machines est considérable, les mouvements de capitaux sont difficiles. Que dire alors des secteurs tels que la santé ?

La propriété : une institution politique

Tous les systèmes politiques – et toutes les doctrines qui les accompagnent – se fondent sur la nécessaire dualité entre société et pouvoir, économie et politique, gouvernants et gouvernés. La philosophie politique occidentale est une longue réflexion sur cette dualité et sur la manière de la réduire. Les régimes politiques qui se sont succédé dans l'histoire apparaissent ainsi comme les manifestations des solutions, toujours imparfaites, toujours passagères, trouvées à ce problème que Raymond Aron définit comme « l'antinomie fondamentale de l'ordre politique »³. Les penseurs de la politique se sont efforcés de trouver le gouvernement le plus « sage », celui qui est le mieux à même de gouverner pour assurer le bonheur de ses sujets. C'est

¹ Cf. *Système des contradictions* : « ...le monopole et la concurrence, dans une monstrueuse union, engendrent éternellement le luxe et la misère... » ; « ...la concurrence aboutit à l'oppression... » Éditions Fresnes-Antony, I, p. 36 et p. 55.

² *L'Ère de l'opulence*, publié aux États-Unis, 1958.

³ *Dix-huit leçons sur la société industrielle*, Gallimard, 1962.

ce qui explique que de Platon à Ferdinand Lassalle, les penseurs politiques ont de tout temps voulu se poser en conseillers, en inspirateurs du prince. Le marxisme s'inscrit parfaitement dans cette continuité de la philosophie politique occidentale en recherche du gouvernement le plus « sage » – la notion de « sagesse » étant particulièrement subjective.

Les économistes libéraux se sont penchés sur la question de l'allocation optimale des ressources – par définition limitées – de la société en vue d'en faire un usage efficace. L'efficacité reste cependant une notion subjective car il reste à déterminer *pour qui et à quelles fins* cette allocation est efficace. Ils n'abordent pas le problème de savoir *qui* définit l'ordre des urgences, et comment. C'est là une question éminemment politique. Pour les libéraux, il existe une sorte d'automatisme qui permet à l'ensemble des désirs individuels de se rencontrer sur un lieu mythique, le « marché ».

Dans le régime communiste d'Etat, cet ordre est défini par le parti qui se trouve à la tête de l'Etat – un parti inamovible et dont les décisions ne sauraient être contestées. On se souvient de la formule de Tomski : « Sous la dictature du prolétariat, il se peut qu'il existe deux, trois, voire quatre partis, mais à la seule condition que l'un soit au pouvoir et les autres en prison¹. » On comprend aisément qu'en termes d'économie politique, ce principe se traduit à la fois par une appréciation totalement centralisée des besoins et par une allocation totalement centralisée des ressources.

C'est ainsi que Trotski se pose en détenteur auto-proclamé de la sagesse du politique lorsqu'il déclare à propos des militants de l'Opposition ouvrière :

« Ils ont avancé des mots d'ordre dangereux. Ils ont transformé les principes démocratiques en fétiches. Ils ont placé le droit des ouvriers à élire leurs représentants au-dessus du parti. Comme si le parti n'avait pas le droit d'affirmer sa dictature, même si cette dictature entre momentanément en conflit avec l'humeur changeante de la démocratie ouvrière² ! »

De même, Karl Radek constate que « les ouvriers, à la fin de leurs épreuves, refusent désormais de suivre une avant-garde qui les mène à la bataille et au sacrifice ». Il s'interroge : « Devons-nous céder aux clameurs des travailleurs qui ont atteint les limites de leur patience mais qui ne comprennent pas leurs vrais intérêts comme nous le faisons ? » La réponse est sans

¹ On attribue parfois cette citation à Trotski, d'autres fois à Boukharine, à tort. Il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches...

² Cité par Maurice Brinton, *Les bolcheviks et le contrôle ouvrier*, Autogestion et socialisme, n° 24-25, 1973.

ambiguïté : « le parti a décidé que nous ne devons pas céder, que nous devons imposer notre volonté de vaincre à nos partisans épuisés et démoralisés »¹.

Le modèle économique induit par ce genre de propos est clair : le parti, dont on comprend que l'autorité ne saurait être contestée, décide de tout, la population de rien.

Dans le capitalisme libéral théorique, celui qui est décrit dans les manuels (mais qui n'existe nulle part dans la réalité), le problème est rigoureusement inverse. Une foule de partis peut être représentée dans les instances de pouvoir mais aucun ne contribue aux décisions concernant la définition des besoins, puisque seul le marché est censé le faire. L'Etat est un organisme dont les fonctions se limitent au domaine régalien : sécurité, défense (et évidemment application des règles juridiques qui régissent les rapports contractuels). Il va de soi que l'Etat de la théorie libérale, comme le marché, sont des utopies.

Dans le système libéral réel, l'Etat joue un rôle dans l'allocation des ressources, mais une allocation très ciblée. Ainsi, le *Welfare State* était un régime dans lequel l'Etat opérait des ponctions sur les catégories les plus aisées de la population pour effectuer une certaine forme de redistribution au bénéfice des plus défavorisés. Mais la fonction redistributive de l'Etat a progressivement été réduite par plusieurs dizaines d'années d'efficace propagande néo-libérale. Cela ne veut pas dire qu'au niveau du discours les représentants politiques du capitalisme ne fassent pas montre de préoccupations envers les plus défavorisés. Mais à y regarder de plus près, toutes les mesures prises consistent à éviter à *tout prix* de ponctionner les gros revenus et à faire payer les dépenses sociales par les couches moyennes ou basses de la population.

En réalité, dès que la théorie libérale sort du domaine utopique et entre dans la réalité, le pouvoir politique joue un rôle décisif de régulateur, y compris dans les pays qui se réclament le plus du libéralisme. Aucune économie n'est plus subventionnée que celle des Etats-Unis. Une économie de marché ne serait pas viable sans une intervention permanente de l'Etat, ne serait-ce que pour mettre en place les législations garantissant l'exécution des contrats ou pour définir une politique monétaire...

La différence entre une économie centralisée de type communiste d'Etat et une économie libérale totale n'est en fait pas si grande que cela si on se place du double point de vue de la propriété des moyens de production et de l'allocation des ressources :

¹ Cité par Alexander Barmine, *One who survived*, G.P. Putman's sons, New York 2007, p. 94.

- Quel que soit le statut juridique de la propriété, ce qui est important est l'appropriation de la richesse sociale par une minorité.
- Quel que soit le régime politique, la population est exclue de toute décision concernant la définition des besoins et l'allocation des ressources.

Dans les régimes libéraux, la démocratie existe dans le champ politique : le peuple désigne ses représentants. Mais ces représentants n'ont aucun pouvoir dès lors qu'il s'agit d'instaurer une démocratie économique. Aucune décision dans le domaine économique n'est prise à travers un processus de décision qui s'inscrit dans le champ économique. C'est le propre du génie de Proudhon d'avoir souligné ce point.

La propriété : une affaire dépassée

On a peut-être trop insisté sur... l'insistance de Proudhon quant à la propriété.

Bien qu'il ait affirmé que la question sociale se réduit à celle de la propriété, la perspective introduite par Proudhon aboutit paradoxalement à rendre inadéquante, dans la réflexion sur les formes de la société désaliénée, la distinction fondée sur les critères de propriété privée et de propriété publique des moyens de production. Privée ou étatique, la propriété reste la propriété et les outils intellectuels par lesquels on l'analyse restent les mêmes. Que la propriété soit vue comme un vol ou comme une liberté, selon qu'on aborde les développements de Proudhon au début ou à la fin de sa carrière, elle est une institution appelée à être dépassée. Son dernier ouvrage, la *Théorie de la propriété*, tente précisément de montrer que la propriété est un phénomène historique transitoire dont les formes ont souvent varié¹. Autant qu'un fait juridique, elle est un fait sociologique, elle ne peut se comprendre que « transposée dans le système social » : elle ne peut être un droit que si elle est aussi une fonction².

La difficulté réside dans le fait qu'on ne parvient pas toujours à distinguer si la propriété dont parle Proudhon est la propriété foncière ou celle du logement. Cependant, il n'y a *aucune ambiguïté* sur le fait que la propriété qu'il condamne, tout au long de sa vie, est celle qui permet l'accaparement, qui produit une « aubaine » ou une plus-value : à ce titre, elle reste un « vol ». Il n'y a jamais eu contestation du fait que le propriétaire d'un moyen de production qui emploie des salariés s'approprie une *valeur*, celle qui résulte du

¹ Cf. Le chapitre V de *Théorie de la propriété*. C'est le dernier ouvrage publié de son vivant. La *Capacité politique des classes ouvrières* fut publié après sa mort.

² *Théorie de la propriété*, op. cit., p. 204. Dans le vocabulaire de Proudhon, la « communauté », c'est le communisme.

caractère collectif du travail, valeur qui échappe aux salariés. On comprend donc mal comment Proudhon a pu, par on ne sait quel tour de passe-passe, être assimilé à un penseur libéral – dans le sens que le mot a aujourd'hui.

Les auteurs qui voient en lui un « libéral » s'appuient sur son opposition irréductible à toute forme de propriété étatique. Si la propriété n'est pas étatique, c'est qu'elle est privée. Il ne semble pas concevable qu'il puisse y avoir d'autres formes de propriété. Or le point de vue de Proudhon ne s'intègre pas dans ce schéma : pour lui la propriété n'est pas étatique, ni privée au sens strict du terme. Le lecteur qui fonctionne en mode binaire ne peut évidemment pas s'y retrouver. Proudhon s'explique d'ailleurs très clairement. Dans sa *Théorie de la propriété*, il rappelle ses positions antérieures, dont il précise qu'il ne les renie pas :

« En même temps que je prononçais, en vertu de mon analyse, la condamnation de la propriété, telle qu'elle s'est produite, dans le droit romain, et dans le droit français, et dans l'économie politique, et dans l'histoire, je repoussais, en termes non moins énergiques, l'hypothèse contraire, la communauté ¹. »

Cela retire tout fondement aux affirmations selon lesquelles Proudhon serait un « penseur libéral » sous le prétexte qu'il serait contre la « communauté », c'est-à-dire le communisme ². On comprend bien, cependant, que les penseurs en mode binaire puissent ne pas s'y retrouver. Proudhon nous dit que la propriété doit être « *synthétisée* en une formule supérieure qui, donnant également satisfaction à l'intérêt collectif et à l'initiative individuelle, devait, disais-je, réunir tous les avantages de la propriété et de l'association sans aucun de leurs inconvénients ». Cette synthèse, il l'avait appelée la *possession*, mais il précise maintenant que c'était une désignation *provisoire*, qu'il a abandonnée parce qu'équivoque.

Si Proudhon pose avec autant d'insistance le problème de la propriété, c'est parce que ce problème se pose lui-même avec insistance. Mais au fond c'est pour lui une affaire largement dépassée, ce qu'il expose avec une extrême clarté lorsqu'il fait remarquer que le grand propriétaire manufacturier se moque d'être propriétaire du terrain sur lequel se trouve son usine, voire même des machines elles-mêmes. Ce qui l'intéresse, c'est l'appropriation de la *valeur*

¹ *Théorie de la propriété*, op. cit., p. 204. Dans le vocabulaire de Proudhon, la « communauté », c'est l'Etat.

² Proudhon précise : « Cette exclusion du communisme est consignée dans mon premier Mémoire de 1840, chapitre V, et reproduite avec plus d'étendue et de force dans le *Système des Contradictions économiques*, 1846, chapitre XII. » (*Théorie de la propriété*, op. cit., pp. 204-205.

produite par le travail collectif des ouvriers qui produisent dans la manufacture.

Le manufacturier n'a pas les états d'âme du petit bourgeois propriétaire : « Le manufacturier a-t-il besoin, pour être industriellement et commercialement libre » – c'est-à-dire libre de s'approprier l'aubaine – « d'être propriétaire de la maison ou de l'appartement qu'il habite avec sa famille, de l'atelier dans lequel il travaille, du magasin où il conserve ses matières premières, de la boutique où il expose ses produits, du terrain sur lequel maison d'habitation, atelier, magasin et boutique ont été construits ? En aucune façon¹. »

Pourvu qu'il obtienne un bail assez long pour lui laisser le temps de retrouver l'amortissement intégral des capitaux qu'il a dépensés dans sa location, et qu'en raison de la nature des choses il ne peut emporter avec lui à la fin de son bail, le manufacturier jouit, quoique locataire, d'une liberté suffisante. On en revient donc totalement à la problématique de 1840 dans *Qu'est-ce que la propriété* ? Ce que condamne Proudhon, c'est l'appropriation de l'aubaine.

Il y a une réelle difficulté à appréhender le « système Proudhon », due au fait que celui-ci ne s'inscrit pas dans les critères de classification habituels selon lesquels il y a les régimes libéraux avec la propriété privée, la concurrence économique et le marché, et les régimes étatistes sans propriété privée, sans concurrence et sans, ou presque sans marché. Et tous les régimes intermédiaires qui associent plus ou moins et à des degrés plus ou moins grands les caractéristiques de l'un ou de l'autre.

Cette difficulté à classer le « système Proudhon » est sans doute la principale cause de la tentation de certains auteurs de droite de le qualifier de « libéral » et qui, pour ce faire, sont contraints de triturer un peu sa pensée, en sélectionnant soigneusement les textes auxquels ils se réfèrent. Les partisans d'un Proudhon libéral se font fort de souligner le contraste entre ses premiers textes, dans lesquels il attaque violemment la propriété, et les derniers, dans lesquels il la réhabilite ; et de dire : Voici le vrai Proudhon. Or celui-ci ne manque pas de dire qu'il *n'a pas changé de position* sur le fond, et il n'y a pas de raison de ne pas le croire. Dans la *Théorie de la propriété*, il déclare : « La théorie de la propriété que je publie à cette heure serait-elle considérée par hasard comme une rétractation ? ... On va voir qu'il n'en est rien. »

Proudhon ne remet *jamaïs* en cause l'idée que l'économie met en œuvre une force collective hors de proportion avec la somme des efforts

¹ *Théorie de la propriété*, op. cit., p. 31.

individuels et que cette force collective organisée produit une valeur qui est accaparée par une minorité. Ce constat, qui constitue en quelque sorte le pivot de la pensée proudhonienne, suffirait à disqualifier totalement le penseur bisontin comme penseur du libéralisme économique.

Pourtant, de l'injustice du système propriétaire, Proudhon ne conclut pas la nécessité d'une expropriation générale, il affirme que la force collective revient à la collectivité. Contre la « communauté », ou communisme, c'est-à-dire contre l'étatisation de la production, il préconise sa socialisation dans le cadre d'un système mutualisé et fédéré. Sa « théorie de la Mutualité » se fonde sur des contrats entre producteurs et consommateurs permettant aux citoyens de déterminer les modalités d'un échange garantissant des avantages mutuels. Ainsi, la contrepartie des propos de Proudhon sur le manufacturier qui ne s'intéresse pas tant au statut de la propriété de l'entreprise qu'il dirige qu'à l'appropriation de la plus-value produite, est que la population laborieuse elle-même pourrait s'intéresser moins au statut de la propriété des entreprises dans lesquelles elle travaille qu'à la définition des besoins individuels et collectifs et à la décision concernant les moyens à mettre en œuvre.

L'examen du système mis en place après la prise du pouvoir par les bolcheviks en Russie montre à l'évidence que l'étatisation de la propriété ne supprime aucunement le capitalisme : il l'étatise. Le système soviétique avait concentré les moyens de production entre les mains d'une classe oligarchique, certes pas héréditaire (quoi que...), qui avait exproprié les travailleurs de tout contrôle sur les décisions. La population n'avait aucun moyen ni de définir les besoins, ni de déterminer les moyens à mettre en œuvre. Le produit du travail collectif lui échappait et était accaparé par cette classe oligarchique.

S'il n'est pas possible de « classer » la vision proudhonienne de l'économie dans un système dont les critères se situent entre économie étatisée et économie libérale, la question demeure de savoir quels critères de classement employer. Nous y reviendrons.

La « technostruture »

Des débats eurent lieu dans les années 1960-1970 sur la « technostruture », sur le gaspillage de la production et sur la société de consommation, débats liés au constat que la productivité du travail et la technologie produisent de l'abondance – du moins pour les sociétés industrielles. L'invention du concept de technostruture répondait au besoin de trouver un terme adapté pour désigner les formes nouvelles du système capitaliste dans lesquelles la notion de propriété tendait à se dissoudre.

C'est peut-être Engels qui a inventé l'idée de technostruture, sinon le mot. Dans l'*Anti-Dühring*, il suggère que toutes les fonctions des capitalistes sont

effectuées par des employés salariés, les capitalistes n'ayant plus pour fonction qu'empocher les dividendes. Il est peut-être aussi l'inventeur de la notion de capitalisme d'Etat, puisque cette situation qu'il décrit conduit, selon lui, l'Etat à assumer les fonctions de direction de l'économie.

Les deux modèles, communiste et libéral, fournissent les deux extrêmes dans le tableau – deux extrêmes relevant du même système de logique :

♦ Dans le système communiste, c'est le pouvoir politique qui opère la quasi-totalité des choix concernant les besoins et qui met en œuvre de manière centralisée les moyens nécessaires. L'Etat seul a la charge de définir l'urgence relative des besoins à satisfaire.

♦ Dans le système libéral extrême c'est, en théorie, l'individu qui les détermine, à charge pour le marché de les satisfaire. Dans la théorie – mais là seulement – l'Etat est censé se désintéresser de la question de la détermination des besoins.

Communisme d'Etat et économie libérale sont des modèles théoriques dont l'application est impossible dans la pratique. L'un et l'autre sont contraints de faire des concessions, dans le sens du marché pour le premier, dans le sens de l'intervention des pouvoirs publics pour le second. Il s'agira donc pour nous de tenter de définir la place qu'un système libertaire peut occuper dans ce tableau : s'inscrit-il en tant que régime intermédiaire à l'intérieur de ce système de logique, ou s'agit-il au contraire de tout autre chose ?

Le communisme de type soviétique a été amené par la force des choses à faire des concessions. Il a fini par autoriser l'échange, entre particuliers, de produits, de biens et de services. Les entreprises agricoles étatisées toléraient l'usufruit d'un petit lopin de terre dont les produits étaient échangés sur un embryon de marché local. La structure globale du système n'était pas entamée. Le système centralisé équivalait en fait à une forme de rationnement élargi à l'échelle d'un ou de plusieurs pays, mais un rationnement sur lequel la population n'a pas son mot à dire, ni sur les objectifs de la production, ni sur sa répartition.

A l'inverse, le système libéral ne peut se passer d'une certaine dose d'intervention de l'Etat qui se trouve chargé de la mise en œuvre de politiques destinées à garantir la paix sociale, à soutenir les entreprises en cas de crise, à protéger l'économie nationale contre la concurrence étrangère. La population n'a, pas plus que dans le système centralisé, son mot à dire : la liberté proclamée du marché n'étant autre chose que la liberté pour les entrepreneurs

d'investir dans les secteurs susceptibles d'apporter du profit – mais ne correspondant pas nécessairement à des besoins.

A partir des deux modèles extrêmes, on constate donc une tendance vers des systèmes mixtes, le modèle centralisé faisant des concessions dans le sens du marché et le système décentralisé dans le sens de l'intervention étatique. De là à penser que les deux systèmes seront amenés à fusionner, il n'y a qu'un pas, que certains auteurs des années 70 ont franchi. Un certain Samuel Pizar avait fait quelque bruit en suggérant que le système capitaliste et le régime soviétique étaient progressivement en train de se rapprocher, le premier par l'intervention croissante de l'Etat dans l'économie, le second en privatisant progressivement l'économie. Un jour, disait-il, ils finiront peut-être par se fondre ¹. Les faits ont démontré son erreur.

La France des années 50-70 se situait clairement dans le cadre d'un système mixte. Les fondements du système capitaliste n'étaient aucunement remis en cause, l'Etat n'intervenant pas dans la structure de la consommation ; il intervenait seulement dans les domaines relevant des services publics ou ceux considérés comme prioritaires. En quelque sorte il encadrait les investissements dans nombre de domaines de manière à garantir un taux de croissance minimal de l'économie. C'était l'époque des « plans quinquennaux », notion parfaitement banale mais qui apparaissaient aux yeux des Américains comme du « communisme ».

Le terme de « technostructure » fut inventé par Galbraith dans un livre qu'il publia en 1967, *Le Nouvel Etat industriel* dans lequel il poursuit le travail commencé dans *l'Ere de l'opulence*. Galbraith expose que les hommes qui prennent les décisions dans les grandes entreprises ne sont pas les détenteurs de capitaux mais les membres d'une couche sociale particulière, constituée par les gestionnaires mandatés par les actionnaires, et qui s'impose par son savoir en matière d'organisation et de technologie. Les membres de la technostructure avaient fini par acquérir une certaine forme d'autonomie par rapport aux « propriétaires », c'est-à-dire les actionnaires. C'est cette couche sociale que Galbraith appelle la technostructure, qui équivaut, à la même époque, à la bureaucratie dans le régime soviétique. Ce système fonctionna effectivement, jusqu'à la fin de la période dite des « Trente Glorieuses ».

Les gestionnaires des grandes firmes multinationales étaient motivés beaucoup plus par le désir de développer l'entreprise en tant qu'organisation

¹ Cf. *Le Monde* du 17 avril 1973 et *Solidarité ouvrière*, organe de l'Alliance syndicaliste: « Les Russes savent ou devraient savoir que l'intégration au marché mondial, les projets communs, ce que j'appelle les compagnies "trans-idéologiques" (sociétés mixtes à participation communiste et capitaliste égale), tout cela est un chemin sans retour. »

que par celui de verser des dividendes aux actionnaires. Le versement de dividendes était plus ou moins consciemment considéré comme un *coût* que les gestionnaires étaient tentés de minimiser. Une telle logique conduisait le système capitaliste à une véritable crise. En effet, les actionnaires des grandes firmes multinationales semblaient se faire en quelque sorte exproprier – relativement, s'entend – par la « technostructure », c'est-à-dire les appareils dirigeants des grandes firmes. Le versement des dividendes n'était pas et de loin la priorité de ces appareils.

On ignorait bien sûr que le système trouverait la parade. L'extraordinaire capacité d'invention du capitalisme mit fin à ces pratiques. L'autonomisation relative des directions des grandes firmes qui conduisait celles-ci à ne pas prioriser le reversement de dividendes aux actionnaires a été battue en brèche par une méthode très simple : les stock-options. Les « managers » se voyaient attribuer un certain nombre d'actions de l'entreprise. Dès lors qu'ils furent directement intéressés aux bénéfices, le cours de l'action et le versement de dividendes devint évidemment un sujet de préoccupation prioritaire, ce qui a conduit en quelque sorte à un retour du pouvoir des actionnaires sur les grandes entreprises. C'est ce qui explique la futilité de toute tentative de « moraliser » les revenus des dirigeants des grandes entreprises. Les petits actionnaires, ceux dont le capital représente les économies d'une vie de travail, peuvent s'offusquer : les gros actionnaires, ceux qui contrôlent en réalité les grandes multinationales, savent très bien que les « salaires » exorbitants des dirigeants de ces firmes est le prix à payer pour leur loyauté.

D'une certaine manière, cette affaire confirme les propos de Proudhon, notamment dans le *Manuel du spéculateur à la bourse*, selon lequel c'est le système capitaliste lui-même qui tend à remettre constamment en question la notion de propriété.

L'insistance de Proudhon sur le fait que la notion de propriété était somme toute relative, qu'elle était une institution historiquement transitoire et mouvante a trouvé une illustration lors du fantastique développement du capitalisme après la Seconde guerre mondiale.

Dans les années soixante-dix, les dirigeants des grandes entreprises capitalistes américaines soulignaient que la principale raison de leur efficacité résidait dans le fait qu'elles étaient *management controlled*, c'est-à-dire contrôlées non par les actionnaires (c'est-à-dire les propriétaires) mais par des professionnels de l'administration des affaires... En somme, les propriétaires se trouvaient exclus de la gestion.

A la même époque, les pays dits socialistes qui avaient érigé en principe absolu la planification centralisée et la lutte contre les « lois aveugles du marché » commençaient à envisager, à l'encontre des principes sur lesquels ils

se fondaient, de réintroduire la concurrence, dont Proudhon avait déclaré que sans elle, l'organisation de l'économie serait un immense gâchis. Cela ne signifie aucunement que la concurrence dans le régime capitaliste élimine les gâchis, au contraire, mais qu'une certaine forme de concurrence – qu'il faut définir – doit subsister pour maintenir au système économique sa dynamique interne.

L'affirmation de la nécessité de la concurrence est liée chez Proudhon au rejet catégorique de toute forme d'économie étatisée. Proudhon avait pressenti qu'un régime qui entend émanciper le travail et supprimer le salariat doit parvenir à résoudre le problème de la valeur. Cette question se trouvait au cœur des débats dans les pays de l'ex-Union soviétique. « Le commerce, libre et concurrent, n'est qu'une longue opération de redressement ayant pour objet de faire ressortir la proportionnalité des valeurs », dit Proudhon. Aucun calcul économique n'est possible si on ne parvient pas à établir la réalité des coûts. La concurrence – disons une certaine forme de concurrence encadrée – vise à réaliser cet objectif. Il ne s'agit aucunement pour Proudhon de la « libre concurrence » façon néo-libérale, et la récupération du thème de la concurrence chez Proudhon, dans l'ignorance totale du contexte, est un total contre-sens.

Cette « concurrence » est le corollaire du constat fait par Proudhon que la société est inévitablement pluraliste, qu'elle ne peut se réduire à un principe de fonctionnement unique et que toute tentative de l'enserrer dans un cadre monolithique est vouée à l'échec. C'est un point que Proudhon a en commun avec tous les penseurs libertaires. La société vit inévitablement de contradictions : le tissu social ne vit que parce que les groupes qui le composent sont à la fois imbriqués, complémentaires et en état de tension permanente.

♦ Une théorie des systèmes économiques

Si l'une des fonctions de la politique économique est de déterminer les besoins et de définir leur hiérarchie, l'autre fonction est de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour les satisfaire. Dès lors, la frontière séparant l'économie politique de la politique économique s'estompe : on touche en fait le domaine de la politique, tout court.

Les critères habituels de classification des systèmes économiques entre étatisme et libéralisme ; et donc entre propriété étatique et propriété privée, ne semblent pas pertinents quand il s'agit de situer dans ce tableau une « économie libertaire » inspirée par Proudhon. Cependant, il existe peut-être une méthode qui permet, de manière approchée, de situer la pensée économique de Proudhon dans un système de classification : celle fournie par

Louis Duquesne de la Vinelle, auteur de *Une théorie des systèmes économiques*, paru en 1969¹. Il serait illusoire de résumer en quelques lignes l'ouvrage de M. de la Vinelle, dense et stimulant. Bien entendu, ce n'est pas un proudhonien ; son intention n'était aucunement d'intégrer Proudhon dans ses réflexions et il n'avait aucune idée de l'usage qui pouvait être fait de ses travaux.

L. Duquesne de la Vinelle tente de dévoiler, à travers toutes leurs différences, l'unité des systèmes économiques observables et pour cela il définit ce qu'il appelle des « critères de différenciation ». Il entend définir « un critère de classification des systèmes économiques possibles, permettant de les situer tous les uns par rapport aux autres d'une manière logique, autrement dit un critère susceptible de s'appliquer à tout système économique quel qu'il soit. Ceci est très important car une classification n'est vraiment satisfaisante que si elle est universelle, c'est-à-dire si elle s'étend à l'entièreté du domaine qu'elle est censée inventorier »².

Dès lors, il va de soi que la question qu'on se pose est : *un système économique libertaire peut-il s'insérer dans la classification définie par l'auteur ?* Si la réponse à cette question est négative, il conviendra alors de définir le système de classification propre à cette économie libertaire. Cela permettra ensuite d'exposer clairement *en quoi un tel système de classification consiste*.

L. Duquesne de la Vinelle choisit deux critères de différenciation :

1. Les « systèmes de référence » : de quelle manière sont identifiés les besoins ;
2. Les « systèmes d'organisation » : de quelle manière les besoins sont satisfaits.

Dès le départ, on constate que le critère de la propriété n'est pas évoqué – ou en tout cas pas considéré comme suffisamment déterminant.

Nous avons repris cette méthode, sans que cela implique une quelconque identité de vues avec l'auteur. En effet, nous l'appliquons à l'examen de la possibilité d'une économie libertaire – ce que M. de la Vinelle n'envisage aucunement. Ce qui est dommage, d'ailleurs, car en plusieurs occasions il frôle la question sans l'aborder. Il est regrettable que l'auteur ne connaisse ni Proudhon ni Bakounine ni Kropotkine car ces auteurs se situent parfaitement dans la problématique de la *Théorie des systèmes économiques* : le premier par

¹ *Une théorie des systèmes économiques*, Editions de la Librairie encyclopédique, Bruxelles, 1969.

² *Ibid.* p. 37.

la relativisation qu'il fait de l'importance du problème de la propriété¹ ; le second par la critique du caractère métaphysique de l'économie marxienne, le troisième par l'importance qu'il accorde aux problèmes de la consommation et à la détermination des besoins.

Un autre auteur mérite d'être cité, F. von Hayek, qui aborde les questions qui nous intéressent ici et dont les idées ont été occultées par la prégnance de la pensée dogmatique marxiste dès qu'il s'agissait de l'économie socialisée – sans que cela préjuge non plus en quoi que ce soit une identité de vues avec lui. Il s'agit de *L'économie dirigée en régime collectiviste. – Etudes critiques sur les possibilités du socialisme*².

Ces deux textes présentent du point de vue qui est le nôtre l'intérêt de poser les bonnes questions, faute de proposer les bonnes solutions.

Dans le premier article de *L'économie dirigée en régime collectiviste*, qui est un ouvrage collectif, F. von Hayek aborde la question de la répartition des ressources disponibles : « décider qu'il faut produire un objet, et comment le produire, voilà ce qui (...) constitue des décisions économiques »³. C'est là une approche plutôt nouvelle, qu'on ne trouve aucunement dans les écrits de Marx :

« Marx et les marxistes entreprirent, pour ainsi dire sans désespérer, de décourager positivement toute recherche concernant l'organisation effective et le fonctionnement de la société socialiste de l'avenir. (...) C'est en vain que l'on chercherait dans ses écrits une définition précise des

¹ La relativisation de la notion de propriété par Proudhon trouve une de ses justifications dans l'affirmation de la part prééminente que joue la circulation dans le système capitaliste, mais aussi dans toute société organisée : « ...la société moderne est constituée sur le fait général et prépondérant d'une circulation qui rend solidaires les uns des autres toutes les industries, toutes les fortunes ; contrairement aux sociétés antiques, constituées sur la propriété individuelle, et où, par le peu d'importance de la circulation, l'indépendance des fortunes était complète. » (*Idée générale de la Révolution*) C'est également la raison pour laquelle Proudhon considère comme impossible le communisme d'Etat, axé avant tout sur l'organisation du *travail* : « La réforme, dans ce système, porte directement sur le travail et la production ; elle n'atteint qu'indirectement et par voie de conséquence la circulation ». (*Idée générale de la Révolution*) En 1848, le problème posé par la révolution « est avant tout un problème de justice commutative, un problème de circulation, de crédit, d'échange, non un problème d'organisation de l'atelier.

² 1939. Textes de F. von Hayek, N.G. Pierson, Ludwig von Mises, Georg Halm et Errico Barone. Ce texte peut être consulté sur le site monde-nouveau.net.

³ Page 17.

principes généraux suivant lesquels l'activité économique de la société socialiste serait dirigée ¹. »

Il n'est pas invraisemblable de penser que les réflexions de von Hayek aient fourni la matière à celles de M. Duquesne de la Vinelle. Von Hayek n'envisage le socialisme que sous la forme étatique : celui-ci est défini comme « non seulement la propriété collective mais aussi la direction centrale et unique de l'emploi de toutes les ressources matérielles de la production ». Il ne semble cependant pas ignorer d'autres approches du socialisme mais il les écarte sans discussion :

« ...les systèmes plus anciens d'un socialisme décentralisé, tel que le socialisme corporatif ou le syndicalisme, ne doivent pas nécessairement retenir notre attention ici puisqu'il semble maintenant à peu près généralement admis qu'ils n'apportent aucune espèce de système pour une direction rationalisée de l'activité économique ². »

Les alternatives au communisme d'Etat sont ainsi écartées d'emblée. La traduction est d'ailleurs quelque peu fautive. Le concept de « corporatisme » a mauvaise presse et l'expression « socialisme corporatif » pourrait être mal comprise : elle pourrait surtout être prise dans un sens très général alors que Hayek fait allusion au « Guild socialism », une production typiquement britannique des années 1890-1920 et qui ne saurait en *aucun cas* être résumée par l'idée de corporatisme. Ce fut un mouvement très proche du syndicalisme révolutionnaire.

Quant au « syndicalisme » auquel il est fait référence, il s'agit là encore d'une allusion à un mouvement qui semble très général alors qu'au contraire l'auteur désigne quelque chose de très précis. En effet, « syndicalisme » en anglais se traduit par « trade unionism ». « Syndicalism » dans cette langue ³, signifie indistinctement syndicalisme révolutionnaire ou anarcho-syndicalisme.

On voit donc, par conséquent, que c'est d'une manière délibérée et parfaitement consciente que von Hayek écarte toute réflexion sur la possibilité d'une alternative socialiste à l'économie étatisée.

M. Duquesne de la Vinelle quant à lui établit un schéma théorique qui intègre deux types de facteurs, avec les degrés intermédiaires :

♦ Le degré de centralisation et de décentralisation de la détermination des besoins (systèmes de référence) ;

¹ Hayek, *loc. cit.* pp. 22-23.

² Hayek, p. 29.

³ Ainsi que « Syndikalism » en allemand.

♦ Le degré de centralisation et de décentralisation de l'affectation des ressources (systèmes d'organisation) – en fait de la décision politique.

On a ainsi un tableau qui situe les différents régimes économiques contemporains.

Tableau

SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE							S Y S T È M E S D' O R G A N I S A T I O N
Centrali- sation totale	Troc toléré	Ration- nement collectif détaillé	Ration- nement collectif global	Écono- mie de marché mitigée	Economie de marché intégrale		
						Décen- tralisation totale	
				Europe occidentale 1900	Europe occidentale 1900	Banque centrale et services publics gérés par l'Etat	
			Royaume- Uni 1964	Etats-Unis 1964 Royaume- Uni 1964		Sup- pléance et compen- sation générale	
				France 1964	France 1964	Gestion concertée des investis- sements princi- paux	
			Yougo- slavie 1964	Yougo- slavie 1964		Centrali- sation des investis- sements princi- paux	
	Réduc- tions du Paraguay		Pologne 1964 ? Royaume- Uni 1947	Inde 1960 Royaume- Uni 1947	Inde 1960	Centrali- sation de tous les investis- sements	
Communes de Chine populaire. Kibboutz	Royaume- Uni 1943	URSS 1955			???	Centrali- sation de la gestion courante	

Propriété étatique et oligarchique

La plupart des auteurs qui envisagent le socialisme comme un mode de production dans lequel l'ensemble du capital est la propriété de l'Etat ne parlent en réalité que du capitalisme d'Etat, un régime dans lequel les moyens de production se trouvent entre les mains de gestionnaires désignés par l'Etat, et qui assument la fonction de classe dominante. La propriété n'est pas supprimée, elle n'est que concentrée. La plus grande mystification du socialisme d'Etat est d'avoir fait croire qu'étatiser les moyens de production équivalait à les remettre entre les mains du peuple.

Ceux qui faisaient remarquer qu'en Russie il n'y avait pas de titre de propriété, ce qui définit en principe le capitalisme, réduisaient celui-ci à son aspect le plus formel et évacuaient ce qui en constituait le fondement, l'accaparement de la plus-value. Or *il y avait* un titre de propriété : c'était le décret du 28 juin 1918 qui nationalisait les entreprises industrielles et qui déclarait leur actif « propriété de la république socialiste fédérative soviétique de Russie » ; *il y avait* une propriété privée, c'est celle qui était détenue oligarchiquement (c'est-à-dire détenue collectivement par une minorité) par les membres de l'appareil d'Etat. La notion de propriété collective d'une minorité est une parfaite banalité dans le capitalisme : les 100 000 actionnaires d'une grosse société se trouvent dans ce cas ; et sur ces 100 000 actionnaires seuls un petit nombre sont en situation de pouvoir la diriger¹. Le capitalisme d'Etat n'est que la dernière étape du processus de concentration du capital, c'est la concentration ultime du capital.

Trotsky dit très justement dans *Défense du marxisme* :

« La bureaucratie – comme collectivité – dispose sans contrôle de tous les moyens de production, de tout le capital accumulé, répartit librement la plus-value. En tant que collectivité évidemment, car de même que les gros actionnaires et les conseils d'administration ont seuls voix réellement au chapitre sur la marche des entreprises, à l'exclusion des petits et moyens actionnaires, de même le droit de libre disposition des moyens de production devient de plus en plus réduit à mesure qu'on s'éloigne des sommets bureaucratiques. »

¹ Il n'est pas nécessaire d'être actionnaire à 51 % pour diriger une entreprise. Un actionnaire à 30 % peut constituer une minorité de blocage. Trois actionnaires possédant 51 % peuvent la diriger.

Ce que Trotski décrit là pourrait parfaitement s'appliquer au capitalisme monopolistique, ou à la « féodalité industrielle » évoquée par Proudhon. Mais le diagnostic par ailleurs exact de Trotski ne l'empêchait pas de s'en tenir à des conclusions fausses, à savoir que l'Union soviétique restait malgré tout un « Etat ouvrier ». L'appareil d'Etat soviétique faisait comme le grand manufacturier dont parle Proudhon, qui se moque d'être propriétaire du terrain sur lequel se trouve son usine, voire des machines elles-mêmes, du moment qu'il s'approprie la valeur produite par le travail collectif des ouvriers. C'est précisément ce que faisait l'appareil de l'Etat soviétique et du parti.

L'actionnaire qui place aujourd'hui son argent dans plusieurs sociétés n'a aucunement l'impression d'en être le copropriétaire, ni même en quoi que ce soit responsable : sa seule motivation est de toucher une *rente*. Il placera sans hésitation son argent ailleurs s'il l'estime nécessaire. Il n'est donc pas propriétaire d'une usine, d'une entreprise, d'une mine, d'un établissement quelconque ; il est propriétaire d'un capital-argent qui ne se fixe nulle part. Sans doute ne verra-t-il même jamais une expression *matérielle* de sa propriété.

Systèmes de référence

Pour Duquesne de la Vinelle, le « système de référence » est le mode de détermination des besoins. Si l'économie politique est une opération consistant à allouer des ressources, par définition rares, ou en tout cas pas surabondantes, de manière à satisfaire les besoins de la population, il convient donc de trouver un moyen pour déterminer ces besoins. C'est là un problème qui est commun à tous les systèmes économiques.

Il faudra également déterminer les besoins par ordre d'urgence. Dès lors, apparaît l'une des failles de l'argumentaire libéral : qui détermine ces besoins et comment ? Survient alors un autre problème : comment mettre en œuvre les moyens nécessaires à la satisfaction des besoins ?

Dans le raisonnement capitaliste, il est entendu que la demande, c'est-à-dire l'identification des besoins, est celle des individus – des individus solvables, naturellement. Chaque individu disposant d'une somme donnée est disposé à affecter ces revenus en fonction d'un ordre d'urgence qui lui est particulier. L'ensemble des individus formant la collectivité définit ainsi une moyenne des besoins dont l'entrepreneur capitaliste a pour tâche de déterminer la nature afin de les satisfaire par des investissements. Ça, c'est la théorie.

Trois autres failles du raisonnement libéral apparaissent alors :

– il n'y a aucun moyen de déterminer les besoins collectifs car la collectivité n'est pas un élément qui s'inscrit dans ce mode de

raisonnement. Ce n'est pas une « personne morale » identifiable et elle n'a pas de besoins exprimables dans le domaine économique. Et surtout, les besoins de cette entité qu'on appelle la collectivité ne sont pas susceptibles de produire des profits, en tout cas pas à court terme, et pas des profits directs.

– Est exclue l'idée que la collectivité puisse exprimer des besoins autres que ceux des individus ; la collectivité n'est pas censée exprimer une opinion sur les besoins individuels différente de celle des individus eux-mêmes.

– Les besoins non solvables, c'est-à-dire des individus ou groupes ne disposant pas de moyens de paiement, ne peuvent pas être pris en compte.

Dans le modèle théorique du marché capitaliste, de nombreux besoins – les besoins sociaux – ne peuvent être identifiés parce qu'ils ne produisent pas de profits directs pour les entrepreneurs. Le choix de la satisfaction des besoins sociaux implique inévitablement des orientations à long terme procédant d'une rationalité totalement différente de celle qui est mise en œuvre dans le marché capitaliste. Ces choix à long terme ne sont pas rentables d'un point de vue capitaliste, pour lequel n'existe que des opérations à court ou moyen terme. A quoi sert-il d'immobiliser des fonds dans une opération qui ne rapportera que dans 30 ans ou plus ?

C'est là que le politique prend le relais. Les institutions politiques ont en principe pour fonction de décider dans quelle mesure les besoins sociaux seront satisfaits. La différence entre la politique de « droite » et la politique de « gauche » résidera dans le fait que la première tirera les besoins vers le bas, tandis que la seconde tirera vers le haut, à l'intérieur de certaines limites cependant, la marge de manœuvre étant de toute façon très étroite, d'autant que la nature de ces besoins sera définie sur la base d'estimations faites par des élus « représentant » l'électorat – parlementaires et gouvernement – et non par la population organisée à cet effet (syndicats ou associations de consommateurs).

La notion de rentabilité sociale des choix est parfaitement illustrée par un exemple venant des Etats-Unis, dont les médias ont parlé au moment de la campagne électorale de Bill Clinton. La pauvreté, la sous-alimentation font qu'une proportion importante de femmes donnent naissance à des enfants dont le poids est inférieur à 2,5 kg. Des spécialistes ont estimé que chacun de ces enfants coûtera à la collectivité, par suite des conséquences de ce handicap, 25 000 dollars, alors que la prévention pour éviter que les femmes ne donnent naissance à des prématurés ou à des enfants hypotrophiques coûterait 250 dollars. On a là un début de commencement de raisonnement en termes de « rentabilité sociale ». Ce qui est affreux dans cet exemple, c'est que des

mesures en faveur de personnes défavorisées soient envisagées (en fait elles ne seront pas mises en pratique) par la seule rentabilité, avec comme optique non pas le bien-être des personnes, ou des considérations strictement humaines. Mais à y réfléchir, l'exemple est quand même positif car il montre que la « rentabilité sociale » n'est pas une fiction mais un fait démontré. Le fait que la notion de rentabilité sociale, dans ce cas, n'ait pas été prise en compte, relève d'un *choix politique*.

Il est communément admis que les besoins sociaux qui ne peuvent être identifiés par le marché capitaliste sont pris en charge par l'Etat. C'est même là l'une des justifications de la fonction étatique. C'est le cas en particulier des questions relatives à la sécurité. Il est significatif que dans les régimes les plus libéraux, c'est-à-dire ceux qui tentent de minimiser le plus possible l'intervention de l'Etat dans le domaine social, l'accent soit particulièrement mis sur les questions de sécurité. L'effondrement de la légitimité de la fonction étatique dans le domaine de la protection collective et de la préservation des acquis sociaux s'accompagne d'une insistance corrélative dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens. Cette fonction de l'Etat dans le domaine sécuritaire s'alimente d'ailleurs elle-même de la délinquance provoquée par son désengagement du domaine social.

La détermination des besoins, qui est au fondement de l'activité économique, apparaît donc comme un problème extrêmement complexe dans la mesure où elle est une question largement subjective et où ses critères de référence sont variables. En outre, elle se complique par le fait que le problème économique commence en réalité lorsqu'il s'agit de comparer entre eux plusieurs besoins. La question de la répartition des ressources entre nourriture, habillement, santé, éducation, loisirs etc. ne se pose pas de la même façon selon le revenu de base dont on dispose.

Le système représentatif ne fournit pas de moyen pour déterminer l'urgence des besoins d'une population donnée, ou pour mesurer l'urgence relative des besoins individuels par rapport aux besoins collectifs. En effet, une personne ayant un niveau de vie bas (donc des besoins sociaux relativement plus importants) pourra très bien voter pour un candidat de droite qui, une fois élu, soutiendra une politique de réduction des acquis sociaux : il n'y a pas de corrélation absolue entre le fait d'avoir un niveau de vie bas et le choix de voter pour un candidat de droite. En revanche, s'il existait un cadre institutionnel à travers lequel la population pouvait s'exprimer sur ses besoins de consommation, cadre institutionnel dont les avis auraient un caractère décisionnel, la nature des choix faits par cet électeur pauvre votant à droite serait probablement tout autre.

On voit donc que la difficulté principale de la détermination des besoins réside dans la mise en place d'une instance dans laquelle celle-ci puisse s'exprimer. Pour l'économie libérale, c'est le « marché », un lieu fictif où se confronte la somme des besoins individuels solvables. Pour l'économie du communisme d'Etat, c'est l'appareil politique, et en dernier lieu le sommet du parti qui décide. Seuls les penseurs « anarchistes » ont entrevu une issue à cette question, en particulier Proudhon. Nous y reviendrons.

La globalisation de l'économie – terme qui nous semble plus adéquat que la « mondialisation » – introduit une nouvelle donne dans la réflexion sur la définition des besoins. On quitte le cadre traditionnel qui sépare la définition des besoins individuels par le marché et la définition des besoins collectifs par l'Etat. La globalisation introduit un système où pratiquement *tous* les besoins collectifs seront pris en charge par le marché, c'est-à-dire que leur coût sera pris en charge par le consommateur solvable. C'est la tendance générale à la privatisation des services publics. Ceux-ci doivent entrer dans la sphère de la rentabilité capitaliste immédiate et quitter celle de la rentabilité sociale.

Un service public est une institution créée au fil des décennies avec l'argent de la population, afin de répondre à des besoins collectifs. Un service public est donc en principe une propriété de la population, de la nation. La tendance aujourd'hui est à la privatisation des services publics, c'est-à-dire à la remise aux actionnaires privés de l'essentiel de institutions créées et payées avec l'argent de la population. Les gouvernements qui se livrent à de telles opérations se livrent à un véritable vol, un acte de piraterie. Ainsi, dans le secteur de l'énergie, l'entreprise EDF a fait 8 milliards d'euros de bénéfices en 2009, dont 6 ont été versés aux actionnaires, et pas un euro n'est revenu sous forme d'investissement. Le même processus est en place dans les chemins de fer. Il est en train d'être mis en place dans la poste ¹. Puis viendra la santé, l'éducation. La lecture des documents de l'OCDE est très instructive : est prévue la privatisation de 160 secteurs d'activité, dont certains représentent de fabuleux marchés mondiaux qui excitent depuis longtemps la convoitise du secteur privé (2 000 milliards de dollars pour l'éducation, 3 500 milliards de dollars pour la santé).

C'est là une politique déterminée, concertée et parfaitement cynique. On peut en juger d'après un document de l'OCDE datant de 1996, malheureusement peu connu, concernant le secteur de l'éducation :

¹ Pour l'anecdote, les pouvoirs publics vont mettre en vente une société immobilière du secteur du logement social, Icade, qui a 36 000 logements en Région parisienne, pour financer la privatisation de La Poste. En général, lorsqu'on vend (privatise en l'occurrence) un bien, cela rapporte de l'argent. Là, c'est le contraire : vendre La Poste coûte de l'argent...

« Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles, ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population ¹. »

On peut aisément imaginer que cette stratégie d'un cynisme inouï sera appliquée partout.

Systèmes d'organisation

Qu'on soit dans une économie de marché ou dans une économie étatisée, le problème de l'affectation optimale des ressources reste le même : ce qui change, ce sont les moyens – mais peut-être pas tant que cela, comme le suggère Duquesne de la Vinelle.

L'« efficacité » supposée de l'économie de marché présuppose sa transparence, c'est-à-dire l'absence d'interférence d'éléments qui la perturbent, et la capacité des entrepreneurs à prévoir l'évolution des besoins et d'investir dans ces secteurs en évolution. Imaginer qu'un tel système puisse réellement fonctionner relève de la candeur la plus pure.

L'efficacité supposée de l'économie centralisée, d'Etat, repose quant à elle sur la capacité présumée des dirigeants à connaître les besoins de la population sans jamais la consulter. C'est là une candeur encore plus grande : une économie étatisée mettra en œuvre une allocation des ressources répandant à la raison d'Etat, rien d'autre.

Parlant de la nécessaire coordination de toutes les opérations économiques, Duquesne de la Vinelle écrit :

« Il est typique des marchés qu'elle s'opère de manière entièrement spontanée, chaque agent économique, personne physique ou morale, choisissant ses activités (définissant son rôle, dirait-on dans le langage des sociologues) et s'acquittant, sous sa propre responsabilité, des tâches que

¹ « La faisabilité politique de l'ajustement », *Cahier de politique économique* n°13 de l'OCDE, 1996.

ces activités comportent. Au contraire, il est typique des “organisations” que la coordination des activités soit le fait de l’autorité qui définit les rôles, en désigne les titulaires, leur communique des directives et en contrôle l’exécution.

« Mais, pour réel qu’il soit, ce contraste n’a pas un caractère absolu ¹. »

En réalité, dans le système libéral les entreprises trouvent toutes sortes de méthodes pour limiter la concurrence qu’elles se font ; en outre, précise l’auteur, les entrepreneurs seraient les premiers à se plaindre s’il n’y avait pas un Etat pour « fixer les règles du droit civil et du droit commercial, trancher les litiges et sanctionner les fautes contractuelles et délictuelles ».

A l’inverse, les systèmes centralisés d’ignorent pas les phénomènes de concurrence interne identiques à ceux qu’on rencontre dans le marché. C’est, là encore, le mérite de Proudhon d’avoir perçu ce phénomène contradictoire, propre à toute société, que les tendances à l’organisation et à la concurrence (ou si on préfère à l’émulation) se manifestent de manière irréductible, ce qui le conduit à la conclusion qu’une société désaliénée doit savoir intégrer ces deux notions en y trouvant un équilibre. Ce que Duquesne de la Vinelle exprime en disant que « contrairement à l’impression que donne la cloison étanche qui existe entre les littératures techniques se rapportant respectivement aux “marchés” et aux “organisations”, il y a une connexité évidente entre les problèmes que ces deux disciplines étudient ».

Le paradoxe est que pour qu’une économie réellement concurrentielle existe, il faut un arsenal invraisemblable de mesures législatives pour garantir à la multiplicité des firmes une égalité de traitement. Les entreprises opèrent donc dans un milieu extrêmement encadré. Faute de quoi – pour revenir encore une fois à Proudhon – l’absence de ces mesures conduit à une confrontation concurrentielle mortelle pour beaucoup d’entreprises, au terme de laquelle se constituent des monopoles et une « féodalité industrielle ». Encore une fois, comme le dit Proudhon dans le *Manuel du spéculateur à la bourse*, c’est le capitalisme lui-même qui détruit la propriété.

L’intérêt de l’approche de Duquesne de la Vinelle réside dans le fait qu’il va au-delà du raisonnement économique pour intégrer dans ses réflexions « la sociologie des organisations et les sciences administratives au sens large ». Analysant les systèmes d’organisation centralisés, Duquesne de la Vinelle constate qu’il existe, empiriquement, quantité de degrés de centralisation : du cas où l’Etat n’intervient qu’au niveau de la politique monétaire jusqu’à celui où il concentre la totalité des ressources et des décisions, avec tous les cas

¹ Duquesne de la Vinelle. L’auteur distingue entre l’économie de marché et l’économie « organisée », c’est-à-dire centralisée.

intermédiaires. C'est parce qu'une « perspective d'ensemble, permettant de les situer les uns par rapport aux autres, manque encore », qu'il a tenté de trouver un outil pouvant les situer les uns par rapport aux autres – et, naturellement, on est en droit de s'interroger sur la place d'un système libertaire dans ses conclusions lorsqu'il définit l'organisation comme

« ...un dispositif dont l'objet est de coordonner des activités humaines et la mise en œuvre de ressources matérielles en vue d'atteindre, avec le maximum d'efficacité, un objectif ou un ensemble d'objectifs (identifié par un système de référence). »

De cette manière, l'« économie de marché et économie organisée ou planifiée cessent d'apparaître comme des réalités antinomiques pour se présenter comme des espèces d'un même genre ». Ce qui rejoint totalement Proudhon pour qui la propriété étatisée n'est qu'une forme de la propriété, en aucun cas sa suppression.

Concluons notre exposé succinct des positions de M. Duquesne de la Vinelle en ajoutant que cet auteur, qui se situe en dehors de toute analyse de type libertaire, dit encore trois choses qu'il nous faut souligner :

- La réflexion sur les systèmes d'organisation est « intimement liée à la question du pouvoir ¹, à ses modalités d'exercice et à sa répartition ». Qu'il s'agisse de concurrence ou de planification, ce sont là deux types de « répartition et d'exercice du pouvoir » : du pouvoir de disposer des ressources économiques. On touche là au « domaine de la répartition des revenus ». Or on sait d'expérience que les régimes d'économie centralisée – disons tout simplement les régimes communistes – n'ont absolument pas aboli les extraordinaires différences de revenus entre les couches les plus modestes de la population et les couches supérieures de l'appareil d'Etat. Ce qui est normal, puisqu'il s'agit de couches sociales qui s'approprient, à leurs fins personnelles et au même titre que les actionnaires capitalistes, la plus-value collective. Est donc posé un problème très libertaire : celui du contrôle de la répartition des revenus, de la richesse sociale d'une façon générale.

- Le second point que soulève M. Duquesne de la Vinelle rejoint encore notre analyse. La controverse sur les avantages respectifs de la concurrence et de la centralisation, dit-il, a été « compliquée et obscurcie du fait que, sous l'influence du marxisme, elle a souvent été abordée du point de vue du régime

¹ L'auteur se réfère ici à la sociologie des organisations, qui a son « point de départ dans l'analyse de la bureaucratie par Weber, analyse intimement liée à une théorie du pouvoir et de ses conditions d'exercice ».

juridique de la propriété des biens de production, qui n'est pas essentiel. Mais le fond de la question a trait à la répartition du pouvoir ». [*Je souligne*] Là encore, c'est une réflexion qui rejoint tout à fait l'approche libertaire.

• Enfin, ce qui constitue le principal élément de différenciation des systèmes économiques n'est pas leur plus ou moins grand degré de centralisation mais « la direction de la répartition du pouvoir et des modalités de son exercice » : « Le dispositif hiérarchique et la dévolution des responsabilités qui y correspond n'est-elle pas un des soucis majeurs des entreprises ? »

Duquesne de la Vinelle fait un distinguo – qui nous paraît parfaitement justifié – entre le *degré de centralisation de l'économie*, d'une part, et le *degré de centralisation du pouvoir*, de l'autre. « Le degré de centralisation ou de décentralisation ne constitue qu'un paramètre de portée relativement générale pour situer les divers systèmes d'organisation les uns par rapport aux autres », dit-il. Aussi pense-t-il que « le plus simple à première vue serait de classer les organisations selon le degré de centralisation du pouvoir qui les caractérise ». C'est là un distinguo qui nous sera utile pour l'examen des points de vue de Proudhon et de Bakounine, partisans de la centralisation économique et de la décentralisation politique.

♦ Fondements d'une politique et d'une économie libertaires

On peut dire qu'une pensée libertaire de l'économie établit deux critères : comment sont définis les besoins ; comment sont mis en œuvre les moyens pour satisfaire ces besoins. Dès lors, la question de la propriété n'est plus absolument essentielle.

La première tâche de l'économie est de déterminer les besoins. Dans le système étatiste, la détermination des besoins de la population ne résulte pas de « mécanismes » économiques supposés transcendants mais d'un choix politique effectué par les détenteurs du pouvoir.

La politique pourrait se définir comme l'activité dont la fonction est de déterminer l'affectation des ressources de la société. Cette fonction a été monopolisée par une institution, l'Etat, à travers ses différentes formes historiques. Dans le fond, la nature de cette fonction n'a pas changé, encore aujourd'hui. Dans les formes les plus primitives et anciennes de l'Etat, l'affectation des ressources était effectuée par une infime minorité de la

population, par les couches dominantes détenant la force. En application du principe qui veut qu'on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même, ces couches dominantes s'affectaient à elles-mêmes la plus grande part des ressources. C'était d'autant plus simple que pendant le haut moyen âge, la monarchie, l'aristocratie, le clergé détenaient la quasi-totalité des moyens de production, c'est-à-dire la terre. La seule abbaye de Saint-Germain-des-Près possédait cinq millions d'hectares répartis dans toute la France.

Une telle situation ne pouvait cependant durer. La dynamique propre à la société occidentale conduisit à la formation de nouvelles couches sociales dont la fonction était le commerce et l'activité productive. Peu à peu, le régime nobiliaire fut remis en cause. La progressive extension de la circulation monétaire à partir du XI^e siècle a fini par affaiblir le capitalisme foncier – l'aristocratie terrienne – à travers l'endettement. Au XVI^e siècle, l'aristocratie et la monarchie se trouvaient irrémédiablement enchaînées aux impératifs dorés de la dette¹.

L'accession de la bourgeoisie au pouvoir a conduit à la mise en place d'un nouveau mode d'affectation des ressources. L'Etat, chargé de ce travail, eut pour fonction de veiller à ce que celle-ci ne se fasse qu'au seul bénéfice de la bourgeoisie. Les revendications sociales du prolétariat ont conduit l'Etat et la bourgeoisie à des concessions partielles ayant pour objet de céder un peu de terrain pour ne pas risquer de perdre tout. Aujourd'hui encore, la fonction principale de l'Etat est de veiller à ce que l'affectation des ressources se fasse au bénéfice de la classe dominante. Les alternances au pouvoir de la droite et de la gauche ne font qu'illustrer des variations dans le « style », pas dans le fond. Un gouvernement de droite pourra procéder avec le plus extrême cynisme. Toutes les gesticulations sur la restitution à la population d'un minimum de pouvoir d'achat aboutissent à des mesures qui ne sont que des affichages superficiels où qui ponctionnent les bourses des couches moyennes ou modestes, surtout pas celles des plus riches, sous prétexte que les « caisses sont vides » – mais on évite de dire qu'elles sont vides parce qu'on diminue les impôts des riches. Pire, les mesures mises en place conduisent à une véritable régression historique : le grignotage progressif des acquis sociaux est tel que

¹ L'Angleterre et la France se distinguent fondamentalement dans ce processus. En France, il était admis qu'un noble ne pouvait en aucun cas s'adonner à une activité commerciale sous peine de *déroger*, c'est-à-dire de ne plus être noble. Endettée par l'inflation et par la consommation de luxe, la noblesse française vendit progressivement à la bourgeoisie une partie de ses terres. En 1789, elle ne possédait plus que 20 % de la terre. La noblesse anglaise fut beaucoup moins stupide. Une grande partie des nobles s'adonna à des activités lucratives et investit son argent. C'est ce qui explique qu'aujourd'hui encore, la structure de la propriété foncière en Grande-Bretagne ressemble à celle d'une société d'Ancien régime.

pour la première fois depuis le début de la révolution industrielle, les jeunes générations vivront moins bien que les générations précédentes et elles seront en moins bonne santé.

Contrairement aux idées reçues, si les premiers théoriciens de l'« anarchisme » – Proudhon et Bakounine – étaient opposés à la centralisation étatique, ils n'étaient pas pour autant des partisans de la démocratie directe, de la consultation permanente et de l'assembléisme et préconisaient la centralisation économique.

Paradoxe ?

Proudhon est élu à l'Assemblée le 4 juin 1848, précédé par sa réputation, mais il se retrouve complètement isolé. Seul un député lyonnais, Greppo, le soutient. Tout d'abord critique du mandat représentatif, ses critiques s'atténuent avec l'instauration du suffrage universel, puis elles reprennent. En somme il *expérimente*. Un intense débat s'instaure sur la démocratie directe, auquel tout d'abord il ne prend pas part. Lorsqu'il se décide à intervenir, c'est pour s'y opposer. Au terme de ses réflexions, il abandonne toute perspective électorale : il bascule dans une logique totalement différente. Désormais, ce ne sont plus des *citoyens* qui devront désigner des représentants ; la souveraineté ne s'exercera plus dans des parlements mais dans des institutions productives où ce sont les *travailleurs associés* qui s'organiseront. On entre dans une logique tout à fait différente. Il faut avoir cela à l'esprit pour comprendre l'opposition de Proudhon aux « candidatures ouvrières » dans la *Capacité politique des classes ouvrières*. Il s'y oppose parce que les travailleurs doivent s'organiser *autrement*, et *ailleurs* : d'une manière qu'on peut définir, en employant un langage plus contemporain, en disant qu'il doivent s'organiser sur la base de leur rôle dans le processus de production (associations de producteurs) dans leurs propres organisations de classe. Ce qui anticipe l'anarcho-syndicalisme.

Le calcul économique

L'ambition de Proudhon est de constituer une science économique, c'est-à-dire une science qui permettrait de découvrir les formes que prendra la société libérée de l'exploitation. Il y a, dit-il, une science de la société « qu'il ne faut pas inventer mais découvrir ». Il s'agit de « découvrir et constater des lois économiques restrictives de la propriété et distributives de travail », c'est-à-dire les « lois de l'économie sociale » qui permettront de corriger les méfaits du système. S'il ne s'agit pas de donner les « recettes pour les marmites de l'avenir », selon l'expression de Marx¹, Proudhon entend quand même

¹ La vraie citation est la suivante : « La méthode employée dans le *Capital* a été peu

constituer une science qui permettra de déduire du présent les traits essentiels de la société de l'avenir. La science sociale qui décrit les dysfonctionnements du système capitaliste est la même que celle qui définira le fonctionnement de l'économie socialiste.

La vision proudhonienne de l'économie, inspirée par son expérience de comptable, reste marquée par le constat que l'on ne doit pas dépenser plus que ce que l'on gagne. L'économie politique, dit-il, est « la science des comptes de la société, des lois générales de la production et de la consommation des richesses »¹. Pour résoudre le problème de la misère, il faut « élever à la plus haute expression la science du comptable » ; « montrer les écritures de la société » et « établir l'actif et le passif de chaque institution ». Il faut « tenir les écritures à jour, c'est-à-dire déterminer avec exactitude les droits et les devoirs de manière à pouvoir, à chaque moment, constater l'ordre et le désordre et présenter la balance »². » Proudhon est surpris de découvrir que « bon nombre d'économistes étaient de fort mauvais comptables, n'entendant rien du tout au *doit* et à l'*avoir*, en un mot à la tenue des livres »³. Proudhon ajoute quelques paragraphes plus loin que « le comptable pour tout dire est le véritable économiste à qui une coterie de faux littérateurs a volé son nom. » Il n'y a jamais rien d'équivalent chez Marx, qui se situe toujours à un niveau théorique. La réflexion de Proudhon en reste constamment au niveau de la réalité, au niveau expérimental pourrait-on dire.

Proudhon fut de 1843 à 1847 chef comptable et chef de gestion dans l'entreprise lyonnaise de navigation fluviale des frères Gauthier. Son approche du problème s'en ressent, notamment lorsqu'il définit le premier des dysfonctionnements du système – l'accaparement de la force collective des travailleurs – comme une erreur dans les « comptes de la société » :

comprise, à en juger par les notions contradictoires qu'on s'en est faites. Ainsi, la *Revue positive* de Paris me reproche à la fois d'avoir fait de l'économie politique, métaphysique et – devinez quoi ? – de m'être borné à une simple analyse critique des éléments donnés, au lieu de formuler des recettes (comtistes ?) pour les *marmites* de l'avenir. » (*Capital*, Livre I^{er}, Avertissement au lecteur.) La formulation ne suggère pas qu'il ne faille *en aucun cas* proposer de recettes pour les « marmites de l'avenir », contrairement à l'interprétation qui est faite de la formule. Faute d'avoir envisagé de « recettes », les bolcheviks se sont retrouvés au pouvoir sans aucune idée de ce qu'il fallait faire.

¹ *Système des contradictions* Éditions Fresnes-Antony, II, p. 176. Proudhon écrit dans ses Carnets, le 15 janvier 1852, que « l'axiome fondamental » de l'économie politique est la comptabilité. Le 29 novembre 1847, il se plaint que « la France est une maison de commerce qui ne tient pas d'écriture ».

² *Confession d'un révolutionnaire*, Marcel Rivière 1929, p. 180.

³ *Système des contradictions*, Éditions Fresnes-Antony, II, p. 176.

« C'est en analysant, successivement, les facteurs qui ont concouru à cette erreur qu'il en viendra à découvrir une économie politique comme une SOCIO-ECONOMIE s'articulant en une *comptabilité économique*, une *sociologie économique* et un *droit économique* ¹. »

Nous avons évoqué cette erreur de compte, qui est l'accaparement par le propriétaire du surplus engendré par le travail collectif. La « comptabilité économique » de Proudhon est « propre à décrire les “équations” et les relations économiques de base et permettant l'évaluation exacte des opérations économiques et leur juste imputation entre les agents économiques », dit Jean Bancal. En fait, Proudhon veut constituer la « science de la production » qui se traduit sous la forme des « comptes de la société ». L'économie politique, science du travail, « se divise donc en trois parties selon que le travail est considéré “objectivement dans la matière”, “subjectivement dans l'homme” ou “synthétiquement sous l'angle de la répartition et de la distribution” ². »

« C'est assurément dans sa conception de l'économie comme science des comptes de la société que Proudhon montre un des aspects les plus originaux et les plus étonnamment modernes de sa pensée. Avec un sens génial de l'avenir il va faire d'une *comptabilité économique* avant la lettre un des moyens d'*ériger l'économie politique en science économique*. C'est cette comptabilité qui, en confrontant les ressources et les emplois, et en faisant la “balance” des productions et des consommations, donnera une base chiffrée permettant de constituer véritablement la valeur ³. »

Evoquant l'économie des pays du socialisme « réel », Pierre Naville avait bien vu le problème : « Avec le temps il devint plus clair que la substitution d'une planification centrale au marché libre n'abolissait pas la fonction de la valeur d'échange et que le problème des prix (y compris le salaire) restait au centre de la vie économique ⁴. » C'est ainsi, dit-il encore, que se cristallisa peu à peu une théorie du « marché socialiste », ouvertement reconnu en Yougoslavie, préconisé en Hongrie, camouflé en URSS. La question cruciale était de déterminer si la planification permettait de former des « prix

¹ Jean Bancal, *Proudhon, pluralisme et autogestion*, Aubier-Montaigne, I, p. 35. Nous empruntons à Jean Bancal le présent développement sur la comptabilité économique de Proudhon.

² J. Bancal, *op. cit.* p. 37.

³ *Ibid.*

⁴ Pierre Naville, *le Nouveau Léviathan*, 4, « Les échanges socialistes », éditions Anthropos, p. 235.

naturels ». La statistique devient l'outil indispensable pour constituer une comptabilité par branches et par secteurs.

Proudhon préconisait même l'application des mathématiques à l'économie politique. Son ambition est de constituer l'économie politique en « une science exacte et mathématique », pour reprendre les termes de Sainte-Beuve. La comptabilité économique « donnera à l'économie politique, considérée dans ses mécanismes de production et de répartition, *l'appareil scientifique* permettant d'exprimer l'équilibre des ressources et des emplois, les circuits économiques, et les opérations de production, de répartition et de financement effectuées entre les différents agents économiques ¹ »

Ce que Proudhon appelle une « comptabilité à partie double » est une comptabilité qui distingue entre comptes d'agents et comptes d'opérations, qui deviendra le principe de base de toute comptabilité économique. Proudhon propose rien moins que la constitution d'une comptabilité nationale qui aura une fonction prospective.

Cet aperçu extrêmement succinct permet tout de même d'avoir une idée de la nature des préoccupations de l'auteur du *Système des contradictions économiques*, extrêmement pragmatiques, et de saisir la distance qui sépare son approche de celle de Marx. Proudhon a littéralement engagé, sur les problèmes de la construction du socialisme, une réflexion scientifique qui tranche tragiquement avec le niveau de réflexion des communistes russes en 1917. Ainsi, interrogé avant la prise du pouvoir sur le fait que personne ne savait faire fonctionner le mécanisme gouvernemental, Lénine avait répondu : « N'importe quel ouvrier saura faire fonctionner un ministère au bout de quelques jours. Cela ne demande aucune connaissance spéciale. Les fonctionnaires assureront le travail. » Et pour l'argent, lui demanda-t-on alors, comment ferez-vous, puisque vous comptez annuler l'ancienne monnaie ? « Nous ferons marcher la planche à billets. On en imprimera autant qu'il faudra », répondit Lénine ². C'est d'ailleurs exactement ce qu'il fit. C'est donc fort de ces saines conceptions de politique économique que le parti bolchevik s'apprêtait à prendre le pouvoir. Lénine n'envisageait pas d'autre initiative économique que celle prise par l'Etat sous la forme d'émission de monnaie ou de gestion des ministères par « n'importe quel ouvrier ».

En Russie, à partir de la mise en place de la NEP en 1921, marché et planification devinrent des concepts antagoniques. L'existence simultanée des deux principes impliquait, aux yeux des idéologues du régime, un combat au terme duquel, si le marché l'emportait, il y aurait un retour au capitalisme et, si

¹ J. Bancal, *op. cit.*

² *Lénine*, David Shub, Idées-Gallimard, p. 204.

le plan l'emportait, des conquêtes ultérieures seraient possibles vers le socialisme. Là se trouvait le fond du débat entre Preobrajenski et Boukharine. C'est Staline qui tranchera en proclamant la victoire de la planification sur le marché, synonyme d'anarchie, de concurrence, d'exploitation et de course à la rentabilité.

Pourtant, que l'économie soit capitaliste ou socialiste, la fonction de la gestion économique reste, en principe, la même : affecter les ressources avec un maximum de rationalité, c'est-à-dire éviter le gaspillage. Si l'Etat dispose de tous les moyens et détermine seul les fins, on se trouve dans la situation, pressentie par Proudhon, d'une économie étatisée (la « commandite de l'Etat » qu'il reproche à Louis Blanc de vouloir instaurer) qui ne peut conduire qu'au gaspillage des ressources.

Après les soulèvements populaires en Hongrie et en Pologne, provoqués essentiellement par l'incapacité du système à améliorer les conditions de vie de la population, Khrouchtchev est contraint d'amorcer une réforme économique qui pose le problème du « marché socialiste ». En Pologne, d'intenses débats ont lieu. Oskar Lange estime en 1956 que le système a multiplié les « déséquilibres entre l'expansion de l'agriculture et celle de l'industrie, entre la capacité de production industrielle et l'approvisionnement en matières premières, entre l'augmentation quantitative de la production et sa qualité ainsi que son prix de revient, entre les programmes de production et d'investissement et le retard technique »¹. En URSS, on constate des aberrations telles que l'envoi d'acier de Leningrad à Vladivostok tandis que l'acier de Vladivostok est envoyé à Leningrad. De tels dysfonctionnements sont attribués au recours à des méthodes coercitives et à l'administration centralisée. Là encore, on est au cœur des problèmes soulevés par Proudhon, et qu'aucun marxiste n'a jamais évoqués avant d'être confronté aux réalités.

D'une façon générale, les administrateurs des pays de l'Est se plaignaient de l'impossibilité de définir la productivité du travail, faute de méthodes de calcul adéquates. Il n'y a pas non plus de moyen pour déterminer une comptabilité des coûts. Toutes ces préoccupations relèvent de la problématique du gaspillage. Paradoxalement, on en vint en URSS à constater des problèmes de surproduction pour certains biens de consommation, aboutissant à une chute importante des ventes, et à une accumulation des stocks. Ce phénomène a pris une ampleur importante dans les années 60 : chute de 30 % des ventes de machines à coudre en 1960 et 1963 ; chute de 10 % des ventes de montres en 1962 et 1963. Au début de 1964, les stocks de confection invendables dans les

¹ Cité par Naville, *op. cit.*, p. 237.

magasins soviétiques dépassaient 500 millions de roubles ; la valeur totale des stocks invendus atteignait 2 milliards de roubles ¹.

La réforme Liberman fut une tentative de réhabiliter le profit dans la gestion des entreprises soviétiques. Il s'agit de prendre comme indice de la réalisation du plan le profit des entreprises. Mais Liberman prend soin de préciser :

« En URSS, le profit, selon la nature de son origine, n'est en principe que l'indicateur du niveau de l'efficacité de la production. Le profit est la différence entre le prix de vente des biens et leur coût de production. Mais comme les prix sont chez nous en principe l'expression du taux de dépense du travail socialement nécessaire, cette différence est un critère de l'épargne relative dans la production... Par essence et dans leur source les profits dans le socialisme ne ressemblent que superficiellement à ceux de l'entreprise privée ; ils en diffèrent fondamentalement en nature et selon ce dont ils sont l'indicateur... La signification du profit en URSS a été réduite parce que l'on a ignoré dans une certaine mesure la loi de la valeur. Cette loi a été incorrectement interprétée par certains économistes soviétiques comme une sorte de malheureuse persistance du capitalisme dont on admettait qu'il fallait se débarrasser aussi vite que possible... Ignorer les exigences de la loi de la valeur conduisait à fixer arbitrairement les prix planifiés, et qui demeuraient trop longtemps en vigueur ². »

Précisément, Proudhon insiste constamment sur la nécessité de parvenir à la détermination de la valeur, à sa « constitution ». Au niveau de la micro-économie, rien ne peut indiquer, dans une opération particulière prise au hasard, « si c'est l'offre, valeur utile, qui l'a emporté, ou si c'est la valeur échangeable, c'est-à-dire la demande », dit Proudhon. Comme tout excès dans le prix d'une marchandise est suivi d'une baisse proportionnelle, « on peut regarder avec juste raison la moyenne des prix, pendant une période complète, comme indiquant la valeur réelle et légitime des produits ». Proudhon précise que cette moyenne, établie au niveau macro-économique, arrive trop tard ³ : dans le régime propriétaire, la constitution de la valeur se fait *a posteriori*. Mais qui peut dire, demande Proudhon, si cette moyenne, qui se situe au niveau macro-économique, ne pourra pas être un jour établie ?

¹ *Critique de l'économie politique*, La Nature des pays de l'Est, « Les réformes Liberman-Trapeznikov », p. 177-178.

² *Ibid.*

³ Bien entendu, Proudhon n'utilise pas les termes de micro- et de macro-économie...

« Qui sait si l'on ne pourrait pas, à l'avance, la découvrir ? Est-il un économiste qui ose dire que non ? Bon gré, mal gré, il faut donc chercher la mesure de la valeur : c'est la logique qui le commande ¹. »

Il reviendra à la société désaliénée, à la société associée, de parvenir à la constitution de la valeur. « L'opinion qui nie l'existence de cette mesure est irrationnelle, déraisonnable. » En somme, sur cette question, Proudhon reconnaît que tout le travail reste à faire. Il s'élève à la fois contre les économistes qui prétendent que « l'économie politique est une science des faits, et que les faits sont contraires à l'hypothèse d'une détermination de la valeur », et aux socialistes qui affirment que la question de la valeur est scabreuse et n'a plus lieu d'être « dans une association universelle, qui absorberait tout antagonisme ». Il s'oppose à la fois aux partisans du *statu quo* et à ceux qui refusent d'aborder le problème de face. Si la loi de l'échange n'est pas trouvée, dit-il, « la faute est non pas aux faits mais aux savants » ; et tant que l'homme travaillera pour subsister, la justice sera la condition de l'association : « sans une détermination de la valeur, la justice est boiteuse, est impossible ² ».

Le lecteur pourra être surpris par le soin méticuleux que met l'« anarchiste » Proudhon à réfléchir sur l'établissement d'un instrument de calcul économique dans la perspective de la construction d'une économie socialiste. Cela ne « colle » certes pas avec les idées reçues d'un « anarchisme » qui serait essentiellement destructeur, passionnel, spontané, etc. Proudhon avait dans ses réflexions anticipé tous les problèmes économiques qui se sont posés lors de la révolution russe. On peut regretter que les bolcheviks aient trop lu Marx et pas assez Proudhon...

Centralisation économique

La solution ne se trouve pas dans un aménagement du système représentatif, dans la recherche d'une forme plus adéquate, plus perfectionnée, mais dans la recherche d'une forme d'organisation fondée sur des bases totalement différentes. Proudhon propose alors un système qui fera vivre le peuple « sans gouvernement et sans votes. Le seul moyen est la création de garanties économiques [et l'] indépendance administrative complète des communes, cantons, départements. En un mot, centralisation de toutes les

¹ *Système des contradictions économiques*, Éditions Fresnes-Antony, I, p. 72.

² Le lecteur aura compris que pour Proudhon, le concept de « justice » ne doit pas être compris dans le sens juridique étroit mais dans son acception la plus large de société fondée sur la justice.

forces économiques ; décentralisation de toutes les fonctions politiques¹. » [*Je souligne.*] Si on applique les critères établis par Duquesne de la Vinelle, on a un régime dans lequel le système de référence est décentralisé et le système d'organisation centralisé.

L'idée de centralisation économique et de décentralisation politique se retrouve également chez Bakounine : lorsque celui-ci examine le système fédéral suisse – et il consacre de nombreuses pages à ce sujet – il constate que les progrès accomplis depuis 1848 sont, dans le domaine fédéral, surtout des progrès d'ordre économique : unification des monnaies, des poids et mesures, les grands travaux publics, les traités de commerce, etc. Et il commente :

« On dira que la centralisation économique ne peut être obtenue que par la centralisation politique, que l'une implique l'autre, qu'elles sont nécessaires et bienfaisantes toutes les deux au même degré. Pas du tout... La centralisation économique, condition essentielle de la civilisation, crée la liberté ; mais la centralisation politique la tue, en détruisant au profit des gouvernants et des classes gouvernantes la vie propre et l'action spontanée des populations². »

Prenons encore un texte de Bakounine datant de 1866 intitulé le « Catéchisme révolutionnaire »³, et qui est littéralement un programme politique. La formulation nécessite d'être « décodée » car elle est évidemment marquée par l'époque – le milieu du XIX^e siècle. Pourtant, ce texte expose l'essentiel des problèmes qui pourraient être soulevés par une économie libertaire.

« Lorsque les associations productives et libres cessant d'être les esclaves et devenant à leur tour les maîtresses et les propriétaires du capital

¹ Carnet 8, p. 276.

² Au sujet de la poursuite de Nečaev. (Œuvres, éd. Champ libre, V, 61.) [*Je souligne.*]

³ Le « Catéchisme révolutionnaire » de Bakounine a souvent été confondu, y compris par les auteurs les plus avisés, avec le « Catéchisme du révolutionnaire ». Rien ne relie ces deux documents. L'article « du » fait toute la différence, mais c'est une nuance sémantique qui a rarement été perçue. Le catéchisme « du » révolutionnaire définit, comme la formulation l'indique, le comportement de l'individu révolutionnaire. L'absence de l'article « du » dans le « catéchisme révolutionnaire » de Bakounine révèle qu'il ne s'agit pas de l'énonciation de règles de comportement individuel mais d'idées, d'un *programme politique*. De fait, le « Catéchisme révolutionnaire » est le point II d'un document intitulé « Principes et organisation de la Société internationale révolutionnaire », rédigé en 1866 lorsque Bakounine était à Naples.

qui leur sera nécessaire, comprendront dans leur sein, à titre de membres coopérateurs à côté des forces ouvrières, émancipées par l'instruction générale, toutes les intelligences spéciales réclamées par chaque entreprise, lorsque se combinant entre elles, toujours librement, selon leurs besoins et selon leur nature, dépassant tôt ou tard toutes les frontières nationales, elles formeront une immense fédération économique, avec un parlement éclairé par des données aussi larges que précises et détaillées d'une statistique mondiale, telle qu'il n'en peut encore exister aujourd'hui, et qui combinant l'offre avec la demande – pourra gouverner, déterminer et respecter entre différents pays la production de l'industrie mondiale, de sorte qu'il n'y aura plus de crises commerciales ou industrielles, de stagnation forcée, de désastres, plus de peines, ni de capitaux perdus. Alors le travail humain, l'émancipation de chacun et de tous régénérera le monde ¹. »

La population est organisée en « associations productives et libres », « maîtresses et propriétaires du capital ». Une association productive est une organisation qui regroupe les travailleurs occupés à des tâches qui concernent une branche particulière de production – une entreprise métallurgique, textile, etc. Le fait qu'elle soit « libre » ne signifie pas qu'elle est totalement détachée du reste de la société et qu'elle fait « ce qu'elle veut » mais que les membres qui la composent y adhèrent librement et que, dans le champ d'activité qui la concerne, elle s'organise de manière autonome : elle est en conséquence organisée de manière fédérative, ce qui implique que l'ensemble des associations productives sont associées entre elles.

Cette association est à la fois maîtresse et propriétaire du capital : elle organise elle-même le travail. La propriété n'est pas étatique. Ce sont les associations regroupées entre elles qui sont collectivement propriétaires du capital.

Ces associations se coordonnent entre elles pour former, au-delà des frontières nationales, une fédération économique à la tête de laquelle se trouve un « parlement » – une instance exécutive – dont on devine qu'il n'est pas élu par des « citoyens » mais dont les membres sont issus, de manière fonctionnelle, des associations et groupements d'associations.

Les associations regroupent l'ensemble des personnes qualifiées, « toutes les intelligences spéciales », qui contribuent à la bonne marche des entreprises « à titre de membres coopérateurs ». Il ne s'agit donc en aucun cas d'une optique ouvriériste.

En d'autres termes, l'instance exécutive n'est pas issue d'un processus de vote effectué par des individus isolés, comme dans le système parlementaire ;

¹ « Principes et organisation de la société internationale révolutionnaire. » I. Objet. II. Catéchisme Révolutionnaire. Mars 1866.

elle est constituée de représentants désignés en fonction de leur rôle dans le processus de production, par des hommes et des femmes eux-mêmes participant de ce processus de production.

Il apparaît que l'un des outils de la « gouvernance » exercée par ce « parlement » sera constitué par les « données aussi larges que précises et détaillées d'une statistique mondiale, telle qu'il n'en peut encore exister aujourd'hui ». Ainsi est affirmée la nécessité d'établir un véritable calcul économique fournissant à l'organe exécutif les informations précises nécessaires. Bakounine a parfaitement conscience que cet outil n'existe pas encore de son temps. On peut supposer qu'aujourd'hui, avec l'informatique, un tel outil pourrait exister. Cet outil, selon Bakounine, permettra de combiner l'offre et la demande, c'est-à-dire de déterminer les besoins de la population et d'affecter les ressources nécessaires à la satisfaction de ces besoins. L'instance exécutive pourra ainsi « gouverner, déterminer et respecter entre différents pays la production de l'industrie mondiale », ce qui évitera les crises et le gaspillage (les « capitaux perdus »).

On constate ainsi que les principaux éléments d'une économie de type libertaire sont exposés : le fédéralisme comme principe général d'organisation ; la décentralisation de la prise de décision et la centralisation dans l'application des décisions. Les réflexions de Proudhon et de Bakounine suggèrent qu'ils sont partisans d'un système qui couple la centralisation de l'économie avec la décentralisation du politique. Deux commentaires :

1. Cela tranche avec tout ce que le public pouvait penser de l'anarchisme ;

2. Cela tranche avec tout ce que le mouvement anarchiste pourra dire après la disparition de Bakounine : Kropotkine, par exemple, ne partagera pas du tout ce point de vue.

Nous ne développerons pas cette question ici, nous bornant à souligner que, en langage moderne, Proudhon et Bakounine préconisent un modèle fondé d'une part sur la décentralisation de la décision politique, d'autre part sur une économie organisée (planifiée ?). Ces deux notions s'intègrent parfaitement dans le système du fédéralisme libertaire. Cela signifie que les orientations générales de la production et de l'organisation économique font l'objet d'un large débat à tous les niveaux de la société, *dans des structures productives* ; et qu'une fois les orientations décidées, elles sont mises en œuvre de manière centralisée. Mais Il ne faut cependant pas entendre la notion de centralisation de l'économie comme une concentration des pouvoirs de décision entre les mains d'une minorité incontrôlée mais comme une mise en œuvre organisée, coordonnée par des instances exécutives, de décisions qui ont préalablement

fait l'objet d'un débat politique décentralisé – les instances exécutives étant elles-mêmes contrôlées selon des modalités qu'il faudra expliciter.

Proudhon est soucieux d'éviter la détention du pouvoir économique par une minorité qui ne manquerait pas de remettre en cause à la fois les libertés individuelles et les libertés collectives : que cette minorité soit constituée d'entrepreneurs capitalistes ou de l'appareil d'Etat, le problème reste le même :

« Le problème consiste donc pour les classes travailleuses non à conquérir mais à vaincre à la fois le pouvoir et le monopole, à faire surgir des profondeurs du travail une autorité plus grande, un fait plus puissant, qui englobe le capital et l'Etat, et qui les subjugue ¹. »

Une économie libertaire, si on s'en tient aux indications données par Proudhon, mais en utilisant les concepts de M. Duquesne de la Vinelle, serait caractérisée par un système de référence (mode de détermination des besoins) décentralisé et un système d'organisation (gestion de l'économie) centralisé. En application de ces données, l'organisation libertaire se situerait en bas à droite du tableau de Duquesne de la Vinelle : elle serait définie par une « économie de marché intégrale » et la « centralisation de la gestion courante ». Ce qui évidemment de « colle » pas...

- Une première difficulté apparaît : une détermination décentralisée des besoins (système de référence), dans la logique de ce tableau, situe cette économie dans la colonne « Economie de marché intégrale », ce qui ne correspond pas au principe général d'une économie libertaire.

Il n'est envisagé aucune autre possibilité de détermination décentralisée des besoins que dans le cadre d'une économie de marché. Notre réflexion devra donc porter sur ce point.

- Ensuite, la notion de « centralisation de la gestion courante » (systèmes d'organisation) n'est envisagée que dans le cadre étatique, c'est-à-dire une instance elle-même centralisée dont les décisions en matière d'affectation des ressources demeurent à peu près incontrôlables, alors que la « centralisation » de la gestion économique dans une optique libertaire ne peut s'entendre que dans un cadre fédéraliste – notion qu'il conviendra peut-être de préciser, mais qui ne peut en aucun cas être assimilable à la centralisation étatique.

¹ *Système des contradictions économiques*, Éditions Fresnes-Antony, I, p. 313.

On peut donc conclure que ni en matière de détermination des besoins, ni en matière d'affectation des ressources, l'économie libertaire ne trouve sa place dans ce tableau, sauf à y intégrer :

1. L'idée qu'une détermination décentralisée des besoins puisse se faire autrement que par le marché ;
2. L'idée que les décisions concernant l'affectation des ressources puissent se faire par un processus politique décentralisé.

Ni marché, ni Etat...

On constate en revanche que les différentes variantes du système communiste s'y insèrent parfaitement, ce qui tend à confirmer que le système communiste n'est qu'une variante du système capitaliste, les systèmes de référence et d'organisation de l'un et de l'autre n'étant que des degrés variables de centralisation ou de décentralisation.

« Dans la société, le consommateur et le producteur ne font qu'un », dit Proudhon dans le *Système des contradictions économiques*¹. Au contraire des auteurs socialistes issus de l'école marxiste, Proudhon fonde une démocratie économique dans laquelle les consommateurs ne sont pas exclus. Ceux-ci ont une représentation ès qualités : « l'armée des travailleurs-consommateurs se substitue à l'armée capitaliste », dit-il dans ses *Carnets* le 1^{er} octobre 1847, c'est-à-dire peu après la publication de son *Système des contradictions économiques* – ouvrage dans lequel est précisément affirmée « l'identité entre le producteur et le consommateur ».

Proudhon a clairement entrevu l'importance de la question de la détermination des besoins. Dans le *Système des contradictions économiques*, dit-il encore, l'homme a besoin « d'une grande variété de produits avec l'obligation d'y pourvoir par son travail » : de là surgit l'opposition entre valeur utile et valeur échangeable. Se pose donc la question de la demande :

« Quelle que soit l'abondance des valeurs créées et la proportion dans laquelle elles s'échangent, pour que nous échangions nos produits, il faut, si vous êtes demandeur, que mon produit vous convienne, et si vous êtes offrant, que j'agrée le vôtre². »

¹ Dans *Idee générale de la révolution au XIX^e siècle*, Proudhon forme le projet d'une société où «chaque individu soit également et synonymement producteur et consommateur».

² *Système des contradictions économiques*, Éditions Fresnes-Antony, I, p. 64.

Il en résulte que « le seul juge de l'utilité, ou, ce qui revient au même, du besoin, est l'acheteur ». Il faut donc que l'acheteur – ou le consommateur – puisse exprimer son besoin. Dans ce passage, Proudhon montre l'inadéquation à la fois du marché (qu'il appelle « la liberté ») et du communisme, c'est-à-dire d'une détermination centralisée des besoins. Le communisme « ne triomphera jamais de cette difficulté », dit-il, mais avec la « liberté » – le marché – la production reste nécessairement indéterminée, soit en quantité, soit en qualité, si bien qu'au point de vue du progrès économique, comme à celui de la convenance des consommateurs, l'estimation demeure éternellement arbitraire ».

Lorsque Proudhon expose que « nul n'a droit d'imposer à autrui sa propre marchandise : le seul juge de l'utilité, ou, ce qui revient au même, du besoin, est l'acheteur ¹ », il suggère pratiquement l'identité entre le capitalisme de marché et le capitalisme d'Etat, c'est-à-dire le communisme : dans les deux cas c'est une minorité – entrepreneurs ou bureaucratie d'Etat – qui décide et qui s'impose comme « arbitre de la convenance ». S'il n'y a pas une liberté réciproque entre producteur et consommateur, c'est-à-dire en fait concertation, on a affaire à une « spoliation ».

Mais alors surgit un autre problème : faut-il, pour rendre rationnelle la relation entre consommateur et producteur, « limiter la production au juste nécessaire » ? Ce serait là, dit Proudhon « m'ôter la faculté de choisir » et détruire la concurrence, « seule garantie du bon marché ». Ce serait remplacer l'arbitraire commercial par l'arbitraire administratif. On en revient toujours à l'idée d'une concurrence sans laquelle il n'est pas possible de déterminer la valeur : « Il ne s'agit pas d'abolir l'idée de valeur, ce qui est aussi impossible que d'abolir le travail, mais de la déterminer ; il ne s'agit pas de tuer la liberté individuelle, mais de la socialiser ². »

Il n'y a pas chez Proudhon d'exposé systématique de ce qu'il faudrait faire ; il n'a jamais prétendu proposer un programme politique – en dehors des textes qu'il publia pendant la révolution de 1848. On trouve cependant des indications éparses dans son œuvre qui peuvent permettre d'extrapoler. Ainsi, dans *Des réformes à opérer...*, il évoque la mise en place d'une « convention entre les producteurs et les consommateurs » ³ qui « se trouvera elle-même formée par groupes, pouvant traiter comme un seul homme, soit de leur consommation collective, soit-même, en certains cas, de leurs consommations individuelles ».

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* p. 65.

³ Des réformes à opérer dans l'exploitation des chemins de fer, librairie Garniers frères, 1855, p. 309.

Tout cela se place dans une perspective « réformiste », mais on peut imaginer ce que *ce réformisme-là* pouvait signifier en 1855. Et en extrapolant, on comprend que la constitution des consommateurs en organisations pouvant « traiter comme un seul homme » peut constituer un indice important de ce qui pourrait être réalisé dans une économie socialisée dans le sens de la détermination des besoins *par les consommateurs eux-mêmes*.

Consommateurs de tous les pays, unissez-vous !

Que des auteurs libertaires – Proudhon et Kropotkine – aient pu considérer comme déterminant le point de vue du consommateur, et pas seulement celui du producteur, n'est pas surprenant dans la mesure où, de leur point de vue, la question de la détermination des besoins ne relève ni de l'Etat ni du marché, mais des... consommateurs eux-mêmes.

Kropotkine a poussé les réflexions de Proudhon beaucoup plus loin, en insistant sur la nécessité d'éviter en outre le gaspillage. Le révolutionnaire russe avait dénoncé le fantastique gaspillage de ressources et d'énergie provoqué par l'économie de marché, ce qu'un auteur américain, Vance Packard, confirma dans un livre publié en 1962 et dont le titre français, *l'Art du gaspillage* ¹ est suffisamment explicite.

En 1965, Murray Bookchin publie aux États-Unis un livre, qui ne sera traduit en français qu'en 1976 : *Vers une technologie libératrice*. Bookchin se place dans une perspective très kropotkinienne en essayant d'examiner le potentiel libérateur de la technique moderne. L'auteur s'interroge sur la possibilité de transformer la machine en un instrument fonctionnant comme un tout non hiérarchisé :

« L'essor industriel et les nouveaux développements techniques de la deuxième moitié du XIX^e siècle, par leur caractère à la fois prometteur et limité, ont profondément influencé la pensée révolutionnaire du XIX^e siècle. Pour la première fois dans l'histoire, grâce aux innovations introduites dans les procédés de fabrication, surtout dans l'industrie textile et la sidérurgie, il était possible d'ancrer le rêve d'une société libératrice dans une perspective concrète d'abondance matérielle et de loisirs accrus pour la masse des gens. L'aspiration au socialisme pouvait se fonder sur l'intérêt plutôt que sur de vagues espérances humanitaires. »

Bookchin semble dire là que ce que Kropotkine avait pressenti devient désormais possible. Dans les révolutions du passé, « le développement technologique était en dessous du niveau qui permettait aux hommes de se

¹ Calmann-Lévy, 1969.

libérer du besoin, du travail et de la lutte pour les nécessités matérielles de l'existence », dit encore Bookchin. Or c'est très précisément ce que Kropotkine avait pressenti. Aujourd'hui, les pays occidentaux et « potentiellement tous les pays » ont développé une technologie qui permet d'envisager « la possibilité d'une ère d'abondance matérielle presque sans travail ». Reconnaisant que Kropotkine fut celui « dont l'influence en ce qui concerne les spéculations de cet ordre fut plus importante parmi les anarchistes », Bookchin conclut à la possibilité de « modes de vie décentralisés et communautaires, ce que je préfère appeler des formes écologiques d'association humaine ».

Kropotkine pose en fait la question du système d'identification, le processus à partir duquel les besoins sont identifiés et satisfaits. Ce processus lui-même définit le cadre politique dans lequel s'exerce la souveraineté.

La doctrine de Kropotkine se caractérise par l'insistance particulière qu'il apporte aux problèmes de la consommation. En fait, ce point n'avait pas échappé à ses prédécesseurs : Bakounine disait en particulier qu'une révolution sociale n'a de sens que si elle améliore immédiatement les conditions d'existence de la population. C'est d'ailleurs là un des points essentiels qui distingue l'anarchisme du marxisme dans leurs réalisations concrètes ¹.

Kropotkine souligne que le système capitaliste n'a pas pour objet de produire pour satisfaire les besoins de la population mais pour faire des profits. Sa réflexion, tout à fait moderne, s'inscrit dans les débats sur la société de consommation. La révolution devra renverser l'ordre des priorités et ajuster l'appareil productif aux besoins réels de la population – mais il ne s'attarde pas sur le cadre institutionnel dans lequel les besoins sont exprimés. C'est dans cette perspective que Kropotkine a élaboré le concept de la « prise au tas », qui a été souvent caricaturé.

L'aisance pour tous n'est pas un rêve. Kropotkine estime qu'à peine un tiers de la population est affecté à un travail productif et crée la richesse globale. Si, parmi le reste, « ceux qui gaspillent aujourd'hui les fruits du travail d'autrui étaient forcés d'occuper leurs loisirs à des travaux utiles, notre richesse grandirait en proportion multiple du nombre de bras producteurs » ². A cela, il faut ajouter que contrairement à ce que pense Malthus, « l'homme

¹ Dans les deux exemples historiques où le mouvement anarchiste a eu une prise réelle et massive sur les événements, en Ukraine et en Espagne, les conditions de vie de la population se sont améliorées – ainsi que l'appareil productif, d'ailleurs. Après la révolution russe, les bolcheviks ont conduit la Russie à un désastre économique qui fut responsable de dizaines de millions de morts. Ce point est abordé dans : René Berthier, *Octobre 1917, le Thermidor de la révolution russe*, éditions CNT-région parisienne.

² « La Révolution sera-t-elle collectiviste ? »

accroît sa force de production bien plus rapidement qu'il ne se multiplie lui-même ».

La productivité du travail est telle que la société capitaliste crée des oisifs : « Le nombre des oisifs et des intermédiaires augmente dans une proportion effroyable ¹. » Kropotkine récuse catégoriquement la thèse des marxistes selon lesquels le capital, se concentrant en un petit nombre de mains, il suffira d'exproprier quelques capitalistes. Au contraire, dit-il à juste titre, le nombre de ceux qui vivent aux dépens du travail d'autrui est toujours plus considérable. Ainsi, il n'y a pas en France « dix producteurs directs sur trente habitants ».

« Et combien sont les rentiers ou les intermédiaires qui ajoutent les revenus prélevés sur l'univers entier à ceux qu'ils s'octroient en faisant payer au consommateur de cinq à vingt fois plus que ce qui est payé au producteur ² ? »

La thèse de Kropotkine, selon laquelle la haute productivité du travail et la concentration du capital créé un nombre croissant de personnes ne vivant pas directement de la production, est confirmée par les faits. A l'appui de sa thèse, Kropotkine cite un autre argument : la sous-production artificiellement organisée par les capitalistes pour maintenir les prix élevés. « C'est la limitation consciente et directe de la production ; mais il y a aussi la limitation indirecte et inconsciente qui consiste à dépenser le travail humain en objets absolument inutiles ou destinés uniquement à satisfaire la sottise vanité des riches ³. » La productivité est réduite indirectement par le gaspillage des forces qui pourraient servir à produire, et surtout à préparer l'outillage nécessaire à cette production.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* Cf. Proudhon, dans *Théorie de la propriété* : « En France, vingt millions de travailleurs, répandus dans toutes les branches de la science, de l'art et de l'industrie, produisent toutes les choses utiles à la vie de l'homme ; la somme de leurs journées égale, chaque année, par hypothèse, 20 milliards ; mais à cause du droit de propriété et de la multitude des aubaines, primes, dîmes, intérêts, pots-de-vin, profits, fermages, loyers, rentes, bénéfices de toute nature et de toute couleur, les produits sont estimés par les propriétaires et les patrons 25 milliards : qu'est-ce que cela veut dire ? Que les travailleurs qui sont obligés de racheter ces mêmes produits pour vivre doivent payer 5 ce qu'ils ont produit pour 4, ou jeûner de cinq jours l'un. » Dans son écrit de 1863, Proudhon reprend une citation du *Mémoire sur la propriété* de 1840 – façon de souligner qu'il n'a pas changé de point de vue sur sa condamnation du « droit d'aubaine, ce droit tellement inhérent, tellement intime à la propriété, que là où il n'existe pas, la propriété est nulle ».

³ *Ibid.*

« Mais ce n'est pas encore tout. Car il se dépense encore plus de travail en pure perte : ici pour maintenir l'écurie, le chenil et la valetaille du riche, là pour répondre aux caprices des mondaines et au luxe dépravé de la haute pègre ; ailleurs pour forcer le consommateur à acheter ce dont il n'a pas besoin, ou lui imposer par la réclame un article de mauvaise qualité ; ailleurs encore, pour produire des denrées absolument nuisibles, mais profitables à l'entrepreneur. Ce qui est gaspillé de cette façon suffirait pour doubler la production utile, ou pour outiller des manufactures et des usines qui bientôt inonderaient les magasins de tous les approvisionnements dont manquent les deux tiers de la nation ¹. »

En résumé, les « nations civilisées » (entendre : les nations industrielles) augmentent très rapidement leur force de production, mais en même temps tracent des limites à ces forces productives. Devant un tel constat, on ne peut que déduire qu'une organisation rationnelle de l'économie permettrait de créer l'aisance pour tous (Kropotkine ne parle pas d'abondance).

L'idée de « prise au tas », dont parle Kropotkine dans *la Conquête du pain*, ne fit pas l'unanimité dans le mouvement anarchiste. Elle fut surtout mal comprise par les anarchistes de son temps – pour ne pas parler des auteurs libéraux ou marxistes. Dans les deux occurrences où cette expression est évoquée dans le livre, elle est accompagnée d'une précision qu'on a souvent occultée : « prise au tas de ce qu'on possède en abondance ! Rationnement de ce qui doit être mesuré, partagé. »

L'expression « prise au tas » est extrêmement maladroite car elle suggère effectivement un « tas », au sens propre ou au sens figuré, dans lequel il suffira de piocher à sa guise. Ce n'est pas ce que voulait dire Kropotkine. Sa vision s'inscrit dans le cadre d'une société industrielle développée, à haute technologie et à haute productivité du travail. Dans cette perspective, l'acquisition d'une automobile ou d'un ordinateur relève aujourd'hui de la « prise au tas », en ce sens que la quantité disponible de ces articles suffit aux besoins des consommateurs. Aujourd'hui, le mode d'acquisition de ces articles se fait par l'achat, mais ce serait une naïveté de croire que dans une société qui aurait aboli le salariat tout serait « gratuit ».

L'anarchiste italien Malatesta écrivit que Kropotkine « disait toujours que le problème le plus urgent était celui de la consommation, que pour faire triompher la révolution il fallait satisfaire immédiatement et abondamment les besoins de tous, et que la production suivrait le rythme de la consommation. De là cette idée de la prise au tas, qu'il mit à la mode et qui est bien la manière la plus apte à plaire à la foule, et en même temps la plus primitive et la plus

¹ *La conquête du pain*, ch. 1.

utopique¹. » La critique de Malatesta est partielle car Kropotkine n'a jamais dit que les produits manufacturés étaient fabriqués *ex nihilo*. D'une façon ou d'une autre, l'acquisition d'un objet est inscrit quelque part dans une *comptabilité*.

L'intuition de Kropotkine est indéniable. Il est d'une certaine manière l'inventeur de l'idée de société de consommation et de société des loisirs : « En travaillant cinq à quatre heures par jour jusqu'à l'âge de 45 à 52 ans, l'homme pourra produire aisément tout ce qui est nécessaire pour garantir l'aisance à la société². » Sa vision était sans doute trop en avance sur son temps pour être comprise d'un homme comme Malatesta.

Concurrence

Le schéma d'une économie de libre concurrence dans laquelle l'Etat n'intervient pas est une pure fiction. Ce serait une naïveté de penser que dans une économie libérale il n'y ait pas une forme certaine d'« autorité » pour fixer les règles juridiques. Par ailleurs, des rapports concurrentiels peuvent exister à l'intérieur d'un même groupe capitaliste. Enfin, l'idée que les grands groupes industriels et financiers se livrent à une concurrence à mort doit être considérablement nuancée. Il existe de multiples formes d'entente, d'association, de collaboration entre grands groupes dont le citoyen peut penser qu'ils se livrent à une guerre féroce. La concurrence sert en grande partie d'argument pour justifier les dégraissages de personnels (et l'engraissement des actionnaires, pourrait-on dire).

Du point de vue de l'approche libertaire de l'économie, certaines questions doivent être soulevées, qui le sont rarement. Dans la mesure où l'organisation de l'économie exige une efficacité maximale de l'allocation des ressources rares – signifiant par là le minimum de gaspillage – il faut définir des modalités permettant :

- De garantir une information précise concernant les ressources disponibles et les moyens qu'il est possible de mettre en œuvre. Il ne sert à rien d'appeler la population à exprimer ses besoins individuels et collectifs sans qu'elle soit informée de ces questions. Dans le plan d'organisation sociale de la CGT-SR, un Office de la statistique est chargé de centraliser toute information relative à la marche de l'industrie, : « matières premières et produits transformés reçus et expédiés ; main-d'œuvre employée, disponible ou nécessaire ». Les

¹ « Pierre Kropotkine, souvenir et critiques d'un de ses vieux amis », *Studi sociali*, 15 avril 1931, in *La pensée de Malatesta*, groupe Eugène-Varlin, Fédération anarchiste.

²*La Conquête du pain*.

syndicalistes révolutionnaires de cette époque ne pouvaient évidemment pas imaginer l'existence d'un outil comme l'informatique.

• D'affecter les fonctions d'exécution des décisions aux plus compétents. L'expérience du système capitaliste montre à l'envi que les chefs d'entreprise font aussi très souvent preuve d'incompétence. Ce qui ne les empêche pas, lorsqu'ils sont patrons de grands groupes et qu'ils coulent l'entreprise dont ils avaient la direction, de toucher des indemnités colossales. L'expérience, plus limitée il est vrai, d'ouvriers désignant leurs cadres montre qu'ils ne sont pas idiots au point de désigner les plus incompétents¹. Le principal danger qui guette un système libertaire d'organisation est la tentation que pourront avoir les mandatés de s'accrocher à leur mandats. Ce danger existe d'ailleurs dans toutes les organisations. Il n'y a qu'une seule parade, sur laquelle le mouvement syndical français devrait méditer : la rotation des mandats.

Le système capitaliste fonde sa légitimité sur le principe de l'économie concurrentielle dont on sait qu'elle est une fiction. La concurrence parfaite n'est qu'un schéma théorique qui n'a jamais eu de réalité historique. Paradoxalement, elle est de plus en plus inapplicable dans une économie qui se globalise de plus en plus. La concurrence et le marché dont on dit que ce sont les seuls moyens de parvenir à une définition optimale des besoins se trouvent en fait neutralisés par la complexification de l'économie globale qui rend impossible l'acquisition de l'ensemble des informations permettant de définir ces besoins.

« La concurrence parfaite n'est [...] qu'un schéma purement théorique significatif sans doute comme image transcendante d'un monde idéal mais inapplicable à notre époque au monde réel. » Duquesne de la Vinelle, *Une théorie des systèmes économiques*, Editions de la Librairie encyclopédique, Bruxelles, 1969, ch. V.

Pour faire bonne mesure, l'auteur ajoute d'ailleurs : « un régime de centralisation totale n'est pas davantage réalisable en pratique. En effet, il est impossible de centraliser la totalité des informations nécessaires à l'échelon supérieur de la hiérarchie d'une hypothétique organisation totalement centralisée. »

Une économie libertaire se donnera tout d'abord pour tâche de simplifier les flux – un thème récurrent dans les réflexions de Kropotkine. Le révolutionnaire russe engageait la population à consommer d'abord les

¹ Ce fut en particulier longtemps le cas de la presse parisienne où les ouvriers du Livre élaient leurs cadres.

produits fabriqués ou récoltés localement afin d'éviter le gaspillage en transports. Cette recommandation ne relevait pas d'une tendance à se replier sur soi mais du souci d'éviter le gaspillage. Aujourd'hui, il est totalement irrationnel qu'un pays européen produise des yaourts, les fasse emballer en Extrême-Orient pour les rapatrier et les mettre en vente dans le pays d'origine. D'innombrables exemples de ce genre pourraient être évoqués.

Pour ce qui concerne le système étatisé, il est impossible de centraliser l'ensemble des informations nécessaires au sommet de la hiérarchie pour traiter ces informations et les exploiter efficacement. C'est ce que Proudhon avait pressenti. Quant à la mise en application des décisions, le système centralisé se heurterait à des obstacles insurmontables pour leur exécution. Une administration pléthorique serait nécessaire, administration en outre extrêmement rigide et incapable de s'adapter à la variabilité inévitable des données.

* * *

La reconnaissance par Proudhon de la nécessité d'une certaine forme de concurrence dans l'économie a été diversement interprétée. Les libéraux y voient une légitimation de l'économie de marché ; les marxistes une atteinte intolérable au dogme intangible de la centralisation et de la planification étatiques.

Concurrence et propriété foncière

Pour comprendre les positions apparemment contradictoires de Proudhon sur la concurrence, il faut distinguer les deux approches qu'il fait du phénomène : l'approche économique et l'approche sociologique.

Proudhon a abondamment décrit les effets de la concurrence en tant que phénomène relevant des mécanismes économiques du système capitaliste. Elle provoque des effets dévastateurs lorsqu'elle est le corollaire de la propriété¹. Le fermier, l'industriel sont obligés pour survivre d'écraser leurs concurrents, de « s'emparer de la production d'autrui ». Par la concurrence, « la société se dévore »².

« J'appelle concurrence non pas seulement la rivalité de deux industries

¹ « La concurrence, avec son instinct homicide, enlève le pain à toute une classe de travailleurs. » (*Système des contradictions économiques*, Éditions Fresnes-Antony, I, p. 191.)

² *Qu'est-ce que la propriété ?* Ed. Rivière, p. 268. « Concurrence et profit : l'un est la guerre, l'autre le butin », dit encore Proudhon.

de même espèce, mais l'effort général et simultané que font toutes les industries pour se primer l'une l'autre. Cet effort est tel aujourd'hui, que le prix des marchandises peut à peine couvrir les frais de fabrication et de vente ; en sorte que les salaires de tous les travailleurs étant prélevés, il ne reste plus rien, pas même l'intérêt pour les capitalistes ¹. »

Comme pour la propriété, comme pour la valeur, Proudhon définit la concurrence comme un phénomène contradictoire, qu'il s'agit de réguler. Si elle est livrée à elle-même, si elle ne « s'exerce qu'au profit d'intérêts privés et que ses effets sociaux n'aient été ni déterminés par la science, ni réservés par l'Etat », elle conduit à l'oligarchie, à la guerre civile ². Elle a besoin d'un « principe supérieur qui la socialise et la définisse ».

En effet, sur le terrain économique, la concurrence est « nécessaire à la constitution de la valeur, c'est-à-dire au principe même de la répartition, et par conséquent à l'avènement de l'égalité » *Système des contradictions*.

Appliquée à la propriété foncière, Proudhon considère la concurrence comme le mécanisme qui va aboutir à terme, par un processus dialectique, à épuiser les contradictions, ce qui permettra de mettre en place les mesures qui de régulation de la propriété en empêchant son accaparement. L'accession de tous à la propriété, sous la condition que la production soit organisée dans l'intérêt de tous, équivaut en fait à une socialisation. Proudhon préconise au point de départ un partage égal de la terre ; il préconise également, « pour qu'il n'y ait pas abus, qu'il soit maintenu de génération en génération », c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de concentration du capital foncier. C'est donc à une propriété dont les prérogatives sont extrêmement limitées que nous avons à faire, une propriété dont le propriétaire est obligé de s'associer aux autres propriétaires pour assurer la production : c'est là, nous semble-t-il, le sens du « pacte fédératif qui lui confère la propriété », qui lie le citoyen et le pousse à veiller, en tant que « membre du corps social, à ce que sa propriété ne fasse détrimment à la chose publique » ³. En outre, si le citoyen, lié par ce « pacte fédératif », suit naturellement la loi de son intérêt, il doit également veiller, en tant que « membre du corps social, à ce que sa propriété ne fasse détrimment à la chose publique » ⁴.

Paradoxe ? Après avoir dénoncé les effets dévastateurs de la concurrence, Proudhon la pose maintenant comme facteur d'égalité ? Rappelons que l'auteur du *Système des contradictions* ne cesse de clamer que les mécanismes

¹ *Qu'est-ce que la propriété ?*, éd. Rivière, p. 274.

² *Système des contradictions*, Éditions Fresnes-Antony, I, p. 207.

³ *Idée générale de la révolution*.

⁴ *Ibid.*

du système capitaliste sont contradictoires. Il est impossible, dit-il, d'établir une comptabilité économique – donc de répartir les produits – si on ne définit pas leur valeur ou, si on veut, leur prix de revient. Par ailleurs, le lien entre la répartition des produits et l'égalité est évident, dans la mesure où il ne saurait y avoir de répartition équitable sans connaissance de la valeur de ce qui est réparti. Or cette valeur ne peut s'établir que par la comparaison. Et pour qu'on puisse comparer les prix de revient de deux produits, il faut qu'il y ait concurrence.

« Tant qu'un produit n'est donné que par un seul et unique fabricant, la valeur réelle de ce produit reste un mystère, soit dissimulation de la part du producteur, soit incurie ou incapacité à faire descendre le prix de revient à son extrême limite ¹. »

Le même raisonnement vaut pour les salaires, dont Proudhon souhaite qu'ils puissent, comme le travail, être garantis mais il affirme qu'il est impossible de garantir le salaire « sans la connaissance exacte de la valeur, et que cette valeur ne peut être découverte que par la concurrence, nullement par des institutions communistes ou par un décret du peuple » ².

Dans ces quelques lignes, Proudhon semble anticiper sur les débats qui auront lieu dans les pays du « socialisme irréal » sur la question de la valeur.

L'organisation globale de la société

La concurrence est aussi une donnée inéluctable de toute vie sociale. C'est là un simple constat sociologique. La concurrence – ou si on préfère, la tension – est un élément constitutif de toute relation sociale, au même titre que la coopération.

« ...la concurrence et l'association s'appuient l'une sur l'autre ; elles n'existent pas l'une sans l'autre ; bien loin de s'exclure, elles ne sont pas même divergentes. Qui dit concurrence, suppose déjà but commun ; la concurrence n'est donc pas l'égoïsme, et l'erreur la plus déplorable du socialisme est de l'avoir regardée comme le renversement de la société. Il ne saurait donc être ici question de détruire la concurrence, chose aussi impossible que de détruire la liberté ; il s'agit d'en trouver l'équilibre, je dirais volontiers la police. Car toute force, toute spontanéité, soit individuelle, soit collective, doit recevoir sa détermination ; il en est à cet

¹ *Système des contradictions, Système des contradictions économiques*, Éditions Fresnes-Antony, I, p. 180.

² *Ibid.*

égard de la concurrence comme de l'intelligence et de la liberté. Comment donc ta concurrence se déterminera-t-elle harmoniquement dans la société ?...¹. »

Une société sans tensions est une société morte. L'idée qu'on puisse, dans une société quelle qu'elle soit, supprimer la concurrence (optique marxiste) ou la coopération (optique néolibérale²) relève de la pure utopie. Tout au plus peut-on mettre l'accent sur l'une ou l'autre : « Ôtez la concurrence », dit Proudhon, et « la société, privée de force motrice, s'arrête comme un pendule dont le ressort est détendu »³. Lorsqu'il déclare dans le *Système des contradictions* que la concurrence « est l'expression de l'activité collective »⁴, ce n'est pas l'analyste des mécanismes du capitalisme qui s'exprime mais le sociologue.

Dénué de toute illusion sur le comportement humain, Proudhon a en outre parfaitement compris que la suppression de toute concurrence, de toute émulation dans la société du communisme d'Etat engendrerait l'irresponsabilité – en quoi il a encore une fois admirablement pressenti ce qui allait se passer après la révolution d'Octobre. Il a compris « l'impossibilité absolue pour l'homme de remplir son devoir dès qu'il se trouve déchargé de toute responsabilité envers lui-même », car « la responsabilité envers soi, en matière de travail, implique nécessairement, vis-à-vis des autres, concurrence »⁵.

« Ordonnez qu'à partir du 1^{er} janvier 1847 le travail et le salaire sont garantis à tout le monde : aussitôt une immense relâche va succéder à la tension ardente de l'industrie ; la valeur réelle tombera rapidement au-dessous de la valeur nominale ; la monnaie métallique, malgré son effigie et son timbre, éprouvera le sort des assignats ; le commerçant demandera plus pour livrer moins ; et nous nous retrouverons un cercle plus bas dans l'enfer de misère dont la concurrence n'est encore que le troisième tour⁶. »

¹ *Système des contradictions économiques*, Éditions Fresnes-Antony, I, p. 206.

² On pense en particulier à Margaret Thatcher, qui exalta la concurrence et l'individu, et rabaissa systématiquement la coopération et la société : « il n'y a rien de tel que la société ; il y a seulement des individus. »

³ *Les confessions d'un révolutionnaire* (1849). Proudhon dit également dans le *Système des contradictions économiques* : « La concurrence dans le travail peut-elle être abolie ? Autant vaudrait demander si la personnalité, la liberté, la responsabilité individuelle peut être supprimée. » (Ed. Rivière, t. I, chap. V, « La concurrence », p. 237.

⁴ *Système des contradictions*, Éditions Fresnes-Antony, I, p. 205.

⁵ *Système des contradictions*, Éditions Fresnes-Antony, I, p. 180.

⁶ *Système des contradictions*, Éditions Fresnes-Antony, I, p. 181.

Ce que Proudhon craint par-dessus tout dans la suppression de la concurrence envisagée par le communisme d'Etat, c'est la négligence, la dilapidation, la « crainte de se compromettre », « tous les défauts enfin qu'on remarque dans l'administration de la fortune publique, par opposition à celle de la fortune privée »¹. C'est sans doute une vision quelque peu désabusée, mais c'est une vision sans aucune illusion ni complaisance, qui prend en compte les comportements prévisibles de toute personne qui se trouve dans la position du fonctionnaire inamovible. En cela Proudhon s'oppose radicalement à Louis Blanc, le représentant du communisme d'Etat, pour qui « le remède à la concurrence, ou plutôt le moyen de l'abolir, consiste dans l'intervention de l'autorité, dans la substitution de l'État à la liberté individuelle »².

Proudhon est totalement sceptique à l'idée que les individus puissent être durablement mus par le dévouement ; aussi reproche-t-il à Louis Blanc de s'étourdir avec « la sonorité de ses phrases : l'intérêt privé, il le remplace par le dévouement à la chose publique ; à la concurrence, il substitue l'émulation et les récompenses »³. C'est là une assez bonne description du système soviétique.

Proudhon avait compris ce que les dirigeants soviétiques ont mis cinquante ans à comprendre : s'il n'y a pas une certaine forme de concurrence (ou, si l'on veut, d'émulation, bien qu'il emploie lui-même ce terme dans un sens péjoratif) dans l'appareil de production, aucun effort ne sera encouragé pour réduire les coûts de production, optimiser l'usage du matériel et éviter le

¹ *Système des contradictions*, Éditions Fresnes-Antony, I, p. p. 211. La citation de Sismondi est extraite de *Etudes sur l'économie politique*, t. II, Bruxelles, Société typographique belge, 1838, page 255.

² *Système des contradictions*, Éditions Fresnes-Antony, I, p. 209. Proudhon poursuit : « ... que peut-il y avoir de commun entre le socialisme, cette protestation universelle, et le pêle-mêle de vieux préjugés qui compose la république de M. Blanc ? M. Blanc ne cesse d'appeler à l'autorité, et le socialisme se déclare hautement anarchique ; M. Blanc place le pouvoir au-dessus de la société, et le socialisme tend à faire passer le pouvoir sous la société ; M. Blanc fait descendre la vie sociale d'en haut, et le socialisme prétend la faire poindre et végéter d'en bas ; M. Blanc court après la politique, et le socialisme cherche la sciences. »

Proudhon n'a jamais pris la peine de réfuter les positions de Marx parce qu'après la réponse polémique et haineuse que ce dernier fit à son *Système des contradictions économiques*, il ne voulut tout simplement plus en entendre parler. Les critiques que fit Proudhon de Louis Blanc peuvent cependant pour l'essentiel être parfaitement adressées à Marx. Bakounine critiquait indistinctement Marx et Louis Blanc, car il identifiait totalement leurs positions, ce qui mettait Marx en fureur.

³ *Système des contradictions*, op . cit., p. 211.

gaspillage. En outre, Proudhon avait bien compris qu'un système économique qui n'accorderait pas une part notable à l'initiative individuelle ne serait pas viable. Faute d'avoir trouvé la bonne solution à ce problème, Proudhon a le mérite incontestable de l'avoir posé.

Conclusion

Rêvons un peu : on peut aisément imaginer que dans l'esprit proudhonien, chaque habitant soit propriétaire à part égal d'une action inaliénable d'une « entreprise » appelée République française et que, à ce titre, il se trouve solidairement responsable de la bonne marche de la chose publique et soit appelé à donner son avis sur l'organisation générale de cette « entreprise » : détermination des besoins et affectation des ressources. Ainsi, la démocratie ne serait plus seulement politique mais *économique*. Le cadre institutionnel dans lequel une telle activité serait menée n'est pas difficile à imaginer ¹.

Les problèmes soulevés par la critique économique de Proudhon restent aujourd'hui d'une actualité brûlante. Cela est particulièrement vrai de la question de la propriété. Le « message » qu'il lance se fonde sur le constat que le statut de la propriété des moyens de production n'est peut-être pas le critère principal de différenciation des systèmes économiques. Cette question s'est pourtant trouvée au premier plan des débats et polémiques dans le mouvement socialiste des débuts, et les différents courants issus du marxisme n'ont voulu voir comme solution à ce problème que ce qu'ils considéraient comme l'antithèse de la propriété privée : la propriété étatique.

L'originalité de Proudhon réside peut-être dans le fait qu'il a proposé une voie différente dans la réflexion sur le socialisme, ce qu'il appelle un « troisième terme », qui soit l'opposé du « principe communiste » et du « principe propriétaire » ². Une voie qui contourne ce blocage psychologique que la question de la propriété a constitué dans les débats au sein du mouvement ouvrier. Au-delà de cette question s'en trouve une autre, qui a encore des répercussions aujourd'hui : en effet, la mauvaise compréhension du problème de la propriété et du poids des couches sociales intermédiaires a rendu l'ensemble des organisations de la gauche incapables d'élaborer des stratégies qui intègrent les classes moyennes et la paysannerie. La difficulté réside dans l'ambiguïté même de la notion de propriété, ou plutôt dans le fait que le même mot s'applique à des situations très différentes. Axer le combat pour le socialisme sur l'attaque contre la propriété ne contribue pas à s'attirer

¹ Cette question sera abordée dans le troisième volume de ce travail.

² *Solution du problème social*, « Banque d'échange », Editions Tops/Trinquier, p. 150.

la sympathie des personnes qui sont simplement propriétaires de leur logement et qui considèrent, sans doute avec raison, que cela leur confère une certaine *sécurité*¹, ou des personnes qui sont devenues propriétaires d'un instrument de production grâce à leur travail. On peut aussi ajouter ces personnes qui ont acquis un logement au cours d'une vie d'épargne et qui le mettent en location parce que cela constitue une rente pour leur retraite. Ces catégories de personnes ne devraient pourtant guère être concernées par la remise en cause de la propriété.

Ce que Proudhon vise, c'est la propriété en tant que productrice d'aubaine, et, ajouterions-nous d'aubaine à grande échelle.

Aujourd'hui, la notion même de propriété des moyens de production est devenue ambiguë dans une société où les grandes entreprises dirigées par un propriétaire détenteur de la totalité du capital restent minoritaires. L'éventualité d'une *expropriation* des propriétaires des principaux moyens de production ne correspondrait pas aujourd'hui au fantasme du bourgeois du XIX^e qui se voyait jeté hors de chez lui par des hordes de prolétaires faméliques et avides : elle se ferait de manière pratiquement invisible par le transfert informatique des actions et des obligations sur un autre compte, au bénéfice de la collectivité – dont, soit dit en passant, les expropriés eux-mêmes feraient partie².

Lorsque Proudhon parle de la propriété, il ne parle pour ainsi dire que de propriété foncière qui est, pour lui, la forme fondamentale de la propriété dans une société qui reste encore essentiellement agricole : il rappelle dans *Idée générale de la révolution* que la propriété foncière, en France, « intéresse les deux tiers des habitants ». Cependant, tous les projets qu'il forme sur la propriété rurale ont leur équivalent dans l'industrie : « C'est ainsi que, par les règles de l'association industrielle, qui tôt ou tard, à l'aide d'une législation meilleure, comprendra de vastes corps d'industrie, chaque travailleur a la main sur une portion du capital³. »

La société industrielle est donc loin d'être absente des réflexions de Proudhon qui prévoit une concentration monopolistique du capital, aggravée par la tendance à la baisse des taux de profit⁴. Il dénonce les « grandes

¹ Les innombrables militants révolutionnaires *toutes tendances réunies* qui sont devenus propriétaires de leur logement ne viendront certainement pas me contredire...

² Proudhon rejetait catégoriquement l'idée qu'un propriétaire qui n'exploite pas lui-même son bien et qui vit du revenu de ses rentes puisse bénéficier de ce privilège – et le transmettre – jusqu'à la fin des temps.

³ *Théorie de la propriété*, op. cit., p. 241.

⁴ « Par la puissance du travail, par la multiplication du produit et par les échanges, l'intérêt du capitaliste, en d'autres termes l'aubaine de l'oisif, tend à diminuer toujours, et par atténuation constante, à disparaître. » (Deuxième mémoire.) La notion de baisse

associations capitalistes, organisées selon l'esprit de la féodalité mercantile et industrielle »¹. Proudhon consacre dans *Idée générale de la Révolution* et dans la *Capacité politique des classes ouvrières* de longs développements sur les « compagnies ouvrières de production » et les « associations mutuellistes » appelées à remplacer l'organisation capitaliste de la production. Georges Gurvitch qualifiait *La Capacité politique* de « catéchisme du mouvement ouvrier français ».

Sachant l'impact psychologique que l'institution de la propriété avait sur la population, il savait qu'il n'était pas possible de l'attaquer de front. Fondamentalement, il haïssait la propriété, mais il ne semblait s'y intéresser que parce qu'elle lui apparaissait comme un rempart contre l'Etat, qu'il haïssait encore plus. Vers la fin de sa vie, il se plaignait de « toutes ces clôtures, aux environs de Paris, qui enlèvent la vue de la campagne et la jouissance du sol au pauvre piéton ». Ça suscitait en lui une « irritation violente » :

« Je me demande si la propriété qui parque ainsi chacun chez soi n'est pas plutôt l'expropriation, l'expulsion de la terre. *Propriété particulière !* Je rencontre parfois ce mot écrit en gros caractères à l'entrée d'un passage ouvert, et qui semble une sentinelle vous défendant de passer. J'avoue que ma dignité d'homme se hérisse de dégoût². »

Au fond, il déteste tous ces gens qui se retranchent derrière leur propriété comme derrière une forteresse ; il hait ce « vieux patricien, impitoyable et avare », « ce « baron insolent », ce « bourgeois cupide » et ce « dur paysan », cet homme qui, « le pied sur cette terre qu'il ne tient que par une concession gratuite, vous interdit le passage, vous défend de cueillir un bluet dans son champ ou de passer le long du sentier ».

« Si jamais je me trouve propriétaire, dit Proudhon en conclusion de la *Théorie de la propriété*, je ferai en sorte que Dieu et les hommes, les pauvres surtout, me le pardonnent³ !... »

des taux de profit, partagée par Marx, est aujourd'hui fortement critiquée. Ce qui nous semble contestable est l'idée que la baisse des taux de profit conduit inéluctablement à l'écroulement du capitalisme. Cette baisse du *taux de profit* ne signifie aucunement *baisse des profits* : en effet, elle est largement compensée par l'accroissement de la productivité du travail et l'augmentation de la masse croissante de capitaux engagés, qui donnent du capitalisme l'image d'un coureur en perpétuel déséquilibre et qui doit courir toujours plus vite pour ne pas tomber.

¹ *Capacité politique*, Marcel Rivière, 1924, p. 187.

² *Théorie de la propriété. op. cit.*, p. 245-246.

³ *Ibid.*

Ces propos, rappelons-le, furent tenus à la fin de sa vie et infirment totalement la thèse du Proudhon libéral défenseur de la propriété.

Les partisans d'un Proudhon « libéral » ne peuvent pas arguer du fait que l'auteur de la formule « la propriété c'est le vol » aurait, en réhabilitant la propriété, radicalement modifié son approche à la fin de sa vie : nous avons rappelé que Proudhon lui-même déclara qu'il n'avait pas changé de point de vue, ni sur la propriété, ni sur l'analyse du capitalisme. Il s'agirait donc plutôt de définir ce qui, dans le contexte historique des années 1850-1860, fait que Proudhon a cru nécessaire d'« assouplir » encore son approche du problème de la propriété. Jusqu'en 1851 il s'en tenait à l'idée de possession, qui était une forme atténuée de propriété. Dans ses articles et programmes politiques rédigés lors de la révolution de 1848, il se défend de vouloir abolir la propriété (préoccupations électorales obligent) mais reste encore dans l'idée de possession. Curieusement, c'est dans *Idée générale de la révolution*, un ouvrage qui est en quelque sorte le bilan de ses réflexions sur la révolution de 1848, et dans lequel il formule les grandes lignes de l'anarchisme, qu'il abandonne l'idée de possession au profit de la propriété ! Que s'est-il passé ?

Son expérience de député l'a convaincu de l'inanité de l'action parlementaire. Rien ne pourra être entrepris par cette voie. Mais il s'est aperçu également qu'il avait grandement sous-estimé à la fois le poids des classes moyennes et la prégnance du sentiment de propriété dans la population, de ce qu'il appelle « l'instinct d'acquisition », y compris dans la population ouvrière. Traumatisé par la répression de l'insurrection de Juin, Proudhon tente de trouver une solution pacifique à la question sociale. Lorsqu'il déclare aux propriétaires que la théorie qu'il propose « a pour but de vous montrer comment, si vous le voulez bien, aucune révolution n'arrivera plus », cela n'est pas une adhésion à une vision libérale ni un rejet de la nécessaire transformation de la société : « Il s'agit simplement, pour les non-propriétaires, de leur faciliter les moyens d'arriver à la propriété »¹. Mais c'est aussi une mise en garde aux propriétaires, à qui il dit :

« Prenez garde ! »

¹ *Théorie de la propriété, op. cit.*, p. 218-219.

Proudhon	1
Tome II. La propriété	1
I. – La propriété : « Vol » ou « Liberté » ?.....	5
♦ Un réformisme radical	7
« J’ai prouvé le droit du pauvre ».....	9
Propriété et possession	11
« Est-ce un acte plus licite de spéculer sur l’habitation du peuple ? »	14
♦ « On a fait une révolution sans une idée ».....	18
« Laisser-faire, laissez-passar ».....	21
Propriété : vol, ou liberté ?	23
Les variations des positions de Proudhon sur la propriété	24
Le titre « Qu’est-ce que la propriété ? » n’est pas innocent	34
♦ Retour vers la propriété	37
Les fins de la propriété	41
Féodalités industrielles	44
Equilibration.....	49
♦ Disparition des classes moyennes ?	54
Garanties	58
« Faire cesser la déshérence »	60
Conclusion.....	63
II. – Après Proudhon	64
♦ Les proudhoniens dans l’AIT et la question de la propriété	64
Le débat sur la propriété au congrès de Bruxelles (1868)	66
Un enjeu politique	77
Le Congrès de Bâle	80
AIT : Sur le droit d’héritage	87
Proudhon-Marx-Lénine	92
Proudhon reste « égalitaire et antigouvernemental ».....	97
♦ Au-delà de Proudhon	100
Statut de la propriété et économie de marché.....	100
La propriété : une institution politique	103
La propriété : une affaire dépassée.....	106
La « technostructure »	109
♦ Une théorie des systèmes économiques.....	113
Propriété étatique et oligarchie.....	119
Systèmes de référence	120
Systèmes d’organisation.....	124
♦ Fondements d’une politique et d’une économie libertaires	127
Le calcul économique.....	129
Centralisation économique	135

Consommateurs de tous les pays, unissez-vous !.....	142
Concurrence.....	146
Concurrence et propriété foncière	148
L'organisation globale de la société.....	150
Conclusion	153